

# L'ASIE FRANÇAISE

BULLETIN MENSUEL

DU

## COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE

Publié sous la direction de M. Henri Froidevaux

Administration et rédaction de l'ASIE FRANÇAISE : PARIS 6<sup>e</sup>, 21, RUE CASSETTE.

Téléph. Saxe 32.84. — Chèques postaux : PARIS, N° 1900.

### SOMMAIRE

|  |     |
|--|-----|
| <b>Nos Adhérents.</b> — Liste des souscripteurs.....   | 477 |
| <b>Le Comité.</b> — Nos morts : M. Eugène Etienne ; M. Joseph Reinach ; M. Boppe.....  | 478 |
| <b>La France et la grande Assemblée nationale d'Angora.</b> par HENRI FROIDEVAUX.....  | 480 |
| <b>Voyage à Song-P'an et au Thibet,</b> par A. BODARD... ..  | 484 |
| <b>Lettre du Japon,</b> par UN FRANÇAIS DU JAPON.....  | 490 |
| <b>Indochine.</b> — L'insurrection des Méos du Laos. — La Foire de Hanoï de 1920.....  | 490 |
| <b>Levant.</b> — Grecs et Turcs en Asie Mineure. — Neutralisation de Constantinople et des Détroits. — A la Grande Assemblée nationale d'Angora. — Un traité turco-afghan. — Le Sénat et les questions du Levant. — L'organisation de l'Etat du Grand-Liban. — Organisation économique de la Syrie. — La Foire-Exposition de Beyrouth. — Le Congrès palestinien de Caïffa. — Les troubles de Palestine. — Le rôle de l'émir Abdullah en Transjordanie. — M. Winston Churchill à Jérusalem..... | 493 |
| <b>Extrême-Orient.</b> — San Francisco et les pays asiatiques riverains du Pacifique.....  | 249 |
| <b>Chine.</b> Une conférence des trois Grands-Toukouns. — Sun Yat-sen, président de la Chine méridionale. — Fin de l'état de guerre avec l'Allemagne. — La question du Chau-toung. — La Chine et la Société des Nations. — Les droits d'importation des marchandises américaines en Chine.....   | 219 |
| <b>Japon.</b> Le voyage du prince héritier. — La Nouvelle-Zélande et l'alliance anglo-japonaise. — Méfiances australiennes. — Japon et Etats-Unis. — La population de l'Empire. — Importance des importations allemandes.....  | 222 |
| <b>Asie anglaise.</b> — La nouvelle constitution et le Parlement. — Le déficit au Bengale. — Les dépenses militaires. — Les troubles. — Le vote des femmes. — Le palais du Parlement à Delhi. — Le recensement. — Ceylan : Le commerce en 1920. — La réforme constitutionnelle en Birmanie.....  | 223 |
| <b>Afghanistan.</b> — Le voyage du général Mohamed Vali-Khan. — La mission anglaise à Caboul.....  | 228 |
| <b>Bibliographie</b> .....   | 229 |
| CARTES   |     |
| <b>Itinéraire suivi par M. Bodard</b> .....  | 185 |
| <b>Baie de Trincomali</b> .....  | 227 |
| DIAGRAMME  |     |
| <b>Variation de la valeur de la roupie à Ceylan en 1920.</b>   | 227 |

### A NOS ADHÉRENTS

*L'appel dont, au début de notre dernier numéro nous annoncions l'envoi à nos adhérents a reçu d'eux le meilleur accueil. Ceux qui ne nous avaient point encore adressé leur cotisation se sont empressés de nous la faire parvenir; ceux qui nous l'avaient déjà remise ont parfaitement compris ce que nous attendions d'eux; ils ont fait autour d'eux de la propagande pour le Comité de l'Asie française et nous ont amené de nouvelles adhésions. Que les uns et les autres veuillent bien trouver ici l'expression de nos remerciements! Ils peuvent tenir pour assuré que l'Asie française s'efforcera de plus en plus de mériter leur confiance et de les tenir de son mieux au courant de toutes les questions importantes relatives au monde asiatique et à l'influence française en Asie.*

### LISTE DES SOUSCRIPTEURS

|   |              |
|---|--------------|
| M. Auble, Lyon ; M <sup>me</sup> Welsch, Montussant, chacun 50 francs.....  | 100 "        |
| Taplin, à Londres ; Nijhoff, La Haye ; Baron, Borne, J. Eymar, J. Cassa, Begin, Ricard, Madier, Poizat, à Canton ; M <sup>lle</sup> Guldhahl, Paris, chacun 35 francs.....      | 385 "        |
| Commandant Veyrier, Damas ; E. Paris, Paris ; S. Namik, Constantinople ; de Gontaut-Biron, G. Sarkossov, de Laforcade, Paris ; Office économique, Tananarive, chacun 30 francs. | 210 "        |
| P. de Rémusat, Homs ; Carré, Paris ; capitaine Jacottet, S. P. 607 ; J. M. Bel, Marrakech, chacun 25 francs.....  | 100 "        |
| Commandant Arnaud, S. P. 610 ; G. Douin, Ismaïlia ; Garreau, Paris, chacun 20 francs.   | 60 "         |
| Collège Saint-Joseph, Le Caire ; A. Quesnel, Galatz, chacun 15 francs.....  | 30 "         |
| Père Edmond, Mersine.....   | 5 "          |
| <b>Total</b> .....  | <b>890 "</b> |



## LE COMITÉ NOS MORTS

### M. EUGÈNE ÉTIENNE

A plus d'un titre, la mort de M. Etienne est un deuil pour notre Comité. Non seulement M. Etienne était, en effet, depuis longtemps le chef du parti colonial; mais, tout en témoignant à l'Afrique un intérêt tout spécial, bien naturel et bien explicable chez un homme tel que lui, il n'a jamais cessé de s'intéresser à l'immense continent asiatique et au développement de l'influence française dans ses différentes parties. Que de preuves on en pourrait citer! N'est-ce pas Etienne qui, naguère, au moment du départ de M. Paul Doumer pour l'Indochine en qualité de gouverneur général, lui a souhaité plein succès dans sa mission? et n'est-ce pas lui, d'autre part, qui s'inquiétait de la faiblesse de nos forces en Syrie à la fin de la Grande Guerre et demandait à M. Clemenceau d'envoyer dans ce pays des troupes considérables, dignes de la France et de son rôle traditionnel dans le Levant? Ces deux faits suffisent, à eux seuls, pour montrer combien celui que nous pleurons s'intéressait au rôle de la France en Asie.

Mais voici autre chose qui l'atteste également et qui explique davantage encore nos regrets. Eugène Etienne fut le fondateur du Comité de l'Asie française; chez lui se tinrent plusieurs des réunions préparatoires, il signa l'appel adressé au public, il fut notre premier président, et il le demeura pendant tout un temps. Le jour où il se retira, il consentit à demeurer dans le bureau en qualité de vice-président, et jamais il ne considéra cette vice-présidence comme un titre purement honorifique. Ne l'avons-nous pas vu, au mois de décembre 1920 encore, venir apporter au Comité, au général Gouraud, le témoignage de son affection et de l'intérêt porté par lui à l'œuvre du Haut-Commissaire de la République en Syrie?

Eugène Etienne a été, à juste titre, exalté de toutes les manières ces jours derniers; nous ne saurions prétendre le faire ici comme il convient. Du moins, après avoir déposé quelques fleurs sur le cercueil de son premier président, le Comité de l'Asie française devait-il rappeler qu'Eugène Etienne a puissamment contribué à sa naissance et ne s'est jamais désintéressé de son œuvre. Ce sont là des raisons pour lesquelles son souvenir ne s'éteindra jamais parmi nous.

### Discours prononcé par M. le gouverneur général Roume aux obsèques de M. Etienne.

Au nom des coloniaux français, un des membres du Comité de l'Asie française, M. le gouverneur général Roume, a salué le grand colonial que fut M. Etienne. Nous reproduisons ici ce discours qui rappellera à nos lecteurs, la tâche considérable remplie par notre regretté président en matière coloniale.

Tous les coloniaux de France, civils et militaires, fonctionnaires et colons, tous les membres des grandes associations coloniales, oui, tous sans exception, s'inclinent avec respect et avec douleur devant ce cercueil; tous ressentent du fond du cœur la mort de celui qui, après avoir été leur chef effectif, était resté pour eux le « chef » aimé et vénéré, en même temps que l'ami de toujours. Tous, ils s'associent au deuil de la compagne incomparable de sa vie, au deuil de sa famille, car ils se regardent comme faisant en quelque sorte, eux aussi, partie de sa famille parce qu'ils savent quelle part ils avaient dans son cœur.

C'est qu'en effet les sentiments que nous éprouvions pour Etienne ne procédaient pas seulement de l'admiration et de la reconnaissance que nous inspirait son œuvre coloniale, mais d'un autre élément encore, d'un attachement pour ainsi dire personnel, de la sympathie spontanée qu'éveillait en chacun de nous le rayonnement de sa grande âme.

Peu d'hommes se sont identifiés aussi complètement que lui avec l'œuvre à laquelle il avait consacré le meilleur de sa vie; il la vivait intégralement. Quelle grandes charges qu'il ait remplies au cours de sa carrière politique, ministre de l'Intérieur ou ministre de la Guerre, jamais sa pensée ne s'est écartée de ses chères colonies; jusqu'au terme extrême de sa vie, il n'a cessé de leur consacrer toute sa sollicitude, et je ne puis me rappeler sans émotion qu'il n'y a pas un mois encore, je l'accompagnais au Muséum d'histoire naturelle où il allait inaugurer le cours de production coloniale du professeur Gruvel; et là, dans le modeste et vénérable amphithéâtre où enseigna Cuvier, devant cet auditoire d'étudiants, jamais sa parole ne fut plus chaude et plus entraînant, jamais il ne développa plus magistralement le thème qui lui était si familier de l'aide économique puissante que les colonies peuvent et doivent apporter à la métropole.

\* \* \*

Ce thème, il l'avait en sa qualité de sous-secrétaire d'Etat des colonies exposé dans toute son ampleur, et en des circonstances autrement solennelles, il y a trente et un ans, le 10 mai 1890, devant la Chambre des députés, en réponse à une des nombreuses interpellations que soulevait à cette époque la politique coloniale. Avec une prescience incomparable, par une de ces intuitions profondes qui sont le propre des véritables hommes d'Etat, il avait dressé le tableau d'un vaste empire africain de la France s'étendant, sans solution de continuité, des rives méditerranéennes de l'Algérie et de la Tunisie aux rives atlantiques du Sénégal, de la Guinée, de la Côte d'Ivoire, du Dahomey et du Gabon, sillonné par les fleuves majestueux du Sénégal, du Niger et du Congo, inépu-



sable réservoir d'hommes et de ressources naturelles à peine exploitées, champ presque illimité où allait s'épanouir et que devait féconder le génie de notre race.

Ce programme, qui paraissait alors si ambitieux, devait encore être largement dépassé; depuis cette époque, le Maroc, la Mauritanie, où une pensée filiale a perpétué son nom par la fondation de Port-Etienne, la plus grande partie du Togo et du Cameroun, s'y sont ajoutés; de solides organisations politiques et administratives, la résidence générale du Maroc, les gouvernements généraux de l'Afrique Occidentale et de l'Afrique Equatoriale, se sont instituées; mais pour réaliser à la fois et l'extraordinaire hardiesse de la conception et la grandeur de l'œuvre accomplie, il faut se reporter à trente ans en arrière, à l'heure où Etienne parlait devant une Chambre surprise et alarmée par ces vastes projets, devant une opinion publique encore mal préparée à les accepter, en face de rivaux étrangers puissants et bien décidés à contrecarrer nos efforts.

\* \* \*

L'œuvre d'Etienne, pendant les trois années si fécondes où il occupa le sous-secrétariat d'Etat des colonies, de 1889 à 1892, sera sans doute son principal titre auprès de la postérité; sous son impulsion, à la fois ardente et mesurée, qui suscite et coordonne les initiatives et les énergies, des missions d'exploration devançant nos concurrents, l'action militaire consolide les premiers résultats acquis, une action diplomatique incessante les consacre, et, lorsque les vicissitudes de la politique l'enlèvent à son poste, les bases de notre empire africain sont posées, et ses successeurs n'auront qu'à suivre la ligne qu'il avait si magistralement tracée. D'ailleurs, au cours de sa longue carrière politique, il ne cessa jamais de s'occuper activement des affaires coloniales; président de la Commission des colonies à la Chambre des députés, il fut pour les ministres des colonies qui se succédèrent un conseiller toujours écouté et dont l'autorité morale grandissait avec le temps. S'il eut toujours pour les questions africaines une prédilection marquée, il était bien loin de se désintéresser des autres. Déjà, lors de son premier passage aux affaires en 1887, il avait heureusement posé les bases de l'Union indochinoise qui devait plus tard trouver sa forme définitive dans le gouvernement général de l'Indochine, et je sais par expérience avec quel soin et quel zèle il suivait les affaires de la plus belle et la plus riche de nos colonies. Il en était de même pour Madagascar et, en somme, pour toutes nos colonies sans exception, et l'on peut concevoir aisément de quels trésors d'expérience accumulés une étude continue de plus de trente-cinq années lui permettait de disposer.

\* \* \*

Mais ce qui caractérise essentiellement l'action si puissante qu'a exercée Etienne sur le développement de notre expansion coloniale, ce n'est pas seulement sa connaissance approfondie des choses, c'est peut-être surtout celle qu'il possédait des hommes, du personnel colonial civil et militaire, et d'une manière géné-

rale de ce qu'on appelle le monde colonial, ce milieu si vivant, si complexe, souvent difficile à guider, mais que ses qualités de spontanéité attachent sans réserve à celui qui sait le comprendre et dont il sent la sympathie toujours en éveil. Nul mieux qu'Etienne n'était qualifié pour exercer efficacement cette haute fonction morale; il était naturellement affable, accueillant, mais surtout il était bon, non pas de cette bonté banale qui n'est souvent qu'une forme de l'égoïsme, mais d'une bonté effective et agissante qui, de prime abord, lui gagnait les âmes. Combien d'entre nous, aux heures inévitables de découragement et de tristesse, ne sont-ils pas sortis de ce cabinet de travail, dont je ne pouvais franchir le seuil tout à l'heure sans un serrement de cœur, réconfortés par le robuste et sain optimisme qui émanait de cet homme à la carrure puissante, au masque volontaire, mais en même temps au regard et au sourire si bienveillants.

Il était le conseiller de nos desseins, le confident de nos difficultés et de nos peines, et bien souvent l'arbitre des malentendus, des rivalités, des conflits qui pouvaient nous diviser. Et c'est pour cela que nous l'aimions, c'est pour cela que nous pleurons sa perte; avec lui s'est éteint le souffle qui a animé la période coloniale héroïque, cette période de luttes ardentes, de sacrifices généreux et enthousiastes, au prix desquels s'est édifié cet empire colonial qui fait la force et l'orgueil de la France. Mais au milieu de notre deuil, une grande consolation vient atténuer notre douleur, et c'est justement de penser qu'Etienne a connu le bonheur suprême, que si peu d'hommes ont pu éprouver, de voir réalisé le rêve de sa vie, la fondation sur des bases indestructibles d'un empire colonial digne de notre pays, et dans des conditions telles que ses espérances les plus hautes en ont encore été dépassées. Il a pu voir, et avec quelle joie intense, nous le savons, ce vaste organisme que d'aucuns croyaient encore si fragile et si précaire, témoigner au contraire de sa solidité et de sa puissance en mettant toutes ses forces vives au service de la patrie dans la plus terrible épreuve qu'elle ait traversée. Toutes nos colonies, sans exception, nous sont restées fidèles, toutes ont prodigué, pour le salut de la France le sang de leurs hommes et le meilleur de leurs ressources. Et ce n'est pas de cette seule façon qu'elles ont aidé à la victoire; l'armée qui avait édifié notre empire, cette admirable armée coloniale que chérissait Etienne, en a été l'un des plus puissants facteurs, et ses grands chefs, confidents intimes de sa pensée et dont il avait suivi la carrière avec tant de sollicitude, Gallieni, Joffre, Lyautey, Archinard, Mangin, Gouraud, Marchand, Trentinian et tant d'autres, en furent les glorieux protagonistes.

C'est ainsi, cher et grand Etienne, que tu as pu entrer doucement, au soir de ta vie, dans l'éternel repos, avec la conscience haute et sincère de grands devoirs accomplis et d'une noble tâche remplie jusqu'au bout. Ton souvenir sera toujours vivant dans nos cœurs et ta mémoire restera celle d'un des meilleurs artisans de la grandeur française.



### M. JOSEPH REINACH

Quelques jours avant notre président-fondateur, un autre des plus anciens membres de notre Comité l'avait précédé dans la tombe : M. Joseph Reinach.

C'est précisément M. Etienne qui avait introduit parmi nous, dès les tout premiers jours, M. Joseph Reinach, comme lui ami intime et collaborateur dévoué de Gambetta, comme lui aussi passionné pour les questions de politique extérieure et coloniale. On a rappelé, au moment de la mort de M. Joseph Reinach, combien active et pleine avait été sa vie; nous n'y reviendrons pas ici, mais nous avons le devoir de dire quel intérêt passionné notre collègue, pour de multiples raisons, portait aux questions du Levant et avec quel soin il les suivait après les avoir été, naguère, étudier sur place. Il y a quelques mois, le général Gouraud en acquérait la preuve en lisant la lettre que jadis, en 1882, le jeune chef du secrétariat de Gambetta à la présidence du Conseil avait écrite aux chefs druses du Haouran. Plus d'une fois sans doute, dans l'avenir, l'examen des archives permettra de renouveler cette constatation et montrera davantage l'activité de M. Joseph Reinach.

### M. JULES-AUGUSTE BOPPE

M. Boppe, ministre de France en Chine, vient de succomber, loin de son pays, aux suites d'une opération chirurgicale. Ce très galant homme, diplomate et historien de valeur tout à la fois, n'était pas encore membre titulaire de notre Comité, mais sa place y était déjà marquée. Il était d'ailleurs un de nos souscripteurs et s'intéressait beaucoup à nos travaux.

Avant de se rendre en Chine, M. Boppe avait rempli plusieurs postes importants dans le Levant; il avait été secrétaire d'ambassade à Constantinople, et ministre à Belgrade; il connaissait donc bien les questions du Levant. Jeune encore, il semblait appelé à rendre de grands services à son pays, et pendant de longues années. On ne saurait donc trop regretter à tous égards, que M. Boppe n'ait pas pu remplir toute sa carrière; avec lui disparaît un bon serviteur de la France.

## La France

et

## la grande Assemblée nationale d'Angora

Les journaux quotidiens ont annoncé, au milieu de ce mois, la démission de Bekir Sami bey, le ministre des Affaires étrangères du Gouvernement nationaliste d'Angora, et son remplacement provisoire par le général Fevzi pacha, commissaire à la défense nationale dans le même cabinet. Ils ont pris soin, en publiant cette nouvelle, de représenter la démission de Bekir Sami comme une conséquence du triomphe du parti

extrémiste existant au sein de la grande Assemblée nationale et de donner à entendre que les hostilités n'allaient pas tarder à reprendre entre Français et Turcs en Cilicie et sur différents points des confins militaires. Ce serait là (disent certains journaux étrangers) la suite logique du rejet de l'accord négocié à Londres par M. Briand avec les nationalistes turcs, et de l'échec des efforts tentés sans succès par Moustapha Kemal et par Bekir Sami bey pour obtenir de la grande Assemblée nationale la ratification du protocole du 9 mars.

Il y a loin d'un tel désir à la réalité. Jusqu'à présent, il ne semble pas que la tranquillité ait été troublée en un point quelconque de la Cilicie; Killis (qui, d'ailleurs, n'a pas à être évacuée actuellement) n'a jamais cessé d'être tenue par nous, et on aurait tort de conclure de la démission de Bekir Sami bey à un rejet complet de l'accord de Londres. Pour autant qu'on peut le savoir, ce protocole aurait au contraire été accepté en principe par la grande Assemblée nationale; mais les critiques adressées au ministre des Affaires étrangères de Moustapha Kemal sur certaines des clauses de l'accord franco-turc ont motivé sa démission, comme aussi celle de quelques-uns de ses collaborateurs, en particulier du D. Nihad Réchad, représentant de la délégation d'Angora à la Conférence de la Paix à Londres et à Paris. Aussi un nouveau représentant de la grande Assemblée nationale serait-il (dit-on) dès maintenant en route pour Beyrouth avec de nouvelles propositions, destinées à amender les clauses de l'accord du 9 mars qui ne répondent pas exactement aux aspirations nationales turques.

Rien, dans de telles nouvelles, que de très naturel. Quelques-uns s'en affligeront sans doute, ceux qui, trop oublieux du guet-apens du Zappeion, s'étonnent que la France témoigne quelque froideur à une Grèce qui a chassé son meilleur serviteur pour rappeler le roi Constantin. Les autres, au contraire, comprendront parfaitement le désir de notre pays de renouer des relations amicales plusieurs fois séculaires avec une Turquie dont les chefs nationalistes n'ont pas cessé, depuis l'armistice de Moudros, de regretter que l'Allemagne les ait entraînés dans la guerre contre leurs plus anciens alliés.

Il ne faudrait pas toutefois, que les Turcs voulassent demander à la France de consentir seule des sacrifices pour la restauration de la bonne entente entre eux et nous. Que peuvent désirer actuellement, les membres de la grande Assemblée nationale? et pouvons-nous leur consentir d'autres avantages que ceux dont le protocole du 9 mars dernier leur garantit déjà l'octroi? Voilà la question qui se pose immédiatement à l'esprit et que nous voudrions examiner succinctement ici.

\* \* \*

A défaut du texte même du protocole, dont la publication officielle n'a encore été faite nulle part, reportons-nous aux résumés qui nous per-



mettent le mieux d'en connaître les clauses, ou bien encore au numéro de l'*Europe Nouvelle* (26 mars 1921) qui en a divulguées stipulations : qu'y voyons-nous ? Un ensemble d'articles dont les uns déterminent la frontière turco-syrienne, dont d'autres règlent la situation militaire, et dont d'autres, enfin, sont d'ordre économique ou social. Passons successivement en revue chacun de ces groupes de stipulations.

Celles qui déterminent la frontière turco-syrienne méritent de retenir l'attention. Elles modifient, d'une manière considérable les clauses du traité de Sèvres et imposent à la Syrie sous mandat français une diminution de territoire qui ne saurait nullement être tenue pour négligeable.

On sait comment la paix du 10 août 1920 déterminait la limite septentrionale de la Syrie. Partant de la mer Méditerranée à l'Ouest du Karatach Bouroun, elle laissait à la Syrie de mandat français toutes les côtes du golfe d'Alexandrette et le cours entier du Djihoun bien au delà du chemin de fer de Bagdad. Après avoir décrit une sorte de demi-cercle au nord de ce rail, qui demeurerait tout entier en territoire syrien, la frontière descendait presque droit vers le Sud jusqu'au point où la route partie d'Adana et de Missis vers Aïn-tab, Ourfa et Mardin bifurque (à Islahiyé) et envoie un embranchement vers Alexandrette, Antioche et Alep. De là, et en se maintenant toujours au Nord de la route, elle courait d'Ouest en Est à travers les fleuves, les plateaux et les montagnes de la Syrie et de la Mésopotamie septentrionales jusqu'au moment où, à Djéziret-ibn-Omar, elle joignait le Tigre, et cette route d'Adana qu'elle n'avait cessé, depuis Missis, de suivre de plus ou moins près.

Telle était la frontière du traité de Sèvres ; celle de l'accord du 9 mars n'a rien de commun avec elle, même pas le point final, qui demeure toujours situé sur le Tigre, mais est désormais au Nord d'Azekh et non point Djéziret-ibn-Omar. La nouvelle ligne de démarcation entre Turquie et Syrie laisse à la Turquie toute la vallée inférieure du Djihoun et tout le fond du golfe d'Alexandrette. Elle part de la mer en un point à déterminer au Sud du petit port de Payas et se dirige presque droit vers l'Est, à travers les montagnes et la vallée du Kara-sou, jusqu'au chemin de fer de Bagdad. S'infléchissant ensuite vers le Sud elle laisse la ville de Killis à la Turquie, puis rejoint le rail à peu près à l'extrémité septentrionale de la branche orientale du V qu'il décrit pour desservir Alep et elle en suit la plate-forme, à travers les plateaux, jusqu'à Nisibin, pour gagner de là le coude du Tigre au Nord d'Azekh et rejoindre à Djéziret-ibn-Omar en suivant le fleuve, la frontière fixée par le traité de Sèvres.

Ainsi le tracé de la nouvelle frontière met en dehors de la Syrie et replace en territoire ottoman des villes considérables : Aïn-Tab, à qui le

colonel Normand attribue, dans sa toute récente étude sur la Cilicie et les « Territoires de l'Est », une population de 75.000 habitants ; Ourfa, qui compte encore 40.000 habitants environ, et Mardin, dont la population est sensiblement égale. Et que de villes secondaires, mais ayant, elles aussi, leur intérêt économique ou militaire, autour de ces grosses agglomérations ! C'est Killis, avec ses 34.000 âmes, et le centre agricole de Nizib entouré d'une belle oliveraie, et ce point de passage très fréquenté qu'est, sur l'Euphrate, la ville de Biredjik, et Seruj, et Harran, dans l'antique Terre Promise, où le souvenir d'Abraham demeure aussi vivant qu'à Ourfa, et Verancher...

Un simple coup d'œil jeté sur une carte et deux chiffres suffisent à montrer les sacrifices territoriaux considérables que les récents accords de Londres imposent à la Syrie rejetée au Sud de la voie ferrée de Bagdad. Les confins militaires créés au Nord du Gouvernement d'Alep sont désormais très réduits ; la paix de Sèvres leur donnait une superficie de quelque 48.200 kilomètres carrés, peuplés de 800.000 habitants en chiffres ronds ; les accords de Londres leur retirent plus de 22.000 kilomètres carrés qui sont précisément les plus peuplés et peut-être les plus riches en « possibilités » de la contrée, si bien qu'une fois ces accords ratifiés, les confins militaires seraient réduits à 26.000 kilomètres carrés, peuplés de 255.000 âmes seulement.

L'Assemblée nationale d'Angora voudrait-elle réclamer de nous de nouveaux sacrifices territoriaux ? Réclamerait-elle encore, au Sud de Payas, tout le territoire environnant Alexandrette, et cette ville elle-même ? La chose semble véritablement impossible. Scrupuleuse observatrice de sa parole, la France exécutera complètement tout ce qu'elle a promis de faire ; elle abandonnera aux Turcs tous les pays situés au nord du chemin de fer de Bagdad. Mais elle ne saurait consentir à laisser rejeter la Syrie loin au sud de cette grande artère internationale, car ce serait vraiment trahir les intérêts des pays qu'elle a assumé la tâche de protéger et d'amener graduellement à la vie politique et économique la plus perfectionnée. Elle ne saurait davantage renoncer au port d'Alexandrette, à qui d'ailleurs les accords de mai 1916 (il ne faut pas l'oublier) donnent une situation particulière, tout au moins à l'égard de l'Angleterre. Après sa victoire d'Aïn-tab, la France a pu consentir aux Turcs, en gage de sa bonne volonté et de son désir d'équité, certaines concessions territoriales ; elle ne saurait aller plus loin et est arrivée à l'extrême limite des sacrifices qu'elle peut faire au rétablissement de l'amitié turque.

Mais peut-être les aspirations de la grande Assemblée nationale d'Angora portent-elles sur d'autres points. En examinant les clauses du Protocole du 9 mars, on constate très vite que les stipulations relatives à l'évacuation des régions actuellement occupées par les troupes françaises ne sont pas de nature à éveiller les susceptibilités des nationalistes turcs ; restent donc uniquement



les questions ethniques et aussi les questions économiques et financières, dont le souci vient d'amener, dit-on, la majorité des membres de la grande Assemblée d'Angora à constituer dans son sein le « groupe de la défense des droits nationaux en Anatolie ». Etudions-les successivement.

Le Protocole a pris soin, et avec raison, de se préoccuper des moyens de garantir aux Arméniens des pays qui cessent de faire partie de la Syrie et la vie et la sauvegarde de leurs biens. Après les événements qui se sont passés depuis un certain nombre d'années dans telle et telle partie de l'Empire Ottoman, après ces massacres d'Arméniens dont les derniers, organisés de façon systématique en 1915-1916, ont été les plus épouvantables, la France ne pouvait pas se contenter de transférer purement et simplement à la Turquie l'autorité sur les populations chrétiennes habitant les pays situés au Nord du chemin de fer de Bagdad; elle devait stipuler pour eux des garanties formelles au sujet de leur existence même et aussi de leurs propriétés. Elle n'y a pas manqué, et conformément à des traditions qu'elle entend maintenir de la manière la plus complète, elle a pris à cœur les intérêts des Arméniens, quelque sujets de plaintes que ceux-ci lui aient fournis à plus d'une reprise, au cours des toutes dernières années. En revanche, la France a garanti à la région d'Alexandrette, dont les populations ont un caractère mixte, un régime administratif spécial; elle s'est engagée à donner aux habitants de race turque toutes facilités pour le développement de leur culture; elle a promis d'y reconnaître à la langue turque le caractère officiel et de l'y placer sur le même pied que les langues arabe et française.

Non contente de stipuler ces garanties indispensables, la France a entendu veiller elle-même à l'exécution de ces mêmes garanties. Voilà pourquoi elle a prévu, dans le Protocole du 9 mars, la constitution d'une police mixte placée sous le commandement d'officiers français. Une expérience toute récente, celle des événements qui se sont produits en Cilicie après l'occupation française du pays, justifie pleinement l'institution d'une police de ce genre; n'a-t-on pas vu les Français assumer alors avec succès la tâche de rétablir l'ordre, et défendre avec la plus parfaite équité les Turcs vaincus contre les Arméniens, les opprimés de la veille, qui ne songeaient plus qu'à se venger sur leurs maîtres d'hier de toutes les avanies, de tous les massacres dont les leurs avaient été les victimes? Pour qui désire sincèrement voir régner la paix dans ces pays où les passions sont encore surexcitées, rien ne paraît devoir être plus efficace que la constitution de la police mixte commandée par des officiers français dont l'accord de Londres pose le principe; rien, d'autre part n'est mieux de nature à témoigner devant le monde entier, de ce respect des nationalités chrétiennes de la Turquie dont se déclare soucieuse la grande Assemblée nationale d'Angora.

Restent enfin les intérêts économiques, autrement dit les « concessions réservées à des compagnies françaises » dont parle le résumé que nous

avons publié dans notre numéro de mars (p. 88). Si nous précisons ces intérêts à l'aide du texte publié par l'*Europe nouvelle*, nous pouvons les résumer ainsi :

a) En Cilicie, dans les frontières fixées par le traité de Sèvres et dans les territoires situés plus à l'Est que les troupes françaises évacueront en vertu de l'accord du 9 mars 1921, collaboration économique franco-turque et droit de priorité attribué à la France pour les concessions à accorder en vue de la mise en valeur et du développement économique du pays;

b) Mêmes droits dans les vilayets de Mamouret-el-Aziz, de Diarbekir et de Sivas;

c) Concession à un groupe français des célèbres mines de cuivre d'Arghana Maaden, dans la province de Diarbekir. C'est sur la rive droite du Didjleh, de la branche occidentale du Tigre, que sont situées ces mines, dont la découverte remonte à la fin du XI<sup>e</sup> siècle et dont l'exploitation, très rudimentaire jusqu'à présent, se développera beaucoup dès qu'un matériel moderne aura été amené sur place;

d) Association aussi large que possible des capitaux ottomans et des capitaux français, c'est-à-dire susceptible d'atteindre jusqu'à 50 % du capital ottoman;

e) Transfert à un groupe français de la section du chemin de fer de Bagdad allant depuis les Portes de Cilicie jusqu'à la frontière même de la Syrie, c'est-à-dire jusqu'à Meidan Ekbès.

Telles sont les clauses économiques du protocole du 9 mars; il convient d'y ajouter encore quelques autres stipulations dont chacune a son intérêt. Partout où la ligne ferrée de Bagdad servira de frontière, les douanes turques seront établies au Nord de la voie et les douanes françaises au Sud. D'autre part, un régime douanier approprié doit être établi entre les régions turque et syrienne que sépare ou qu'unit bien plutôt ce long rail international.

Convient-il de dire maintenant quelques mots des clauses que nous sommes tentés d'appeler les clauses sociales de l'accord! Ce sera tôt fait, car le protocole du 9 mars est très laconique sur ce point et se borne à stipuler le maintien des œuvres scolaires et hospitalières, comme aussi des institutions d'assistance fondées par les Français soit en Cilicie, soit dans les territoires de l'Est. Il y aurait beaucoup à dire sur chacun de ces points; mais de tels développements ne seraient guère à leur place ici. Aussi bien toutes ces œuvres ne sont nullement susceptibles d'inquiéter le nationalisme des députés d'Angora, pas plus les œuvres scolaires que les hospitalières ou que les institutions d'assistance. Mais on ne saurait prendre trop de précautions; les Kémalistes n'ont-ils pas ignominieusement chassé d'Angora les Assomptionnistes, avec leur bréviaire pour tout bagage? Il ne faut pas qu'il en soit de même en Cilicie, où nous comptons tant d'œuvres prospères.

Au reste, les résultats déjà obtenus doivent



plaiden, plus éloquemment peut-être encore que nos diplomates, la cause de toutes ces œuvres, et, en particulier, de nos écoles. En effet, le français est la langue officiellement employée sur tout le parcours de la voie ferrée de Bagdad; il l'est demeuré même pendant la guerre, et les Turcs instruits parlent tous couramment notre langue; il n'est donc pas à prévoir que la grande Assemblée nationale proteste contre les garanties que l'accord du 9 mars dernier donne aux écoles françaises par tout le pays rétrocedé à la Turquie.

\*  
\* \*

C'est donc, au total, à un assez petit nombre de points que semblent devoir se réduire, si les Turcs veulent vraiment s'entendre avec nous, les divergences de vues entre le Gouvernement d'Angora et celui de Paris. Puisse l'enivrement de leur victoire d'Eski-Cheïr ne pas aveugler les nationalistes turcs au point de les empêcher de se rendre compte des sacrifices que leur a consentis la France! Celle-ci a fait beaucoup pour le rétablissement de la paix et de sa vieille entente avec la Turquie; aussi ne saurait-on, raisonnablement, lui demander davantage.

HENRI FROIDEVAUX.

P. S. — Au moment de mettre cet article en page, voici qu'arrive la nouvelle de la démission du remplaçant intérimaire de Bekir Sami bey, et de l'arrivée aux affaires d'une nouvelle délégation présidée par le général Rafet pacha.

En même temps, nous apprenons par des nouvelles venues de Constantinople quelles contre-propositions doit présenter à Beyrouth, au nom de son gouvernement, le délégué de la grande Assemblée nationale dont nous avons plus haut annoncé le départ. Voici ces contre-propositions ou plutôt les principales d'entre elles, telles que le *Temps* du 24 mai les a publiées :

- A) Rectification de frontière;
- B) Transformation du régime économique prévu par l'accord de Londres;
- C) Suppression de la gendarmerie mixte;
- D) Evacuation de la Cilicie par les Français avant tout armistice.

Il est impossible, en l'absence de toute précision, de donner une appréciation quelconque au sujet de la contre-proposition A; on se borne à dire, en effet, que la grande Assemblée d'Angora « ne semble pas » avoir « formellement » réclamé l'incorporation d'Alexandrette à la Turquie. — Quant au point B, il est d'importance, puisqu'il implique, non pas une *modification*, mais une *transformation* complète du régime économique prévu. Pas plus à la France qu'à l'Italie ou à toute autre puissance, les nationalistes n'admettent d'attribuer une zone d'influence économique; ils ne veulent accorder que des concessions déterminées, et moyennant certaines contre-parties. Il y a donc là un bouleversement complet des

données sur lesquelles la diplomatie a travaillé depuis plusieurs années.

S'il convient de réserver jusqu'à plus ample informé son opinion sur les deux premiers points il ne saurait en être de même au sujet des deux derniers. La constitution des forces mixtes de police en Cilicie et dans les territoires de l'Est, c'est, en effet, la seule garantie efficace qu'ont les populations chrétiennes des pays évacués par nous, et nous devons nous y tenir, sous peine de renoncer à toutes nos traditions et de signer notre propre déchéance. Déjà notre prestige n'a que trop diminué dans tous ces pays!

Quant à la prétention des nationalistes d'Angora de ne faire jouer l'armistice entre troupes françaises et troupes turques qu'après l'évacuation de la Cilicie par les Français, elle est absolument inadmissible. Enorgueillis par leur victoire d'Eski-Cheïr et peut-être aussi poussés par les bolchevistes de Moscou, les Turcs oublient leur échec d'Aïn-Tab; la France ne peut que maintenir de manière inflexible les règles fixées par elle à Londres au sujet de l'évacuation des territoires occupés par ses soldats. Le passé ne justifie que trop, hélas! les précautions prises par nous en faveur des populations chrétiennes de la Cilicie, comme aussi les appréhensions de ces dernières, et nous ne pouvons pas les abandonner. Déjà, depuis la nouvelle de la signature de l'accord du 9 mars, elles voient les Turcs relever la tête et triompher; dès le 13 du même mois, au lendemain du jour où un radio avait annoncé en Cilicie la décision prise par M. Briand d'évacuer rapidement et immédiatement le pays, un éminent missionnaire nous écrivait d'une des grandes villes de là-bas: « Aujourd'hui en nous voyant passer, les Turcs ricanent: Voyez! les Français vont s'en aller la queue entre les jambes comme des chiens battus. » Que diraient-ils, si nous acceptions les contre-propositions qui nous arrivent d'Angora? Ils nous tiendraient, nous aussi pour des vaincus.

En réalité, l'accord du 9 mars, malgré toutes les réserves et tous les regrets qu'il pouvait inspirer, était encore à peu près acceptable; remanié et transformé par les nationalistes d'Angora, il cesse de l'être et ne saurait être signé par la France.

H. F.

---

Pour être membre adhérent au Comité de l'Asie Française, il suffit de verser une cotisation annuelle d'au moins 30 francs.

Les adhérents reçoivent toutes les publications du Comité, sont convoqués aux réunions que ce dernier donne, et participent à son action.

La Banque de l'Indochine reçoit gratuitement, dans toutes ses agences, les souscriptions à l'Œuvre du Comité.

---



## VOYAGE A SONGP'AN ET AU THIBET

A la suite d'un récent voyage au Thibet, M. Bodard, consul de France au Se-tch'ouen, en a fait une intéressante relation que nous sommes heureux de reproduire :

C'est le 12 avril que je me décidai à faire le voyage du Thibet. Trois jours furent employés à préparer ma caravane qui comprenait trois mules, mon palanquin et ses quatre porteurs, un boy et un cuisinier, deux soldats du consulat et douze porteurs de fardeaux, transportant effets, tente, lit de camp et vivres de route. M. Cavaliere, italien, sous-directeur des postes chinoises au Se-tch'ouen, disposant d'un congé de trois mois, fut mon compagnon au cours de cette longue randonnée.

Partis de Tch'eng-tou le 15 avril, nous traversons pendant les quatre premiers jours la longue et riche plaine qui aboutit à la préfecture de Mientcheou, sur la rivière Kialing. Cette importante ville du Se-tch'ouen est la résidence du général commandant la 5<sup>e</sup> division, que je connais depuis longtemps et qui vint me voir dès l'arrivée.

Le 19 avril, j'atteignais Tchongpa, centre de transit considérable pour tous les produits du Nord de la province (plantes médicinales, rhubarbe, tabac, maïs, peaux et fourrures, etc.). Puis, je suivais pendant plusieurs jours, à travers des gorges pittoresques, la rivière qui descend de Long-ngan et que les autorités — en améliorant les rapides — cherchent à rendre navigable aux jonques et aux sampans.

Nous avons croisé sur cette route de nombreuses caravanes venant du Kansou, chacune comptant parfois plus d'une centaine d'animaux de bât, qui arrivaient chargés de tabac jaune pour l'usage de la pipe à eau tant employée au Se-tch'ouen et emportaient au Kansou, en retour, du sel de notre Province.

Quelques kilomètres avant Long-ngan, je fus reçu par une cinquantaine de chrétiens indigènes ayant à leur tête le curé chinois de la ville. Chacun d'eux avait apporté son fusil (de vieux fusils à mèche!) et ils ne cessèrent tout le long de la route de tirer des salves en signe de bienvenue. A l'entrée de la ville, une compagnie de troupes rendait les honneurs tandis que les autorités civiles et militaires me recevaient dans un salon spécialement aménagé pour cette occasion. Après avoir bu la traditionnelle tasse de thé et une coupe de vin chinois, j'entrais dans la ville par la Porte du Sud escorté par la troupe, la milice, la police, une délégation de commerçants et de notables et accompagné de musique. Le lendemain, je fus invité à déjeuner par le préfet, le commandant d'armes et les autres autorités ; le prêtre chinois fut invité également.

Après deux jours passés à Long-ngan, je me rendis dans un district voisin, où se trouve un

autre missionnaire indigène avec une nombreuse chrétienté ; réceptions particulièrement chaleureuses dans les petites villes de Ta-k'iao et de T'ou-tch'eng-tse où les autorités, les notables et les chrétiens vinrent au devant de moi portant le pavillon français, des bannières religieuses et des banderoles en soie sur lesquelles sont écrits des compliments et des souhaits de bienvenue au représentant de la France au Se-tch'ouen.

Une excursion et une partie de chasse avaient été préparées pour nous dans les montagnes de Yang-lieou-pa, dont les habitants, d'origine thibétaine, sont tous chrétiens. Je suis reçu à l'entrée de la gorge par le « T'ou-sse » ou roitelet indigène, qui administre toute la région sous le contrôle des autorités chinoises. Après une nuit passée à Yang-lieou-pa, en pleine forêt, où la mission possède un modeste établissement, M. Cavaliere et moi sommes invités à chasser près des lacs dans les montagnes de neige à 2.800 mètres d'altitude. Au tableau : trois chevreuils et deux faisans « ma-ki », gallinacés du type lophophore (*crossoptilum tibetanum*), gros comme trois fois un faisan ordinaire. Quelques jours auparavant, les indigènes ont tué un bœuf sauvage (*budarcas tibetanus*) dont ils m'offrent la dépouille. Bien que nous soyons au mois de mai, le froid est très vif sur ces montagnes et il neige fréquemment.

Je reviens à T'ou-tch'eng-tse pour prendre la route de Songp'an que j'atteindrai en cinq jours. Le voyage s'effectue entre de hautes montagnes boisées, à une altitude moyenne de 3.000 mètres. Les azalées sauvages et les rhododendrons sont en pleines fleurs, tout le long du torrent qui descend de ces montagnes et que longe la route si pittoresque que nous suivons. L'avant-dernier jour, nous passons la chaîne du Suié-paoting (sommets des neiges éternelles) à 4.100 mètres d'altitude (1). Pendant 5 ou 6 kilomètres environ, il nous faut marcher dans la neige et la glace profondes de plusieurs pieds.

De l'autre côté du versant, courte mais rapide descente. Nous sommes en pleine « Terre des Herbes ». De nombreux troupeaux de yacks et de moutons, de plusieurs milliers de têtes chacun, paissent en liberté dans les pâturages. Les pasteurs thibétains occupent plusieurs tentes dans les vallées — tentes bleues ou noires pour les chefs, blanches pour les simples bergers. A mesure qu'on approche de Songp'an, les maisons thibétaines — qui ont l'aspect de petites forteresses — deviennent plus denses. Les pâturages sont remplacés par des champs de blé ou d'orge.

Le soir de la cinquième journée, nous arrivons à Songp'an, située au fond d'une vallée longue et étroite, protégée par une double enceinte contre les attaques des Barbares. La ville est traversée par la rivière Min, qui n'est là qu'un torrent sau-

(1) Ce sommet est surnommé « le protecteur de Tch'eng-tou ». Si les neiges viennent à fondre pendant les chaleurs de l'été, comme cela arrive parfois, bien que très rarement, la croyance chinoise veut que de terribles cataclysmes ravagent la capitale du Se-tchouen. Ce fut le cas en 1910, et plus récemment en 1917, quand de grands incendies éclatèrent dans la ville.







de l'autre côté de la rivière de Tchang-la, au Grand Lama de la région, le Lozang Lama. Celui-ci nous accueillit fort aimablement, nous fit voir en détail sa lamaserie et consentit même à ce qu'on le photographiât. Puis, nous fûmes visiter quelques maisons des chefs les plus riches, où l'on nous servit, avec une bonne grâce parfaite, le tsampa et le thé beurré. Avant de partir, nous nous rendimes aux mines d'or, exploitées par le gouvernement chinois et dont on estime à trente mille taëls environ la production annuelle. L'or est extrait en paillettes, dans les placers qui longent la rivière de Tchang-la.

Un violent orage ayant subitement éclaté, comme cela se produit souvent dans ces pays de montagnes, nous rentrons à Songp'an à cheval, sous une pluie diluvienne. Nous avons été jusqu'aux portes du Kansou, à 400 kilomètres de Tch'eng-tou et à 3.500 mètres d'altitude. Le long de la route le gibier foisonne ; on compte les lièvres, les faisans et les canards sauvages par centaines. Des troupeaux d'hémionides descendent l'hiver jusque-la.

Une assez vive effervescence régnait à Songp'an lorsque nous y étions. On n'y parlait rien moins que d'une guerre entre les Thibétains de la région et la tribu des Polotze. Il y a quelques semaines, des Polotze tuèrent plusieurs riches Thibétains, dont ils étaient les fermiers et dont ils avaient à se plaindre. Aussitôt, les Thibétains firent massacrer le grand chef des Polotze, soulevant toute la tribu. Les autorités chinoises de Songp'an s'efforçaient de solutionner pacifiquement ce conflit ; mais, de part et d'autre, Thibétains et Polotze se préparaient à l'attaque.

Nous faisons en quatre jours, au lieu de six, la longue et pénible étape de Songp'an à Mao-tcheou. Route aux panoramas souvent grandioses perchée à 3.000 ou 4.000 mètres de hauteur, dans les rochers qui surplombent les vallées du Min et de la Rivière Noire.

A Mao-tcheou, il nous faut faire halte pendant un jour pour reposer bêtes et gens. L'immeuble que la Mission possède dans la ville ayant été, quelques semaines plus tôt, envahi et bouleversé par des troupes de passage, j'obtins des autorités civiles et militaires une proclamation affichée à la porte de l'oratoire, qui interdit aux soldats de pénétrer de force dans les établissements de la Mission.

De Mao-tcheou, où réside le commandant en chef des « troupes de colonisation » — nous gagnons Wei-tcheou en suivant la rivière Min qui continue de couler au fond d'une vallée profonde, entre de hautes montagnes.

A Wei-tcheou, nous reformons notre caravane pour la seconde partie du voyage au Thibet. Il nous avait fallu, à Long-ngan, renoncer à nos palanquins qui ne pouvaient plus passer dans les sentiers de montagnes ; ici, il faut nous séparer de nos braves mules, auxquelles il est impossible de passer les ponts en cordes de bambou qui traversent le Min et la rivière de Lifan. On me confectionne un « houa-k'eul » ou chaise de mon-

tagne ayant deux bambous comme brancards et une planche au centre pour siège.

Le voyage de Weit-cheou à Lifan est joli et facile, le long de la rivière. Les habitants de cette région sont tous des « ts'iang-min », qui est la race primitive du Se-tch'ouen. Les invasions chinoises qui se produisirent dans cette province au cours des dix premiers siècles refoulèrent les « ts'iang » de l'autre côté du Min. Ces aborigènes se rendirent cependant deux fois maîtres de Tch'eng-tou, une fois au VIII<sup>e</sup> siècle, et une autre au XI<sup>e</sup> gouvernant, la capitale de cette province pendant de longues années. C'est alors que les Chinois firent appel au roi d'Assam pour l'envoi de troupes qui viendraient attaquer les « ts'iang » à revers et ainsi rendre le Se-tch'ouen à l'Empire. On garantissait à ces soldats de l'argent et des terres, leur permettant de s'établir à la frontière de Chine. Ils devaient être exemptés de tout impôt et jouir d'une semi-indépendance. Ce sont ces émigrés de l'Assam qui forment les « dix-huit tribus » établies à l'ouest de Tch'eng-tou entre la Chine et le Thibet, et gouvernées encore aujourd'hui par des princes indigènes.

Les « ts'iang », dont le nombre ne serait plus aujourd'hui que de 40 ou 50 mille, ont tendance à disparaître ou plus exactement à se fondre avec les Chinois. Bien que les hommes aient adopté pour la plupart le costume des paysans de Chine, ils ont conservé leurs coutumes propres et leurs dialectes. La religion est le « bön-po » ou secte noire du lamaïsme, qui n'est autre chose que la foi primitive sur laquelle sont venues se greffer diverses pratiques bouddhistes. Les femmes portent de courtes jupes plissées et des corsages aux tons voyants. Comme au Tibet, ce sont elles qui font les travaux les plus rudes et les plus pénibles.

A Lifan, dernière ville chinoise, nous sommes fort aimablement reçus par le préfet. Celui-ci nous prête son lettré et une escorte spéciale pour nous conduire à Tsarkalo, d'où nous entrerons au Thibet. Des Thibétains de Mongkou s'engagent à nous conduire à Fouprien, de l'autre côté de la haute chaîne du Hong-k'iao-chan. Le long de la route, de nombreuses « tours de protection » hautes de 20 à 30 mètres, et ressemblant assez à nos cheminées d'usine, où les habitants de la région viennent chercher refuge lors des attaques faites par les Thibétains ou par les bandes de brigands.

Tsarkalo, qui comprend un quartier chinois et un quartier indigène est renommé pour sa lamaserie. Mais c'est la semaine « d'abstinence de la parole ». Toutes les portes sont closes et chaque lama doit rester muet pendant sept jours. La lamaserie compte plusieurs centaines de prêtres et un immense moulin à prières, de plus de 10 mètres de diamètre et actionné par une chute d'eau. Le chef indigène vient nous faire visite et nous offre l'hospitalité dans sa maison, qui n'est d'ailleurs qu'une copie des Yamens chinois.

Nous abandonnons à Tsarkalo le portage à dos



d'homme pour le transport par mules. Notre caravane comprend douze animaux de bât avec six conducteurs thibétains, un interprète qui parle plusieurs dialectes du Tibet et baragouine le chinois, des soldats d'escorte et nos domestiques. Pendant trois jours, nous longeons le torrent qui descend à Lifan et forme une succession de magnifiques cascades. Le pays est très sauvage et entièrement boisé : jamais encore n'avais-je rencontré pareilles forêts en Chine.

Nous arrivons au territoire de Somo, qui est la plus importante principauté de la région. Hélas, on y est en pleine guerre ! L'année passée, le prince de Somo est mort ne laissant que deux fils naturels qui se disputent sa succession ; l'un est le roitelet de Tsoukotchi, l'autre est le chef du pays de la Rivière Noire (entre Mao-tcheou et Songp'an). Les combats continuent entre les deux clans et le palais du prince reste vide !

Le 27 mai, nous atteignons Mongkou, petit centre thibétain qui compte une centaine de familles et que gouverne une vieille reine, très aimée dans la région. Malheureusement, est elle partie depuis un an au pays de la Rivière Noire et la guerre a jusqu'ici empêché son retour. Nous sommes conduits à son château où habitent sa petite-fille, âgée de seize ans et une petite nièce d'une vingtaine d'années. Ces deux jeunes princesses, qui gouvernent le pays en l'absence de la reine, nous réservent d'abord un accueil assez froid. Mais la distribution de quelques présents (savons, parfums, etc.) à elles-mêmes et aux personnes de leur suite, nous créent bientôt des sympathies. On nous laisse occuper toute la seconde terrasse de cette maison thibétaine, véritable château fort, au milieu des montagnes ; il nous est seulement interdit de monter jusqu'à la troisième terrasse, habitée par un grand lama venue de Lhassa, dont le devoir est de prier sans cesse pour le bonheur de la vieille reine.

Il faut rester deux jours à Mongkou. On prépare, en effet, une nouvelle caravane pour le passage des montagnes de neige du Hong'k'iao-chan. Les yacks remplacent les mules dans le transport des gros colis ; les plus petits seront portés par des femmes à qui incombe toujours au Tibet le travail pénible. Les nuits commencent à être très froides, car nous sommes à plus de 3.000 mètres d'altitude. Le peu de pain qui nous restait a été gelé, on se met aux biscuits.

Le 29 mai au matin, nous quittons Mongkou. Les deux jeunes princesses sont parées de leurs vêtements de fête, longue tunique rouge avec haut col jaune en brocart, ceinture en cuir, ornée de pierres, longues bottes thibétaines rouge et or, bracelets d'ivoire aux poignets, bijoux avec turquoises et corail dans les cheveux. Elles viennent nous offrir quelques cadeaux et présenter leurs vœux de bon voyage. Toute la tribu est là, dans ses plus beaux atours, les costumes — comme leurs mœurs — ressemblant à ceux des Thibétains pasteurs de la région du Koukonor. On me juche, pour le passage des montagnes de neige, sur un énorme yack à l'aspect terrible,

mais qui est la douceur même ; mouton colossal avec une tête de buffle ! — Un gosse profite de la cohue du départ (nous sommes les premiers Européens qui soient jamais venus à Mongkou !) pour dérober le pied pliant de mon appareil photographique que tous les Thibétains prenaient d'ailleurs, pour une arme étrangère. Il aura été encore plus déçu que moi !

Le soir, nous campons au pied du Hong'k'iao-chan à 3.800 mètres d'altitude. De la neige partout. Le soleil couchant dore les sommets qui nous entourent dont l'un, celui des « dix mille années », pointu comme une aiguille, aurait 7.000 mètres de hauteur. Le paysage est féérique. Pas une maison, pas une cabane. On monte ma tente dans la neige, mais nos gens doivent coucher à la belle étoile !

Le lendemain matin, à 4 heures, comme le jour commence à poindre, nous nous mettons en marche pour escalader la montagne. Durant la nuit, avec le gel, la neige durcit, mais en cette saison, les premiers rayons du soleil recommencent à la faire fondre. Après 2 ou 3 kilomètres, mon yack enfonce tellement qu'il me faut renoncer à ce sympathique animal et me fier à mes seules jambes. On pénètre souvent dans la neige jusqu'aux genoux, la couche de glace en dessous doit être considérable. Le brouillard est épais et une partie de la caravane se perd bientôt dans la montagne. Pendant quatre heures, nous montons ; enfin à 8 heures, nous arrivons au col, au moment où le soleil paraît. Le ciel maintenant est clair et la vue magnifique. Mon baromètre anéroïde marque 4.500 mètres.

Mais la neige commence à fondre et la descente devient difficile, comme nos porteurs en font tour à tour l'expérience.

Enfin le Hong-k'iao-chan est franchi (c'est la seule fois qu'il ait été foulé par des étrangers) et, avant 10 heures, nous sommes sur le petit plateau couvert de neige où la rivière de Mongkong prend sa source. Nous descendons lentement au milieu d'une forêt de rhododendrons en fleurs. A 3 heures, nous faisons halte, pour y passer la nuit, à la première maison thibétaine que nous rencontrons. Les yacks, avec nos bagages, se sont empêtrés dans la neige et n'arrivent à l'étape qu'à dix heures du soir.

Pendant deux jours, nous suivons le torrent qui descend à Foupien, au milieu d'une épaisse forêt. Nos biscuits sont épuisés et il est impossible de se procurer du riz. Nous vivons jusqu'à Foupien de galettes de maïs. Dès mon arrivée dans cette petite sous-préfecture, le mandarin chinois vient me voir et m'invite à dîner. Visite des chefs thibétains. Le lendemain matin, le commandant militaire indigène me demande de passer en revue ses soldats « barbares » et fait tirer des salves en mon honneur ; puis il me prie d'accepter, pour me distraire et me porter bonheur au cours de mon voyage, un perroquet qui parle thibétain et un moulin à prières !

Le 3 juin, après avoir suivi la vallée et passé plusieurs lamaserias, nous arrivons à la ville de



Mongkong. Le R. P. Charrier, du vicariat du Thibet, missionnaire de ce district, homme très aimable et très aimé, vient sur la route à notre rencontre. C'est le premier « Blanc » que nous voyons depuis notre départ de Tchentou, c'est-à-dire depuis six semaines. Des chrétiens et des notables accompagnent le Père.

Nous restons deux jours à Mongkong, qui est en grande partie devenue une ville chinoise. Il y a un peu plus de cent ans, Mongkong était entièrement thibétain; mais, à la mort du roitelet indigène, des dissensions s'élevèrent entre les divers prétendants et une guerre s'ensuivit qui dura plus de dix ans. Après quoi, le gouvernement chinois envoya une expédition militaire qui réduisit les deux partis et s'empara de Mongkong.

Le Préfet et les autorités viennent me faire visite et nous reçoivent à un banquet.

En deux jours, nous nous rendons à cheval de Mongkong à Roumitchang. Vingt kilomètres après Mongkong, c'est de nouveau le vrai Thibet. A mi-route, se trouve une importante lamaserie qui est, en plus petit, une reproduction exacte du fameux Potala, de Lhassa, elle abrite 200 lamas « jaunes » (1) et donne son nom au village « Lamasse », dans lequel nous passons la nuit. Dès qu'ils nous aperçoivent les lamas montent sur la terrasse supérieure et font résonner en notre honneur les grandes trompettes, les flûtes et tous les instruments bruyants de la lamaserie. Puis, le chef lama, en présentant le tsampa et le thé beurré, vient nous prier d'assister à une réception spéciale qu'on a préparée pour nous. On me fait occuper un siège d'honneur dans la salle principale où sont réunis tous les lamas « consacrés » c'est-à-dire qui ont fait le pèlerinage de Lhassa; les autres sont alignés sur deux rangs dans la cour et sur les marches du temple. Après quelques paroles de bienvenue, nous sommes invités à visiter la lamaserie, puis reconduits en grand cérémonial dans nos appartements.

Le chef indigène de Lamasse a mis à notre disposition sa maison thibétaine, qui est contiguë à la lamaserie. Du haut des terrasses, on a une jolie vue sur la rivière qui descend à Roumitchang ainsi que sur les sommets environnants notamment sur le Murdochan, haute montagne couverte de neige et lieu de pèlerinage célèbre au Thibet.

Le lendemain matin, notre départ est accompagné des mêmes honneurs et du même tam-tam qu'à l'arrivée. Vers midi, nous croisons un prince indigène, venu à notre rencontre avec vingt cavaliers. Il nous propose de visiter une lamaserie « rouge » renommée, sise sur son territoire de l'autre côté du torrent. Nous traversons dans un petit sampan rond fait en peaux de yack, ballotté à travers les remous comme une coquille de noix. Le chef de la lamaserie vient nous rece-

voir sur la berge, et pour nous faire grand honneur, en plus de la musique, fait tirer le canon. La lamaserie est intéressante et possède surtout une très belle bibliothèque.

Nous regagnons la grande route, où nous trouvons les deux chefs de Geisitsa et de Katchia, venus nous souhaiter la bienvenue avec une cinquantaine de suivants thibétains à cheval. Ils portent l'un et l'autre les cheveux dénoués sur le dos en signe de grand respect. Un peu plus loin, c'est le préfet chinois, délégué à Roumitchang, qui vient au-devant de moi, avec ses secrétaires. Il a préparé une collation (pâtisseries, thé et vin chinois) à laquelle nous faisons honneur avant de traverser le pont suspendu, en cordes de bambou, qui conduit à la ville.

Lorsque notre cortège débouche dans Roumitchang, il doit comprendre plus de deux cents personnes, La population entière est dans la rue. Il me faut endosser une écharpe rouge thibétaine que m'offrent les chrétiens, subir la musique et la pétarade qui éclatent tout autour de nous. Enfin nous gagnons les chambres qui nous ont été réservées chez le premier notable de la ville.

Le lendemain matin, à neuf heures, eut lieu la remise de la Médaille du Dévouement du ministère de l'Intérieur au R. P. Hiong. Ce vaillant prêtre thibétain, le seul prêtre indigène de la mission du Thibet, méritait bien cette récompense par ses quarante années de ministère au Thibet et par les sentiments si francophiles qu'il nous a sans cesse témoignés. Agé de 65 ans et parlant couramment notre langue, le P. Hiong s'est toujours montré, en même temps, qu'un collaborateur précieux pour nos missions, un ami sincère de la France.

La cérémonie eut lieu dans l'église, joliment décorée aux couleurs françaises, devant la population de la ville, le mandarin et les chefs indigènes. Des discours furent prononcés en français, en thibétain et en chinois. A l'issue de cette solennité, j'offris un repas aux quarante principaux notables et je reçus à un déjeuner à l'euro-péenne (nouveau lieu inconnu à Roumitchang) le P. Hiong, le P. Charrier, qui nous a accompagnés de Mongkong, le préfet chinois et les trois principaux chefs thibétains.

Le 9 juin, nous partons pour une excursion de trois jours, sur la demande qui nous en est faite par les roitelets du pays. Nous nous rendons le premier jour à Geisitsa, le second à Katchia, le troisième à Bawang. Sites magnifiques, campagne verdoyante au pied des pics neigeux, torrents aux eaux claires où l'on chasse la loutre, population thibétaine très dense: pas un Chinois, à l'exception de mes soldats d'escorte. C'est aussi le pays des perroquets, nous en croisons en route de nombreux vols.

Dans les « tchai-tse » des roitelets, nous sommes reçus avec tous les honneurs possibles. A Bawang surtout, la réception est grandiose. Le jeune prince héritier, âgé de huit ans, vient au-devant de moi sur la route avec plusieurs grands lamas

(1) On distingue trois cultes dans le lamaisme thibétain : jaune, rouge et noir.



et une somptueuse escorte. A l'entrée de la ville, m'attendent le Bouddha Vivant et son clergé, puis la reine entourée des princes et de ses chefs. Distribution de nombreux « k'a-tag » (1). Le temps est magnifique et la belle lamaserie, toute blanche avec son toit doré, scintille éclatante au soleil.

Nous occupons un large appartement dans le palais, la reine vient me faire visite peu après mon arrivée. Veuve depuis deux ans, elle gouverne le pays, aidée d'un « Conseil de chefs ».

Mais le personnage le plus considérable de Bawang est le Bouddha Vivant. C'est un homme de 30 à 35 ans, portant beau, distingué, investi par Lhasa. Son titre de Bouddha Vivant (Houofou) le rend omnipotent dans toute la contrée, dont il est le véritable maître. Il ne quitte jamais le sanctuaire, et sa venue au-devant de moi fut une surprise pour tout le monde et, à mon égard, une grande marque de courtoisie.

A la fin du jour, les danses commencèrent comme à Katchia, accompagnées du chant de mélodies thibétaines. Les jeunes princes et plusieurs princesses y prirent part. Ce sont des rondes — les hommes d'un côté, les femmes de l'autre — lentes au début et pleines de grâce, qui s'animent peu à peu, pour, à la fin, devenir endiablées.

Toute la population de Bawang porte le costume thibétain. A noter cependant, une particularité dans la façon de s'habiller du beau sexe de cette région. Les jeunes filles mettent pour tout vêtement une longue chemise, en drap rouge ou brun largement fendue de chaque côté — avec, en dessous, un « cache-vertu » (c'est le nom thibétain) confectionné en poils de yack et analogue au sporram du kilt des soldats écossais. C'est seulement une fois mariées que les jeunes femmes de Bawang s'astreignent au port du pantalon.

Le lendemain matin, nous rentrons directement à Roumitchango, en suivant la rivière qui descend de Chosschia. Mais avant mon départ, je présente une montre-bracelet en or à la reine; celle-ci m'offre à son tour une très belle écharpe en soie tissée par elle, qu'il me faut mettre sur mon uniforme de petite tenue endossé pour la circonstance. La reine, le Bouddha Vivant et les princes nous accompagnent jusque sur la route; nous leur faisons nos adieux au son du canon thibétain et des trompettes des lamas. En chemin, nous sommes salués par le « premier ministre » de la reine de Baty et nous visitons au passage une lamaserie de bön-po ou lamas noirs, curieuse par ses divinités, dans leurs poses franchement réalistes.

Le 13 juin, départ de Roumitchango pour Tatsienlou. Le préfet — qui nous a reçus la veille à un banquet — attend en dehors de la ville pour nous souhaiter bon voyage. De nombreux chefs indigènes sont là aussi. Notre escorte jusqu'à Tatsienlou comprendra 10 soldats thibétains et 2 sol-

dat chinois bien armés, car on a signalé des bandes de brigands dans la région. Deux jours plus tard nous passons la fameuse montagne Dabola (le « Ta-pao-chan » des Chinois), à 4.600 mètres d'altitude. Nos chevaux enfoncent dans la neige et il faut faire à pied la dernière partie de l'ascension.

Au bas de la montagne, sur l'autre versant, nous rejoignons la route nord du Thibet, la grande route commerciale qui descend de Chambo et conduit à Lhasa. On est en pleine « Terre des Herbes » Nous croisons plusieurs caravanes de yacks, qui viennent de Tatsienlou, chargés de thé; certaines ont à faire vingt et trente jours de route pour atteindre leur destination.

Le 17 juin, nous arrivons à Tatsienlou, où je reçois l'hospitalité de M<sup>sr</sup> Giraudeau. Echange de visites avec le gouverneur et les principales autorités, ainsi qu'avec le roitelet indigène. Après une messe solennelle célébrée le 20 juin à la cathédrale par le vicaire apostolique, je me mets en route le même jour pour rejoindre Tch'eng-tou.

Je suis rentré directement en onze jours de Tatsienlou à Tch'eng-tou. Route difficile, mais pittoresque. Passage de deux hautes chaînes de montagnes: le Fei-yué-ting et le Ta-siang-ling (2.800 et 3.000 mètres).

En cours de route, les sous-préfets vinrent me saluer chaque fois qu'ils apprirent mon passage. A Ya-tcheou, toutes les autorités, le Tao-yin en tête, me reçurent en dehors de la ville. Mêmes compliments, le lendemain matin au départ.

A Ki'ong-tcheou, réception par le sous-préfet, un piquet de troupes et les 150 élèves, en uniforme, de l'Ecole du P. de Jonghe (1), portant les drapeaux français, chinois et belge.

Enfin, le 30 juin au soir, j'arrivais à Tch'eng-tou, heureux de me retrouver chez moi, après cette longue randonnée de deux mois et demi, couchant presque chaque soir sous la tente mais ayant traversé des pays d'une beauté sauvage que je n'oublierai jamais.

La distance parcourue sur les routes chinoises et thibétaines — à cheval, en chaise, à yack ou à pied — a été d'environ 2.000 kilomètres (exactement 4.395 li).

A. BODARD.

(1) Le P. de Jonghe est Belge, mais relève de notre vicariat.

*Les souscriptions doivent être adressées à M. le Trésorier du Comité, 21, rue Cassette.*

*MM. les Adhérents, dont le nom serait mal orthographié ou l'adresse inexactement indiquée sur les bandes du Bulletin, sont priés de faire parvenir les rectifications au Secrétariat du Comité, 21, rue Cassette.*

(1) Echarpes en soie, remplaçant la carte de visite, que les Thibétains s'offrent par politesse.



## LETTRE DU JAPON

Le crépuscule des genros. — Les fiançailles du prince-héritier —  
Le voyage du prince-héritier en Europe. — M. Hara et ses adversaires.

Tokyo, 15 février 1921.

Nous venons au Japon de passer par une crise de palais dont l'issue sera la disparition progressive d'un des éléments constitutifs du gouvernement japonais dans sa forme actuelle; je veux parler de la disparition des genros, vieux hommes d'Etat sacrés par la vénération populaire qui, groupés sous le nom de conseil privé, avaient libre accès auprès de l'Empereur, et, sans encourir aucune responsabilité devant la Diète, contrairement à leur guise, paralysaient même parfois l'initiative ministérielle.

Les fiançailles du prince héritier ont été la cause occasionnelle de la crise. On sait qu'il y a environ cinq ans, le prince alors âgé de quinze ans fut fiancé à une de ses cousines de deux ans plus jeune que lui; c'était une dérogation à la pratique ancienne suivant laquelle les princes impériaux susceptibles de devenir empereurs devaient épouser une personne choisie en dehors de la famille impériale parmi une dizaine de familles nobles originaires presque toutes de la ville de Kyoto. Les familles ainsi privilégiées considèrent les fiançailles du prince comme une injustice commise à leur préjudice et se promirent de tout faire pour empêcher le mariage d'arriver à sa réalisation; une de ces familles notamment faisait valoir que l'Empereur Medji, prédécesseur du présent Empereur, avait promis que l'épouse du petit-fils, le fiancé d'aujourd'hui, serait choisie chez elle. L'opposition au projet de mariage était appuyée par les genros et elle était si énergique que l'Empereur avait consenti à ce que son fils ne revît pas sa fiancée; mais comme l'opinion populaire était favorable au mariage, les fiançailles restèrent valides.

Quand, il y a un mois, la nouvelle se répandit que le prince héritier allait partir pour un voyage de plusieurs mois en Europe, les mécontents pensèrent que le moment était venu d'arracher à l'Empereur malade la rupture; et l'assaut décisif commença auprès de Sa Majesté. Si les assaillants avaient été moins bruyants, ils auraient eu chance d'obtenir gain de cause; mais les princes impériaux, prévenus, défendirent avec ardeur la cause de la fiancée; un mouvement de protestation populaire fut organisé contre les prétentions des familles nobles; des pétitions furent signées en masse pour que le voyage du prince héritier n'eût pas lieu et pour que le ministère qui avait décidé ce voyage fût congédié.

En fait, le ministère actuel n'a jamais été opposé au mariage du prince héritier avec sa cousine la princesse Nagako. S'il a mis en avant l'idée de faire visiter des pays étrangers par le prince, ce n'a pas été dans l'intention de détacher celui-ci de sa fiancée, mais pour mettre ce jeune homme en contact avec la vie occidentale. Depuis sa naissance, en effet, le prince Hiroshito a toujours mené une vie de reclus; il ne possède pas encore toute l'aisance que doit avoir un futur souverain; on l'a bien vu quand il dut, à la place de son père, recevoir les lettres de créances des diplomates accrédités au Japon. Aussi le premier ministre, M. Hara, a-t-il jugé utile de jeter pour quelque temps le prince héritier dans des milieux tout différents des milieux hiératiques dans lesquels celui-ci a vécu jusqu'ici; saisi par le contact d'une vie intense, sans doute prendra-t-il plus d'assurance et de vivacité.

Naturellement le sentiment populaire n'a pas compris ce motif, et l'agitation a pris presque instantanément un caractère antiministériel, que l'opposition a fait tous ses efforts pour envenimer. Alors le premier ministre a très adroitement manœuvré: il a renvoyé de leurs fonctions de

Cour, à commencer par le ministre de la Cour lui-même: ceux qui s'étaient montrés les plus hostiles à la princesse Nagako; il a publié une déclaration confirmant les anciennes fiançailles, et il a fixé une date pour la célébration du mariage du prince avec sa cousine. C'est le 3 novembre prochain qu'aura lieu la cérémonie, environ un mois après que le prince héritier sera revenu de son voyage.

Le dépit est grand chez tous ceux qui ont soutenu les prétentions et les intrigues des familles nobles de Kyoto. Les genros, entre autres, sortent très diminués de la lutte; leur chef, le maréchal prince Yamagata, a donné sa démission de président du Conseil privé; peut-être la lui fera-t-on reprendre; mais il ne pourra pas, avec elle, recouvrer son autorité, qui contrebalançait celle du premier ministre. Celui-ci, tout en maintenant, malgré la désapprobation populaire, le voyage du prince héritier en Europe, a résisté aux genros, en maintenant également intact le projet de mariage. Il a ainsi montré que le ministère est indépendant du collège des vieux mentors et il n'est pas douteux que la Diète, en votant avec une immense majorité les crédits demandés pour le voyage du prince, donnera son approbation à l'énergie déployée par M. Hara pour se libérer de l'ingérence des genros.

UN FRANÇAIS DU JAPON.

## Indochine

**L'insurrection des Mèos du Laos.** — Parmi les populations sauvages de l'Indochine, les Mèos méritent une mention particulière, non pas à cause de leur importance numérique, assez difficile à évaluer encore qu'elle ne soit pas très considérable, mais à cause de leur « crédulité superstitieuse ». Avec une déplorable facilité, ils se laissent convaincre par les paroles ou par les manœuvres de sorciers qui se prétendent inspirés du ciel et qui, par des pratiques de magie ou par des mystérieuses formules, s'imposent à eux de telle sorte que la grande masse est incapable de se soustraire à leur influence. C'est là précisément un fait qui avait été signalé depuis longtemps; une récente insurrection est venue, en 1919-1920, en fournir une preuve nouvelle.

Nous avons, dans notre numéro d'avril, à propos des voyages accomplis en hydravion par MM. Le Gallen et Bosc, fait allusion à cette insurrection (p. 149); mais nous en avons trop peu parlé pour qu'il ne soit pas intéressant d'y revenir un peu plus longuement aujourd'hui, à l'aide de ces *Rapports au Conseil du Gouvernement*, si précieux à tant de titres, dont notre numéro d'avril contient également (à la p. 176) une très brève analyse,

Auparavant, quelques mots sur les Mèos ou Miaos.

Comme les Mans ou Yaos localisés le plus souvent tout près d'eux, les Mèos sont les Chinois les plus récemment arrivés de Chine sur les territoires soumis à notre domination.

C'est autant qu'on peut s'en rendre compte, vers le milieu du siècle dernier qu'ils ont quitté



la province chinoise du Kouï-tcheou, de la population de laquelle ils constituaient une bonne partie, sinon même la majorité, pour gagner des pays plus méridionaux. Ils s'y sont établis en différents points du Tonkin et du Laos, dont la carte V de l'*Essai d'atlas statistique* de M. Henri Brenier donne la situation. Ce schéma ethnographique de l'Indochine, qui permet de constater la présence de groupes Mèos, actuellement encore, dans le Kouï-tcheou et sur la frontière du Yunnan et du Tonkin, montre d'autre part l'existence de plusieurs de ces groupes ethniques à l'ouest de Lao-kay dans les Sip Song Panas, sur les deux rives de la rivière Noire, et entre cette rivière et le Song-Ma, enfin dans le Tran-Ninh. Ces groupes sont loin d'être encore complètement fixés, et ce sont précisément leurs habitudes nomades qui permettent très difficilement d'en donner le nombre, que les meilleurs auteurs et les documents administratifs évaluaient naguère à quelque 35.000 individus, dont 15.000 environ pour le Laos, où, dans le Tran-Ninh, les Mèos forment deux ou trois groupements assez compacts. Dans tous les cas, et quel que soit le nombre exact de ces Chinois émigrés, ce sont aujourd'hui des montagnards grands destructeurs de forêts, vivant de préférence sur les sommets, qui se livrent avec succès à l'élevage et qui cultivent l'opium au Tran-Ninh. Ils n'ont guère d'industries, ne fabriquant rien que de très primitif, mais en même temps de très solide, et préférant à tout les travaux des champs. Le riz, le maïs, le millet, le lin, et, parmi les légumes, les haricots, les concombres, les melons, etc., voilà les cultures principales de ces agriculteurs et maraîchers qui sont intéressants à plus d'un titre.

Des différents groupes mèos venus naguère de la Chine dans notre Empire d'Extrême-Orient, un des plus importants est établi sur les bords du Nam-ou, dans le Haut-Tonkin. Là se trouve le point initial de l'insurrection, qui a duré durant tout un temps, à partir du milieu de l'année 1919. Quelques mois auparavant, les Mèos de la région de Diên-biên-phu, dans le 4<sup>e</sup> territoire, s'étaient soulevés à l'instigation d'un de leurs chefs, nommé Batchai. Poursuivi, traqué très vite par nos troupes, celui-ci ne tarda pas à quitter le territoire de Diên-biên-phu pour se réfugier dans le Haut-Laos. Là, un pays montagneux et presque désert, dépourvu de voies d'accès et couvert d'épaisses forêts, devait lui servir de refuge et lui permettre de continuer à fomenter l'agitation.

Il le fit en recourant à des moyens qui, auprès de populations plus civilisées, n'eussent trouvé aucune prise. Au moyen d'incantations et de formules magiques, il agissait sur l'esprit des Mèos; il leur racontait qu'une prophétie du ciel les appelait à constituer un grand royaume indépendant sur lequel régnerait un souverain d'origine surnaturelle. Celui-ci, dont la capitale serait Diên-biên-phu ou Muong-Houp, accomplirait les volontés du ciel et apporterait aux Mèos paix, prospérité et bonheur. Pour préparer

son avènement, tous les Mèos valides devaient prendre les armes; ils devaient combattre indistinctement des peuplades voisines comme les Khas et les peuples les plus proches, Laotiens et Annamites, cependant que quelques équipes réunies sur le Phou-Leuï, y construiraient le palais destiné au souverain dont la venue était toute prochaine.

Telles furent les promesses dont se servirent les émissaires de Batchai pour déterminer les groupements mèos des provinces de Luang-Prabang, des Hua-Phans et du Tran-Ninh à se soulever. En dépit des sages recommandations du roi de Luang-Prabang à ses sujets Mèos, malgré l'autorité dont jouissait personnellement le commissaire de Xieng-Khouang, les agitateurs furent écoutés avec une certaine faveur. Sans doute, les Mèos des provinces tonkinoises de Son-la et de Lai-châu demeurèrent-ils sourds aux appels qui leur furent adressés; mais par contre, le mouvement s'accrut bientôt dans la province de Sam-neua, et Muong-sen fut un instant encerclé par les rebelles. En même temps, les premières opérations de police effectuées dans les districts de Muong-Heup et de Muong-Ngoï permettaient d'apprécier l'importance du mouvement et aussi de limiter celui-ci, mais ne pouvaient faire davantage (août-septembre 1919). Aussi l'administration locale demanda-t-elle à l'autorité militaire d'assumer la direction des opérations.

Tandis que les autorités du Nord-Annam (sur les populations duquel la révolte des Mèos du Tran-Ninh n'a eu aucune répercussion) prenaient les mesures nécessaires pour empêcher toute extension des troubles sur leur territoire, tandis que celles du Tonkin agissaient de manière à protéger les provinces limitrophes contre les incursions des révoltés, le colonel Angeli groupait les éléments militaires venus du Tonkin et de la Cochinchine avec lesquels il devait combattre les Mèos. Dès le début de novembre, les opérations commençaient effectivement, et bientôt elles étaient couronnées de succès, grâce à la collaboration des autorités militaires et civiles, à la vaillance et à l'entrain des tirailleurs, gardes indigènes et partisans mis à leur disposition de différents côtés. En même temps, des pourparlers se nouaient entre les représentants de l'autorité française et plusieurs chefs rebelles, et aboutissaient très vite à des résultats intéressants. En montrant aux Mèos révoltés les conséquences de leur acte, elles contribuaient à affaiblir le mouvement, à préparer l'apaisement... Aussi, à la suite des premiers combats livrés au Tran-Ninh, vit-on se produire de nombreuses soumissions accompagnées de la livraison d'une grande quantité d'armes. Mais il fallut davantage pour dompter la révolte; c'est seulement à la suite d'engagements sérieux à Ban-ban, à la Bergerie, à Ban-Phadeng et à Pakkha que la province de Xieng-Khouang fut dégagée (février 1920). Quelques semaines plus tard (avril), une série relativement considérable de soumissions nouvelles s'était pro-



duite; différents groupements étaient même venus déposer leurs armes et se rendre à merci aux autorités du 4<sup>e</sup> Territoire, et le plateau de Tran-Ninh, comme la plus grande partie de la province de Sam-neua étaient presque complètement pacifiés.

Seuls désormais, certains cantons du Nord du royaume de Luang-Prabang et des abords des 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> Territoires demeuraient insoumis; après l'occupation de Muong-heup (4 février) et la dislocation et l'éparpillement de ses bandes, Batchai s'y était réfugié, dans un pays peu accessible, où des vivres et des munitions avaient été préalablement accumulés. Tandis que la saison des pluies obligeait ses amis comme ses adversaires à la cessation effective des hostilités, il s'efforçait de recouvrer quelque influence, en usant des moyens qui lui avaient précédemment réussi, et n'hésitait pas à faire courir le bruit qu'un nouveau soulèvement des tribus mêos se produirait dès la fin de la saison des pluies. Mais, de leur côté, les autorités françaises ne demeuraient pas inactives. L'occupation solide des postes militaires, le désarmement des Mêos soumis, le versement par eux d'indemnités en réparation des dommages causés aux habitants lao-tiens et annamites de la région insurgée venaient rassurer les populations fidèles et punir celles qui s'étaient soulevées; d'autre part, toutes les dispositions nécessaires étaient prises pour assurer la rigoureuse surveillance de la région située au Nord-Est de Muong-heup et pour arrêter, le cas échéant, tout mouvement offensif de Batchai et des bandes encore insoumises.

Mais celles-ci n'ont pas bougé. La leçon donnée aux révoltés par les troupes du colonel Angeli a porté ses fruits, et le voyage exécuté en hydravion par M. Bosc résident supérieur du Laos et par M. le commissaire du Gouvernement Barthélemy, en compagnie du commandant Gleize, au-dessus de la région montagneuse et forestière occupée par les Mêos, n'a pu ensuite que confirmer les bonnes intentions dans lesquelles se trouvaient ceux qui étaient venus à résipiscence. Peut-être même ont-ils pensé qu'ils étaient d'origine surnaturelle, ces Européens qui survolaient leur territoire dans la seconde quinzaine du mois de janvier 1921, et qu'ainsi se trouvaient réalisées, tout au moins jusqu'à un certain point, les prophéties de Batchai...

Quoi qu'il en soit, les mouvements insurrectionnels des Mêos ont entraîné une certaine perturbation dans le service des trains postaux, comme aussi la destruction d'une cinquantaine de kilomètres de lignes télégraphiques. Les lignes ont été réparées là où elles avaient été simplement endommagées; ailleurs, elles ont été reconstruites; les services des trains ont, d'autre part, recommencé de fonctionner. Bientôt, de l'insurrection de Batchai, il ne restera donc plus que le souvenir.

**La foire de Hanoï de 1920.** — Au moment où, comme on a pu le voir dans notre

dernière bibliographie (numéro d'avril 1921, p. 176), on s'occupe en Indochine et en France, de préparer la quatrième foire annuelle de Hanoï, il est vraiment bien tard pour parler de la précédente. Ne date-t-elle pas, en effet, du mois de décembre 1920? Peut-être, cependant, n'est-il pas inutile de dire que cette troisième réunion a groupé plus de 600 exposants et qu'elle donnait une bonne idée de la situation économique de notre empire indochinois. Dans le pavillon de la Cochinchine, par exemple, avaient été habilement groupés tous les produits agricoles et industriels de la colonie, de manière à permettre d'embrasser d'un seul coup d'œil l'activité de ce pays aux ressources si variées.

Il semble bien, toutefois, que le pavillon du Laos ait davantage encore que ceux de la Cochinchine, du Cambodge, de l'Annam et du Tonkin, constitué une révélation pour les visiteurs de la foire-exposition de 1920. Le *Courrier d'Haïphong* a énuméré avec un véritable enthousiasme dans un article sur « le Laos à la foire d'Hanoï », tous les produits forestiers dont son rédacteur venait, en étudiant le pavillon du Laos, de constater la présence dans la région de Vien-tiane :

Le *Lagestrienica*, bois tendre et blanc tirant sur le gris et d'une grande flexibilité, dont on fait les pipes à opium; le *Mai-don*, très dur, au beau grain bien veiné, dont on fait des bibelots et des cercueils de luxe; le *Trac-Bang*, bois qui est rouge-noir, tirant sur le violet; le *Trac-Vang*, bois orange foncé avec des veines rouges et noires; le *Mai-nhom-Pham* ou faux acajou, bois tendre, léger, de couleur rose, qui pousse sur les pentes basses; le *Mai-Kho*, arbre des forêts épaisses, au bois dur, au cœur rouge et difficile à travailler; des pins et des mélèzes, des chênes et des chataigniers. Malheureusement (ajoute-t-il) ces beaux arbres ne seront pas exploités, ils sont trop lourds; seul, le teck, que recherche l'Est Asiatique français, suivra la voie du Mèkhong en radeaux, qui franchiront les rapides et les chutes de Khône... Quel dommage que, de tous ces trésors, une petite quantité puisse seule sortir du pays! Qu'on termine donc rapidement les routes coloniales de Vinh au Mè-không, afin de donner de l'air à toute cette force qui étouffe et reste improductive!

Puis, poursuivant son examen des ressources du pays, le *Courrier d'Haïphong* signale parmi les richesses du Laos l'étain de Pak-Hinboun; la cire, dont les échantillons jaunes et tendus prouvent la belle qualité; le benjoin, dont on pourrait étendre la culture dans la province d'Attopeu, où l'arbre pousse à l'état sauvage; les écailles des Pangolins, province de Saravane, recherchées par la pharmacopée chinoise. Puis sans s'arrêter longuement sur d'autres « possibilités », voici qu'il indique d'un mot « tous les produits exportables dont le Laos abonde », à débiter par

cette magnifique « Pierre d'Attopeu » dont la tonalité, la nervure et la transparence rappellent l'onyx. Il y ajoute le café, le kapok, le sticklack; tous les produits médicaux, qui s'y trouvent par centaines d'espèces; et les cannelles, qui sont magnifiques, la citronnelle, et les matières tannantes. *Mai-don*, écorce de chêne, baie de chêne; et les tabacs (qui sont peut-être un peu trop forts pour être



exportés); et les cotons, et la bourre de coton devenue une matière si importante, et le lin, dont les essais ont été concluants, et le chanvre qu'on cultive depuis longtemps, et l'agave, dont on emploie les fibres pour en faire des tissus, et les oléagineux: ricin, graine de lin, graisse de chanvre, sésame blanc et noir, arachides; et les tinctoriaux, et l'indigo, et tous les riz et les paddys, et les maïs, et les légumineuses: haricots, fèves, soja; et les condiments, les piments, le gingembre; et les soies grèges, peignée, filée, et les sampots, et les vêtements si curieux des Laotiennes, les écharpes qui seraient à la mode du jour, et les nattes, et les paniers, et les meubles.

Il convenait d'insister sur toutes ces richesses naturelles du Laos, dont, d'ailleurs, certaines — les bois par exemple — ne seront peut-être pas exportables, même le jour où seront établies les routes que réclame avec tant de raison le rédacteur du *Courrier d'Haïphong*; paieront-elles, en effet, tous les frais dont le transport les grèvera si lourdement et laisseront-elles ensuite aux colons un bénéfice vraiment rémunérateur? Toute la question est là... Dans tous les cas, le moment est sûrement venu de donner au Laos la forte impulsion qui (dit avec raison l'auteur de l'article que nous citons) « le fera sortir de son inutile fertilité pour le faire entrer dans l'ère des réalisations ». Voilà ce dont se rendront compte, nous en sommes convaincus, tous ceux qui, en 1922, étudieront l'exposition du Laos à l'Exposition coloniale de Marseille.

## Levant

**Grecs et Turcs en Asie Mineure.** — Depuis la défaite subi par les Grecs à Eski-Chehr, la situation ne semble guère avoir varié. On ne peut en effet signaler que des coups de main, des engagements sans importance et des incursions de colonnes volantes turques jusqu'aux environs de Smyrne. Quant à un échec considérable des Nationalistes à Toulou-Bouhar et à un nouveau recul éventuel des Grecs sur une ligne fortifiée Manissa-Ak-Hissar, ce sont là nouvelles qui ne sauraient être accueillies qu'avec la plus grande réserve; rien de plus difficile, au milieu des nouvelles contradictoires émanant des parties adverses, que de démêler l'exacte vérité. Cependant, il semble avéré que les Grecs ont subi un échec à l'est de Smyrne au milieu de mai et qu'une forte colonne volante turque s'est alors avancé jusqu'à près de 30 kilomètres de la grande cité anatolienne.

On peut se demander, d'autre part, dans quelle mesure les armées ennemies ont reçu des renforts. Du moins semble-t-il bien certain qu'elles ont cru, et comme importance numérique, et comme matériel de guerre; mais faut-il en déduire qu'une offensive importante doit être prochainement déclenchée? De multiples raisons politiques, financières, etc., semblent, dans tous les cas, conseiller aux Grecs une prudence extrême et les engager à n'attaquer que le jour où ils se

croiront vraiment sûrs de vaincre ces soldats turcs, qu'ils tenaient naguère pour capables de vaincre sans peine des soldats français, mais incapables de tenir un instant devant des Hellènes.

**Neutralisation de Constantinople et des Détroits.** — Que les Grecs obéissent à ces conseils ou non, ils ne pourront plus désormais ravitailler leur front d'Ismid et de Brousse que par la voie de Rodosto, ni se servir de Constantinople comme d'une base d'opérations. En effet, les hauts-commissaires, amiraux et généraux alliés ont proclamé la neutralité de Constantinople, du Bosphore et des Dardanelles au cours de la lutte entre les Grecs et les Turcs. De même aussi, celles des régions des deux mers Noire et de Marmara placées sous le contrôle des Puissances alliées. Ils ont, en conséquence, invité les Grecs à réduire leurs effectifs, dans la zone neutralisée, à un maximum qui leur sera fixé, et aussi à tenir leurs vaisseaux de guerre hors de la limite des eaux territoriales, soit à 3 milles des rivages.

Naturellement, une telle décision a été accueillie avec une grande satisfaction par la presse et par les milieux turcs de Constantinople, qui ne cessent de se plaindre, d'autre part, du « régime de terreur auquel sont soumises les populations turques des régions de Yalova, Orkhangazy, Guemlik, de la part de bandes grecques opérant avec la dernière rigueur. » Ils demandent instamment aux hauts-commissaires français, anglais et italiens de secourir ces populations turques de l'Anatolie, « afin de permettre aux survivants de venir à Constantinople et d'échapper ainsi au régime d'extermination poursuivi par les bandes grecques, soutenues par les soldats hellènes. »

A la suite de ces plaintes, les hauts-commissaires ont décidé d'envoyer une commission d'enquête dans les régions anatoliennes voisines du golfe d'Ismid où se seraient passés les faits énoncés par la Sublime-Porte dans la note officielle que nous venons de résumer.

Ce n'est pas, d'ailleurs, dans ce seul coin des rivages de la Marmara que les Turcs reprochent aux Grecs des sévices à l'égard des populations musulmanes. Mais on sait que, de leur côté, les Grecs se plaignent amèrement de la manière dont les Turcs se comportent à l'égard des populations helléniques de l'Anatolie.

**A la grande Assemblée nationale d'Angora.** — A en croire les déclarations de M. Simon Meudivani, ancien ambassadeur de la Géorgie auprès du Gouvernement national d'Angora, publiées par le journal *Vakit* et reproduites par le Bureau turc d'informations, la situation des nationalistes serait excellente. L'armée et la police auraient été réorganisées; les Finances seraient en bon état et la tranquillité parfaite. Quant à l'Assemblée elle-même, elle compterait trois partis principaux, les nationalistes au centre, les conservateurs à droite et les radicaux à gauche. De ces trois partis, le centre serait le plus fort.

On aimerait savoir à quelle date remontent les



informations fournies ainsi par M. Meudivani, et avoir quelques précisions sur le programme politique de ces trois partis. On sait, dans tous les cas, que la majorité des membres de la grande Assemblée nationale vient de constituer un « groupe de la défense des droits ottomans en Anatolie » qui, s'il n'a pas rejeté les traités franco-turc et italo-turc conclus à Londres par Bekir Sami bey, n'en admet pas certaines clauses et y demande d'importantes modifications. C'est à la suite de cette décision de la grande Assemblée nationale que Bekir Sami a démissionné.

Avant de rentrer à Angora, celui-ci avait passé par Constantinople, et il y avait été très chaleureusement accueilli; mais déjà cet accueil n'avait pas été unanime. C'est ce que, dans une correspondance de Constantinople publiée par le *Temps*, le 12 mai, M. Jean Norill avait parfaitement indiqué.

Il ne faudrait pas croire (écrivait-il) que le retour de Bekir Sami à Angora s'effectue sous un ciel sans nuages. Quelques-uns de ses compatriotes, que leur orgueil aveugle ou qui prêtent trop complaisamment l'oreille à certaines suggestions venues de Moscou, ne se rendent pas compte des services qu'ont rendus à la cause turque la modération et le bon sens du président de la délégation d'Angora. Certains vont même jusqu'à réclamer sa mise en jugement. Ils croient que l'Anatolie peut vivre et prospérer en se tenant à l'écart de l'Europe et pensent que, grâce à cet isolement superbe, ils peuvent tout se permettre et tout espérer. Ils ne voient pas, sans doute, qu'en prolongeant outre mesure cet isolement, ils conduiraient leur pays à la ruine financière et économique. Si ces extrémistes étaient plus clairvoyants ou mieux informés, ils constateraient que la fermeture de ses débouchés extérieurs a mis l'Anatolie à la veille d'une crise que les subsides de Moscou ne peuvent que retarder et qui menace de compromettre les résultats acquis par les succès des troupes nationalistes et par la diplomatie avisée de Tevfik pacha et de Bekir Sami.

Rien de plus exact; mais les nationalistes d'Angora n'en ont pas jugé ainsi. C'est pourquoi Munir bey a été envoyé à Beyrouth en passant par Adana, afin de soumettre au général Gouraud les propositions du gouvernement que préside Moustapha Kemal, en vue d'une modification de l'accord franco-turc du 9 mars. Quel risque courent les députés d'Angora, en effet? Bekir Sami n'a-t-il pas déclaré à un organe gouvernemental de Constantinople qu'« un nouveau traité de Sèvres assurerait aux Turcs, dans un avenir prochain, une paix brillante?... De toute façon, une nouvelle conférence aura lieu ». S'ils se heurtent à une fin de non-recevoir absolue de la part de la France, les nationalistes turcs en seront quittes pour reprendre, à la prochaine Conférence, le projet de traité actuel.

En attendant, par les ports de la Mer Noire et surtout par Trébizonde, des Lazes passent à l'Ouest du Bosphore en pays attribué à la Grèce. Ils y constituent des bandes organisées par les Kémalistes et opérant entre Derkos et les lignes de Tchataldja.

C'est surtout par les bolchevistes russes que les nationalistes sont pourvus des armes et des munitions dont ils ont besoin; le grand vizir Tevfik pacha l'a nettement donné à entendre au

milieu du mois de mai, le jour où il a déclaré que le traité conclu entre les nationalistes turcs et la république des Soviets avait été passé dans un but très précis, pour obtenir les munitions dont avaient besoin les troupes de Moustapha Kemal. Tevfik pacha a nié, d'autre part, que jamais un vrai lien moral pût exister entre les Turcs et les bolchevistes.

**Un traité turco-afghan.** — Les *Islamic News* du 12 mai donnent le résumé officiel suivant du traité conclu le 1<sup>er</sup> mars, à Moscou, entre le général Mohamed Vali-Khan, ministre d'Afghanistan, et les représentants du gouvernement d'Angora.

ARTICLE PREMIER. — Le traité est un traité de coopération alliée, en vue de buts offensifs et défensifs.

ART. II. — Il établit solidement les principes de la liberté de tous les peuples asiatiques sur la base du droit des nations à disposer d'elles-mêmes, et s'engage à ne reconnaître l'autorité ou le contrôle d'aucune Puissance étrangère sur les affaires intérieures ou extérieures desdits peuples. Il reconnaît l'indépendance complète de Bokhara et de Khiva.

ART. III. — L'Afghanistan reconnaît les droits de la Turquie au califat islamique et les services qu'elle a rendus à l'Islam depuis des siècles.

ART. IV. — Les deux parties contractantes conviennent de se défendre mutuellement de toutes les manières possibles, chaque fois que l'une d'elles sera exposée à un danger venant d'un impérialisme étranger. Elles décident de tenir la politique en Orient à l'abri de toute intervention étrangère; elles décident aussi de s'aider mutuellement à détruire toutes les entraves qui limitent actuellement la liberté orientale.

ART. V. — Les deux parties conviennent de ne pas contracter d'alliance sans se consulter; si l'une est forcée de le faire, elle promet d'en informer l'autre à l'avance.

ART. VI. — Cet article pose le principe d'un traité de commerce réciproque turco-afghan qui pourra désormais être établi.

ART. VII. — Des relations postales et autres seront immédiatement établies et on mettra sur pied un système d'échange des avantages sociaux et intellectuels.

ART. IX. — Le consentement des deux peuples à toutes les stipulations de ce traité sera nécessaire pour sa ratification.

ART. X. — Cet article donne des détails sur les formalités qui ont marqué l'inauguration de cette nouvelle alliance.

Depuis lors, les journaux d'Angora et le Bureau d'information turque de Paris ont contemplé ces indications; ils nous ont appris que l'article VIII du traité turco-afghan avait trait au concours à apporter par la Turquie à l'Afghanistan et ils ont publié le texte intégral du préambule. Celui-ci est ainsi conçu :

La Turquie et l'Afghanistan, considérant que leurs intérêts sont étroitement liés et que la prospérité de l'un d'eux est entièrement dépendante de l'autre, sont d'avis que les deux peuples frères ne pourraient être séparés plus longtemps, comme par le passé, et que leur unité morale doit être transformée en une alliance matérielle reconnue par un traité.

Les *Islamic News* se réjouissent bruyamment de ce pacte entre « les deux peuples les plus virils du Proche Orient »; ce traité, dit-il, « sonne le glas de l'infâme désir d'expansion des peuples occidentaux qui, jusqu'ici, a séparé les uns des autres les peuples de l'Asie centrale ». Et ce n'est là qu'un



premier pas ; bientôt naîtra la Société des Nations de l'Asie centrale : « Nous n'attendons qu'un mot de la Perse et ce rêve deviendra une réalité... Ce ne sera pas un pacte inspiré par l'intérêt égoïste de quelques nations commerçantes cherchant à protéger leur soif de terres et de pétrole contre la rivalité d'autres nations également ambitieuses ; ce sera une alliance de fraternité. »

**Le Sénat et les questions du Levant.** — Comme la Chambre des Députés et après elle, le Sénat a tenu à discuter avec soin les questions du Levant, au cours de l'examen du budget des Affaires étrangères. Cette discussion a occupé la majeure partie de deux séances des 5 et 6 avril et a successivement amené à la tribune du Sénat, MM. Etienne Flandin, de Lamarzelle, Jonnart et Briand, puis MM. Dominique Delahaye, Ribot, de Lamarzelle, Briand et d'Estournelles de Constant.

Comme nous l'avons fait pour la Chambre des Députés (numéro d'avril, p. 156-160), nous reproduisons ici cette discussion, malgré son ampleur ; elle a présenté, en effet, un très réel intérêt et a fourni l'occasion de faire à la tribune du Sénat des déclarations dont notre revue doit conserver le souvenir.

\* \* \*

A peine, dans la deuxième séance du mardi 5 avril, la discussion générale du budget des Affaires étrangères avait-elle été amorcée que M. Etienne Flandin a « réclamé quelques clartés sur notre politique en Orient, sur les mesures que le Gouvernement compte prendre pour hâter la pacification dans le Levant ». Développant sa pensée, l'orateur s'est exprimé en ces termes :

M. ETIENNE FLANDIN. — Parmi les résultats de la conférence de Londres, il en est un que l'opinion publique a accueilli avec une particulière satisfaction, c'est l'assurance que le traité de Sèvres ne serait plus considéré comme intangible. Nous devons, en effet, souhaiter qu'il en soit ainsi, car le traité de Sèvres est également néfaste pour la France et inquiétant pour la paix.

Il a été néfaste pour la France. Avant la guerre, la France était, dans l'Empire ottoman, première pour les finances, première pour les travaux publics, exécutés ou concédés, première par ses établissements hospitaliers d'assistance et d'instruction, première par la clientèle de son protectorat et de son patronat. (*Très bien!*)

Avant la guerre, l'Angleterre, l'Italie, l'Allemagne, la Russie, l'Amérique, en réunissant leurs intérêts matériels et moraux dans l'Empire ottoman, n'arrivaient pas, à elles toutes, à un total comparable à la part de la France seule, avec son 600/0, alors que la part d'influence britannique était de 100/0. Au lendemain du traité, les rôles sont renversés.

L'Angleterre verra son action s'étendre sur 1.400.000 kilomètres carrés. Ce sont les terres les plus riches, les terres du blé et du pétrole, sans parler de la mainmise sur Constantinople.

La France verra sa part réduite à 100.000 kilomètres carrés et, quelques semaines après le traité de Sèvres, une opportune rectification de frontières fera passer de Syrie en Palestine, sous mandat britannique, les rares terrains pétrolifères ou présumés tels qui nous revenaient en Syrie. (*Mouvement.*)

Voilà, Messieurs, les résultats du traité de Sèvres du 10 août 1920, en ce qui concerne l'influence de la France

en Orient. Est-ce que, par contre, le traité de Sèvres aura contribué à pacifier l'Orient ?

Certes, nul ne saurait absoudre les crimes qu'ont commis les Jeunes-Turcs, en entraînant leur pays à la suite de l'Allemagne dans une guerre impie et sans excuse contre leurs protecteurs séculaires, en organisant les effroyables massacres d'Arménie, en établissant systématiquement la famine dans le Liban, pour exterminer par la faim les Libanais, comme on avait exterminé par le fer les Arméniens. La Turquie devait expier. Il est impossible, cependant, de ne pas faire un rapprochement entre la rigueur implacable avec laquelle la Turquie a été frappée par le traité de Sèvres et la mansuétude dont la grande coupable, l'Allemagne, a bénéficié par le traité de Versailles. (*Applaudissements.*)

Cela, Messieurs, a profondément irrité le monde musulman. Le traité de Sèvres, qui devait ramener la paix, a eu pour conséquence, au contraire, de déchaîner, de surexciter le nationalisme turc, de rendre leur autorité aux éléments germanophiles du comité Union et Progrès, dont le prestige avait été abattu par la défaite, et de leur permettre d'ébaucher leur rêve menaçant d'alliance entre le bolchevisme et l'Islam. Vous connaissez les termes de l'accord intervenu entre la Russie des soviets et les nationalistes turcs.

« La Russie et la Turquie — y est-il déclaré — joindront leurs efforts et leurs ressources pour libérer du joug étranger les pays musulmans tels que l'Inde, l'Algérie, l'Egypte, le Maroc et Tunis et pour garantir leur indépendance.

« La Russie reconnaît l'indépendance de tous les Etats mahométans et garantit leur intégrité territoriale. »

Je n'ajoute pas de commentaires.

« Comment — déclarait le prince héritier de Turquie, le veliadh Abdul Medjid, — les Alliés n'ont-ils pas compris que, de même que la Pologne l'a été dans l'Europe centrale, nous aurions pu être en Orient la barrière contre le bolchevisme ? » (*Approbat.*) Et il ajoutait : « Un seul geste des puissances alliées suffirait pour rompre l'alliance contre nature du bolchevisme et de l'Islam. »

Le geste a été enfin esquissé à Londres. Il l'a été grâce à vous, Monsieur le Président du Conseil, grâce à votre pouvoir d'éloquente persuasion. Vous avez fait entendre à nos amis anglais le langage de la ferme et claire raison, se confondant avec leurs véritables intérêts. Tous les partisans de la paix ne peuvent que vous en être reconnaissants, mais il faut que l'œuvre soit menée à bien ; il faut que nous sachions quelle sera la paix nouvelle et quelles seront les conséquences de l'ordre de choses nouveau qui va s'instituer. (*Très bien! très bien!*)

Nous allons, nous dit-on, évacuer la Cilicie. L'évacuation de la Cilicie apparaît, à l'heure actuelle, en effet, comme une mesure d'opportune et sage politique.

M. JÉNOUVRIER. — Comme une nécessité.

M. ETIENNE FLANDIN. — De par le traité de Sèvres, nous ne détenions la Cilicie qu'à titre temporaire, dans des conditions assez obscures et mal définies.

Le brillant fait d'armes d'Aïn-Tab, en révélant une fois de plus aux Turcs l'héroïque endurance et le splendide courage de notre armée (*Applaudissements*), a montré aux Turcs quelle était notre force. Nous sommes victorieux.

Vainqueurs, nous tendons généreusement la main au vaincu ; nous accordons l'aman à un peuple qui était hier notre ennemi, mais qui, pendant des siècles, fut notre allié fidèle. (*Très bien! très bien!*)

Il n'y a là rien de contraire à la dignité de la France. C'est le retour traditionnel à notre entente avec l'Empire ottoman.

C'est le témoignage irrécusable que si nous entendons assurer dans l'ancien Empire ottoman, le respect et la liberté des minorités, nous voulons qu'aucune atteinte ne soit portée à la nationalité turque. (*Nouvelle approbat.*)

J'imagine cependant que l'évacuation militaire de la



Cilicie doit avoir pour nous une contre-partie. Quelle sera-t-elle ?

Ce sera d'abord, n'est-il pas vrai, sans contestation possible, la garantie formelle de la sécurité absolue pour toutes ces malheureuses populations que nous avons arrachées au massacre, que nous avons rapatriées dans leur pays sous la protection de notre drapeau.

Une chose serait inadmissible : c'est que la carence du drapeau de la France pût ramener les bandes d'égorgeurs. Il faut qu'à cet égard nous ayons la pleine, entière et absolue sécurité que ces milliers de femmes, d'enfants, de vieillards, que nous avons sauvés du massacre, seront gardés contre tout retour offensif des cruautés orientales. (*Très bien ! très bien !*)

Sur ce point, il y a une question d'honneur, et, sur les questions d'honneur, la France n'a jamais transigé.

Il faut, en second lieu, qu'au moment où sera délimitée la frontière entre la Cilicie et la Syrie placée sous mandat français, la frontière, au point de vue stratégique et économique, nous donne pleine sécurité pour la Syrie, particulièrement pour Alexandrette et la baie de Youmoustalik, qu'à aucun prix nous ne saurions abandonner.

M. VICTOR BÉRARD. — Vous avez abandonné la baie de Mersina.

M. ETIENNE FLANDIN. — Enfin, l'évacuation militaire de la Cilicie doit présenter comme contre-partie le rétablissement de la tutelle morale, que, pendant des siècles, nous avons exercée en Turquie d'Asie pour la protection des intérêts chrétiens et des races opprimées. (*Très bien ! très bien !*) ; le maintien aussi des principes d'ordre économique, que nous tenons de nos accords et de nos traités, pour exercer en Cilicie une action indiscutablement préférentielle et prépondérante. (*Nouvelle approbation.*)

Si j'avais besoin d'une preuve pour démontrer la richesse de la Cilicie, et l'utilité qui s'attache pour nous à ne rien y sacrifier de nos privilèges, il me suffirait de vous citer une phrase lapidaire que j'emprunte au livre, d'un si puissant intérêt, que notre éminent collègue M. Victor Bérard a publié sous le titre : *Le Sultan, l'Islam et les Puissances*.

« Le delta cilicien, déclare M. Victor Bérard, a la même valeur, sinon la même étendue que la Basse-Egypte pour toutes les cultures tropicales et semi-tropicales ; c'est comme un paradis. »

M. DOMINIQUE DELAHAYE. — Très bien, Monsieur Victor Bérard.

M. ETIENNE FLANDIN. — Les Allemands avaient jeté leur dévolu sur cette partie que leur abandonnaient les Jeunes-Turcs. Il est juste que la France victorieuse, évacuant la Cilicie, reprenne la situation des Allemands, c'est-à-dire sa place et que, sous la suprématie ottomane, nous poursuivions une fructueuse collaboration économique avec une Turquie régénérée. (*Très bien ! très bien !*)

Mais si nous admettons que l'on doive évacuer la Cilicie, je pense que personne dans cette Assemblée n'a l'idée qu'il faudrait renoncer à notre mandat sur la Syrie, en reniant toute une politique de bienfaisance et de gloire françaises. (*Approbation.*) L'abandon de nos droits et de nos devoirs en Syrie eût été douloureux au lendemain de la défaite ; il serait impardonnable au lendemain de la victoire. (*Nouvelle approbation.*)

Mais cela dit, si je réclame de toute mon énergie le maintien de nos droits séculaires en Syrie, j'ajoute que je suis en complet accord avec votre commission des finances pour demander des procédés différents d'administration. Nous nous sommes livrés à des dépenses militaires effrayantes, il faut le reconnaître, pour l'expédition de Cilicie. Le drapeau était engagé, passons !

Nous avons aujourd'hui le droit de considérer l'avenir et, je le disais tout à l'heure, l'avenir c'est le retour à notre entente traditionnelle avec l'empire ottoman. (*Très bien ! très bien !*)

Du fait de la paix, du fait de ce retour à notre politique traditionnelle, les dépenses militaires tomberont d'elles-mêmes pour faire place à de simples dépenses de police.

Une plus juste compréhension de notre mission en Syrie devra nous permettre aussi de réduire dans de très larges proportions nos dépenses civiles.

« Nous ne sommes dans le Levant, a déclaré avec sa haute autorité M. le président Poincaré, ni pour annexer des territoires, ni pour y installer notre protectorat : nous y sommes en vertu d'un mandat que nous avons reçu de la Société des Nations. »

Ce mandat est purement et simplement l'extension du rôle d'éducation que nous avons poursuivi pendant tant de siècles (*Très bien !*), c'est la continuation de l'œuvre que nous devons parachever en apportant les bienfaits de notre expérience gouvernementale à une jeune nationalité qui a besoin de voir diriger ses premiers pas. Est-ce que jamais le tuteur a été chargé de pourvoir, sur ses deniers personnels, à l'entretien de son pupille ? Il a simplement à administrer sagement, judicieusement, ses biens et à les faire fructifier.

A cet égard, Messieurs, je puis invoquer un précédent à la fois particulièrement concluant et singulièrement reconfortant. C'est celui de la Tunisie. Vous vous rappelez dans quelle situation déplorable était la Tunisie lorsque nous y avons établi notre protectorat : elle était ruinée par l'imprévoyante administration des beys. Le trésor était vide, les budgets se soldaient régulièrement par le déficit, érigé dans ce pays à l'état d'institution.

La France a-t-elle pris à sa charge les dépenses, de la Tunisie ? Non, il lui a suffi de rétablir la sécurité, de ramener l'ordre et la régularité dans le recouvrement de l'impôt, d'apporter les bienfaits d'une administration sage et probe, pour que, immédiatement, la Tunisie retrouvât sa prospérité et vît inaugurer la tradition de budgets se soldant par des excédents de recettes à chaque exercice.

Quant au développement économique de la Tunisie, la statistique du commerce — importations et exportations — oscillait péniblement, avant notre protectorat, entre 20 et 30 millions.

En 1913, à la veille de la guerre, le chiffre atteignait 322,818,283 fr., et en 1919, dernier résultat qu'ait enregistré mon administration en Tunisie, 487,789,193 fr.

Pourquoi ne se passerait-il pas en Syrie ce qui s'est passé en Tunisie ? Pourquoi la Syrie, qui, à la différence de la Tunisie, avait, sous l'empire turc, un budget présentant un excédent de recettes de près de 45 millions, n'arriverait-elle pas à réaliser ce qu'a réalisé la Tunisie déficitaire ?

Oh ! sans doute la guerre a appauvri la Syrie et une élévation considérable de dépenses est à prévoir pour remettre en pleine valeur un pays qui a été depuis si longtemps laissé à l'abandon. Mais, sans contredit aussi, des excédents de recettes sont à escompter, avec un régime fiscal transformé, avec l'ordre et la régularité ramenés dans le recouvrement de l'impôt, avec une administration qui saura intensifier la production au lieu de la décourager comme le faisaient les Turcs.

Déjà, le général Gouraud nous apporte dans son budget des prévisions de recettes qui, au lieu des 80 millions réalisés sous la domination turque atteindraient près de 200 millions. Faut-il vous rappeler, au surplus, que, même avec la détestable administration turque, de très importantes régions de la Syrie pouvaient supporter la comparaison avec nos pays agricoles les plus riches ? A cet égard, il me suffirait, mon cher et éminent collègue, Monsieur Victor Bérard, d'ouvrir votre livre si intéressant.

M. VICTOR BÉRARD. — C'est donc en mon honneur que la séance est donnée ?

M. ETIENNE FLANDIN. — Je n'aurais qu'à prendre presque au hasard les pages dans lesquelles vous célébrez avec juste



raison, en vous appuyant sur l'autorité d'économistes, de statisticiens, de géographes, tels que Vital Cuinet, Verney et Dambman, la fertilité merveilleuse de la vallée de l'Oronte, de la plaine de Damas, de la plaine d'Alep, de la plaine de la Bekaa, du Hauran, montagnes et plaines également fécondes, véritables greniers de la Syrie, où, dites-vous, « le blé simplement jeté sur la terre encore molle, vers la fin de la saison des pluies, rend de 100 à 120 pour un. »

Et je n'ai pas que votre témoignage; j'ai celui de l'enquête officielle à laquelle a fait procéder le général Gouraud. Le général Gouraud a voulu se rendre compte de ce qu'il y avait à espérer d'une récolte moyenne annuelle en Syrie. Voici les constatations auxquelles a abouti cette enquête.

Dans la zone du mandat actuel, c'est-à-dire en ce qui concerne le Liban et l'ancienne Syrie de Fayçal, Homs, Damas, Alep : 3 millions de tonnes de céréales et 100.000 tonnes de coton; entre le Liban et le Tigre : 5 millions de tonnes de céréales et 400.000 tonnes de coton. 2 millions de tonnes de céréales pourraient être facilement livrées à l'exportation et viendraient suppléer à notre récolte déficitaire : ce pourrait être la solution du problème du pain.

Mais la Syrie n'a pas seulement pour elle la richesse de son sol. Le sous-sol recèle des trésors inexploités depuis des siècles. Vous trouverez en Syrie des gisements abondants de fer, de cuivre, de plomb argentifère, de nickel.

Et il n'y a pas en Syrie comme en Tunisie, au moment de l'établissement de notre protectorat, absence de moyens de communication. Nous n'avions trouvé à notre arrivée en Tunisie, ni routes ni chemins de fer. En Syrie, nous trouvons un admirable réseau routier et ferroviaire, œuvre de la France, continuée pendant la guerre par l'Allemagne, avec débouchés sur la mer et débouchés sur la Mésopotamie, qui deviendra dans l'avenir la plus riche terre du monde; tout cela existe en Syrie.

Vous n'avez, au surplus, qu'à vous reporter aux délibérations si documentées des chambres de commerce de Lyon et de Marseille pour constater quel immense champ d'action la Syrie peut ouvrir à notre activité commerciale et quel désastre économique ce serait pour nous si les transports de la Tamise, de Liverpool et de Glasgow, et non ceux de Marseille et de nos ports de la Méditerranée ou de l'Océan venaient apporter le pavillon anglais au lieu du pavillon français dans le Levant pour y échanger des richesses.

Pour rendre à la Syrie cette prospérité qu'elle a connue dans l'ancien temps, est-il nécessaire d'y installer à grands frais notre administration directe et notre coûteux fonctionnarisme? Non seulement cela n'est pas nécessaire, mais ce serait un danger qu'il faut éviter résolument.

Loin de moi, certes, la pensée d'adresser une critique à l'admirable chef militaire et au grand Français qu'est le général Gouraud. (*Vifs applaudissements.*) Il a toute notre confiance, comme il peut compter sur toute la ferveur de la reconnaissance nationale. (*Nouveaux applaudissements.*)

Mais lui a-t-on toujours donné les collaborateurs les plus propres à remplir la mission qu'il fallait accomplir en Syrie? On a cru bien faire en recrutant surtout le personnel militaire et le personnel civil appelés à servir en Syrie dans les cadres africains. Or, Messieurs, il y a une différence profonde entre la mentalité arabe africaine et la mentalité arabe syrienne, et il est arrivé que certains fonctionnaires ont eu le tort de penser qu'il suffisait d'appliquer en Syrie les méthodes d'administration qu'ils avaient appliquées en Afrique. C'était une erreur. La mentalité syrienne est infiniment plus affinée, infiniment plus cultivée, infiniment plus rapprochée de notre mentalité européenne. Il y a dans ce pays une population remarquablement intelligente, prête à tout comprendre. Elle

peut fournir tous les cadres de l'administration. Il s'agit seulement pour nous de lui imprimer la direction nécessaire et de lutter contre le fléau terrible de l'Orient : la véralité. (*Très bien! très bien!*)

Il ne faut, Messieurs, qu'un très petit nombre de Français, placés à la tête des grands services, donnant leur inspiration à un personnel indigène et exerçant le contrôle prudent et attentif qui saura prévenir les abus; mais ce personnel français doit être recruté avec un soin extrême. Il doit se composer de techniciens, d'hommes de premier ordre et par-dessus tout d'hommes d'une intégrité à toute épreuve, d'une scrupuleuse délicatesse et d'un désintéressement qui sera la plus salutaire des leçons pour cette population orientale, si peu habituée à l'intégrité de l'administration. (*Très bien!*) A-t-on toujours exactement observé cette règle? Je veux le croire; mais ce que je suis en droit d'affirmer, c'est que si une bureaucratie inconsciente venait jamais à considérer la Syrie comme une terre d'évacuation pour fonctionnaires indésirables, elle commettrait un double crime contre la Syrie et contre la France. (*Vifs applaudissements.*)

M. DOMINIQUE DELAHAYE. — On a déjà envoyé là des fonctionnaires indésirables, et vous les connaissez bien.

M. ETIENNE FLANDIN. — La France ne doit apparaître en Syrie ni en conquérante ni en protectrice altière. Il faut se garder surtout de donner aux Syriens l'impression qu'ils auraient simplement changé de maîtres.

Il est une autre impression que des tractations malheureusement imprudentes ont laissée au cœur des populations syriennes et qui a été la source des difficultés auxquelles s'est heurtée notre administration.

Il faut bien le reconnaître, la Syrie, dans son instinctive fierté, dans son chevaleresque sentiment du point d'honneur, a été profondément blessée de la façon dont les Alliés ont disposé d'elle. La Syrie qui, pendant la guerre, nous avait témoigné une si émouvante fidélité, la Syrie dont les plus illustres représentants allaient au gibet et mouraient en criant : « Vive la France! », la Syrie dont les plus humbles disaient : « Les malheurs pourront continuer, mais jamais on ne déracinera de nos cœurs l'amour du nom français » (*Applaudissements*), la Syrie a été profondément blessée, ulcérée en se voyant morcelée, dépecée, mutilée au mépris des considérations de race et de nationalité sur lesquelles semblait devoir désormais reposer le droit nouveau de la paix.

Ecoutez, Messieurs, cette protestation de l'association des musulmans de Caïffa :

« Est-il équitable de proclamer indépendants des peuples que l'on a sectionnés, de briser les liens d'une nation unie? »

« Alliés, si vous réfléchissiez un instant, si vous vous mettiez à notre place, accepteriez-vous une division qui mettrait en pièces votre pays et vous ferait perdre votre nationalité? Sont-ce là la protection des faibles et l'affranchissement des peuples, principes au nom desquels vous avez souffert les horreurs de la guerre? »

« A vos consciences et à vos convictions de répondre. »

Et le comité musulman-chrétien de Palestine, avec son président Arif-Pacha, insiste pour que la Palestine ou Syrie du Sud, partie intégrante de la grande Syrie, n'en soit détachée en aucun cas et pour n'importe quelle raison et qu'elle jouisse de son autonomie intérieure.

Enfin, tout récemment, un grand congrès palestinien tenait ses assises à Caïffa. A ce congrès étaient appelés à siéger des représentants de toutes les régions de la Palestine. Ils avaient été élus par les associations musulmanes et chrétiennes dans des conditions d'absolue régularité et choisis parmi l'élite de la population. Les résolutions votées, respectueuses dans la forme, sont très fermes.

« Le congrès de Caïffa reconnaît que la Grande-Bretagne a des intérêts politiques et économiques considé-



rables en Orient. Il considère que le respect de ces intérêts est une condition nécessaire d'une bonne entente entre Arabes et Français, profitable aux uns et aux autres. Mais ce point admis, le congrès rappelle que la Palestine fait partie intégrante de la Syrie, que l'intérêt économique, politique et social de la Palestine, exige qu'elle ne soit pas séparée de la Syrie et que si, pour des raisons d'équilibre européen, cette division contre nature était reconnue inévitable, il faudrait tout au moins que les relations économiques et sociales de ces deux régions fussent ramenées à ce qu'elles étaient avant la défaite de la Turquie.

L'idée du mandat, en effet, ne repose-t-elle pas sur la pensée directrice que le mandat doit s'exercer surtout au profit des populations qu'il entend protéger? La justification de l'intervention des puissances alliées dans la direction politique et économique de la Turquie d'Asie, n'est-ce point la volonté solennellement affirmée par le traité de Versailles que les alliés doivent, dans un esprit de solidarité dont la Société des Nations sera juge, poursuivre la résurrection économique de pays qui furent, dans le passé, d'une incomparable splendeur? Et alors ne convient-il pas de rechercher, non ce qui devra les séparer, mais ce qui devra les réunir par une plus complète mise en valeur?

Est-ce qu'au triple point de vue géographique, géologique, ethnique, la Palestine et la Syrie peuvent être différenciées? Est-ce que l'on n'y trouve pas les mêmes habitants, la même langue, les mêmes intérêts économiques? (*Très bien! à droite.*)

Dès lors, est-ce que là aussi, au point de vue de l'œuvre économique à poursuivre, il ne devrait pas y avoir entre les alliés unité de front?

Or, ce n'est pas sans tristesse et sans inquiétude que je suis obligé de rappeler ce qui se passe aujourd'hui en Palestine.

Sans attendre la ratification de l'inapplicable traité de Sèvres, la domination britannique s'est établie en souveraine en Palestine et il semble que la Palestine ne doive plus être qu'une simple colonie anglaise.

M. GAUDIN DE VILLAINÉ. — C'est très vrai!

M. ETIENNE FLANDIN. — Un gouverneur israélite organise l'immigration juive dans des conditions qui soulèveront de violentes et inquiétantes colères dans le monde arabe. Si les Juifs, auxquels on a voulu dans une généreuse pensée reconstituer un foyer national, viennent des pays alliés, il en vient aussi d'ailleurs, qui sont des éléments germanophiles et bolchevisants peu rassurants pour l'avenir. (*Marques d'approbation sur divers bancs.*)

M. GAUDIN DE VILLAINÉ. — C'est très juste.

M. ETIENNE FLANDIN. — Les impérialistes anglais qui ont fait enlever le drapeau français de nos établissements pour le remplacer par le drapeau anglais considèrent comme définitivement aboli le régime des capitulations et le Protectorat de la France sur les Lieux-Saints. Protectorat garanti cependant par des traités que l'Angleterre a signés. (*Nouvelles marques d'approbation.*) La signature de la Grande-Bretagne apposée au traité de Berlin l'engage au même titre que l'engageait celle qu'elle avait apposée sur le traité de Londres garantissant la neutralité de la Belgique qu'elle a — et ce sera son éternel honneur devant l'histoire — défendue au prix du plus pur de son sang. (*Vifs applaudissements.*)

Enfin, chose douloureuse à dire, on proscriit la langue française, cette langue française qu'on parle dans tout l'Orient et qui est considérée dans tout l'Orient comme l'instrument indispensable de tout progrès économique. (*Très bien!*)

J'aurais garde de prononcer à cette tribune des paroles qui pourraient être mal interprétées. Mais, c'est précisément parce que j'ai au cœur une reconnaissance profonde pour le concours que nos amis et alliés anglais nous ont apporté pendant la guerre, c'est parce que je désire pas-

sionnement l'alliance franco-anglaise, c'est parce que je souhaite de voir se resserrer chaque jour davantage les liens entre ces deux nobles nations et ces deux grands peuples, que je m'alarme d'une pareille situation.

Vous avez, Monsieur le Président du Conseil, parlé en termes trop éloquents, du passé de la France en Palestine, de ce passé de gloire qui a rayonné sur le monde entier, pour que vous n'ayez pas le désir de concilier, avec l'intérêt supérieur de la Syrie et les droits de la France, des accords rendus revisables par la force des choses. (*Très bien!*)

Ces droits, je n'ai pas besoin de vous les rappeler; à aucune époque de son histoire, la France n'en a consenti ni l'abdication, ni l'amoindrissement.

La terreur qui confisquait les biens du clergé, qui envoyait les prêtres à l'échafaud, n'a pas gardé moins jalousement que l'ancienne monarchie les droits de la France sur les Lieux-Saints. (*Très bien! très bien!*) Tous les gouvernements qui se sont succédé dans ce pays: le Comité de salut public, le Directoire, le Consulat, le premier Empire, la Restauration, le second Empire, la troisième République (*Applaudissements*), si dissemblables qu'ils fussent dans leurs origines ou dans leurs conceptions politiques, ont à cet égard immuablement appliqué les mêmes principes. Au congrès de Berlin, la France au lendemain des désastres de 1870, la France vaincue qui avait contre elle et Bismarck et Gortchakow et Beaconsfield, n'en a pas moins fait maintenir expressément l'influence prépondérante qu'elle exerçait à Jérusalem. (*Marques d'approbation sur un grand nombre de bancs.*)

Cette primauté française en Palestine, qui résulte à la fois du *modus vivendi* consacré par les traités en ce qui concerne les Lieux saints et du régime capitulaire, est une portion de notre patrimoine national. Aucun de nos nationaux ne saurait en être dépouillé tant que le Parlement de la France n'aura pas, par un vote formel, autorisé le Président de la République à apposer sa signature au bas d'accords qui se sont poursuivis jusqu'ici dans une ombre par trop discrète.

J'ai le devoir, et je le remplis, de formuler à cette tribune les plus expresses réserves au nom de nos prérogatives constitutionnelles. (*Marques d'approbation sur divers bancs.*)

Or, il se trouve que l'attitude de la Grèce que nous avions crue la Grèce de Venizelos et qui était la Grèce de Constantin peut ouvrir la voie aux réparations nécessaires. A l'heure où vont être envisagés à nouveau les problèmes qui se posent en Asie Mineure, à l'heure où s'impose la nécessité de faire revivre la Turquie, les mêmes considérations ethniques qu'elle invoque ne devraient-elles pas aussi faire revivre la Syrie, non la Syrie découronnée et mutilée du traité de Sèvres, mais la Syrie intégrale.

M. DOMINIQUE DELAHAYE. — Intégrale!

M. ETIENNE FLANDIN. — La Syrie géographique, historique, ethnique, celle qui va d'El-Arisch au Taurus et de la Mésopotamie orientale à la Méditerranée. (*Très bien!*) Cela, Messieurs, c'est le rêve des Syriens, et ils ont conscience qu'ils ne pourront le réaliser qu'avec la France et par la France. Car, à ce jeune Etat syrien qui réclame son droit à la vie, il faut, pour vivre et se développer, la protection d'une grande nation.

Or, quelle nation a en Syrie une situation comparable à celle de la France, au triple point de vue économique, industriel et moral? Ports, routes, chemins de fer, hôpitaux, dispensaires, écoles, est-ce que tout cela, en Syrie, n'est pas l'œuvre de la France? Il n'est pas un Syrien cultivé qui ne parle et n'écrive le français. Les Syriens sont imbus de nos idées françaises, ils parlent et ils pensent en français. Et c'est l'italienne *Stampa* qui a formulé pour nous cette conclusion: « La Syrie est imprégnée jusqu'à la moelle d'influence française. (*Applaudissements.*) »



Depuis des siècles, la France exerce en Syrie le Protectorat des intérêts chrétiens. Elle est la protectrice de cet héroïque Liban qui nous a témoigné, au cours de la guerre, une si inviolable fidélité. Et le siècle dernier, en faisant de la France une grande puissance musulmane arabe, l'a désignée avec non moins de force pour joindre à son rôle de protectrice des intérêts chrétiens celui de protectrice des intérêts musulmans arabes.

Enfin, la France contemporaine est la fille de la Révolution. C'est dire qu'elle est, en vertu de ses principes, l'apôtre de la tolérance et de la liberté absolue de conscience. (*Très bien !*) Qui donc, sur cette terre, où tant de confessions diverses menacent de se heurter, sur cette terre, qui est une véritable mosaïque de religions et de peuples, qui donc saura au même degré assurer la libre pratique de tous les cultes et le respect scrupuleux de toutes les croyances et de toutes les doctrines? (*Très bien ! très bien !*)

La Syrie intégrale et libre avec son autonomie régionale et le pacte confédéral placé sous l'égide de la France, comme cette formule, si instamment invoquée aux heures d'indicibles souffrances, referait l'union des cœurs; elle aurait vite raison des malentendus que l'on a cherché à provoquer contre nous en jetant à pleines mains l'or dont je ne veux pas rechercher l'origine.

M. GAUDIN DE VILLAINÉ. — Très bien !

M. ETIENNE FLANDIN. — Ah! on ne nous reprochait pas d'être venus en Syrie, on nous reprochait d'y être venus trop tard, et on s'ingéniait à attribuer à d'autres, à l'exclusion de la France, le mérite d'avoir été les libérateurs de la Syrie, comme si nos morts, lorsqu'ils tombaient à Verdun, n'étaient pas tombés pour la libération des peuples opprimés, comme si la France victorieuse sur le front occidental, ce n'avait pas été la Syrie libre. (*Vive approbation.*)

La Syrie intégrale et libre, ce jour-là, Messieurs, vous n'aurez pas à entretenir une coûteuse armée dans le Levant, vous serez gardés par la reconnaissance de tout un peuple. (*Très bien !*)

Serait-il possible que l'on songeât, dans une Assemblée française, à désertir cette grande mission, à laquelle nous convie toute notre histoire?

Ce serait une lourde faute au point de vue économique, c'en serait une plus grave encore au point de vue politique. La France en effet, est, par essence, une puissance méditerranéenne. (*Très bien !*)

« La Méditerranée — disait Gambetta — sera toujours le théâtre de l'activité française. »

La Méditerranée est l'axe de la politique française. A l'heure où nos puissants rivaux vont se servir de puissantes bases navales dans la Méditerranée orientale, ne sentez-vous pas, Messieurs, à quel point il est essentiel pour la France de trouver à l'Est la protection que Toulon lui assure au Nord et Bizerte au Sud? Or, la Syrie présente une merveilleuse façade sur la Méditerranée, et tout au fond du golfe d'Alexandrette, dans la baie de Youmourtalik, dans une situation comparable à celle de Bizerte, existe un port en eaux profondes, dont les Allemands méditaient de faire un formidable port militaire, et qui serait pour nous une base navale de premier ordre. (*Très bien ! très bien !*)

D'autre part, Messieurs, la Syrie n'est-elle pas le trait d'union entre trois continents, et comme le carrefour des routes qui, d'Europe et d'Afrique, conduisent en Asie? C'est même cette situation privilégiée qui lui a valu, dans l'ancien monde, les luttes implacables qui s'y sont livrées pour la possession de son territoire.

Sans doute, le percement de l'isthme de Suez a diminué l'importance stratégique et commerciale que présentait autrefois la possession de la Syrie; mais elle n'en reste pas moins la route terrestre vers le golfe Persique. Qui ne se

rend compte de l'intérêt que nous avons à être maîtres d'une route d'accès vers le golfe Persique, alors qu'avec des travaux relativement faciles elle pourrait devenir la route la plus directe et la plus courte?

Enfin, et surtout, la France est aujourd'hui une grande puissance musulmane. Elle l'est devenue du jour où elle a planté son drapeau sur la casbah d'Alger.

Pendant tout le siècle qui s'est écoulé, son influence n'a fait que s'accroître dans le monde de l'Islam. Maîtresse d'Alger, il lui a fallu conquérir l'Algérie tout entière. Puis, pour protéger ses frontières orientales algériennes, elle s'est installée à Tunis, puis elle a pénétré au Soudan, et elle a couronné son œuvre par le protectorat du Maroc. Plus que personne, elle a aujourd'hui intérêt à suivre les grands mouvements d'opinion qui agitent l'Islam. Or, parmi les grands centres religieux et moraux vers lesquels sans cesse l'Islam a les yeux tournés, quel est, après la Mecque, celui qui occupe aux yeux des Musulmans la place la plus importante?

C'est incontestablement Damas: Damas est le point de départ et le lieu de rassemblement de la grande caravane religieuse qui conduit les pèlerins à la Mecque. C'est, par conséquent, la ville où se rendent en foule tous les ans les pèlerins venus de l'Algérie, de la Tunisie et du Maroc.

Damas est aussi le grand centre intellectuel où l'élite de la jeunesse musulmane vient se livrer à l'étude du Coran; on a pu dire avec raison que Damas était à la fois le cœur et le cerveau de l'Islam. Ce qui est certain, c'est que, nulle part ailleurs, le sentiment de l'unité de la race arabe ne s'affirme avec plus d'intensité.

Si jamais un mouvement de renouveau doit secouer l'Islam, soyez sûrs que ce mouvement partira de Damas.

Voulez-vous laisser à d'autres le soin de le diriger, de le diriger peut-être contre nous, alors que la France, maîtresse, comme elle l'est aujourd'hui, à Damas, peut exercer une salutaire influence sur les musulmans, se concilier leurs chefs religieux, diriger, canaliser les mouvements de l'opinion, de manière à les avoir pour elle au lieu de les avoir contre elle? (*Vive approbation.*)

Cette considération, d'un si grand poids pour la sécurité de nos possessions africaines, suffirait, à elle seule, pour justifier la nécessité de notre pacifique maîtrise dans le Levant.

Le jour, en effet, où d'autres qui ont escompté notre défaillance, qui, dans une heure de cynique franchise, ont déclaré: « Nous dégoûterons les Syriens de la France et la France de la Syrie », viendraient occuper la place que nous aurions commise l'irréparable faute d'abandonner; le jour où, le même impérialisme régnerait du Cap au Caire et du Caire à Bagdad, le jour où par l'Egypte, la Syrie, la Palestine, la Mésopotamie, la Perse, il réunirait sous sa domination les rives du Nil, de l'Euphrate et du Gange, la Méditerranée, la mer Rouge et l'océan Indien, tenant sous sa robuste main tous les sanctuaires de la foi et tous les centres de la pensée musulmane, demandez-vous ce que pèserait nos fragiles possessions arabes dans l'immensité de l'Islam britannique. (*Très bien ! très bien !*)

Fort heureusement, nous pouvons écarter cette crainte et nous épargner à nous-même des suspicions imméritées. La République ne renie aucune gloire française; elle ne méconnaît ni les droits que le passé lui a légués, ni les devoirs que lui crée l'avenir. Nous gardons entière notre foi dans la grande œuvre que saura réaliser la France du Levant (*Vifs applaudissements. — L'orateur, en regagnant sa place, reçoit les félicitations de ses collègues.*)

M. le PRÉSIDENT. — La parole est à M. de Lamarzelle.

M. de LAMARZELLE. — Messieurs, la conférence de Londres a eu un résultat incontestable dont nous devons féliciter chaudement M. le Président du Conseil; c'est le rétablissement de l'alliance franco-turque.

Cette alliance date de 1535, sous François 1<sup>er</sup>. Elle nous



a donné beaucoup de conséquences favorables. Elle a fait notre grande influence en Orient. Tous les partis y tiennent, quoi qu'ils disent, quoi qu'ils fassent.

Cette alliance ottomane a été rompue par les intrigues de l'Allemagne en 1914, rupture qui a failli nous conduire à d'épouvantables catastrophes; je n'ai pas à vous le rappeler.

Cependant, je tiens à dire en deux mots quelle est la situation créée à notre influence en Orient dans les différents pays — l'énumération sera très courte — par le rétablissement de l'alliance franco-turque.

D'abord, en Cilicie, notre situation était très difficile : il n'y a pas à le nier, tout le monde le sait. Nous devions aller là pour faire la guerre, mais tâcher d'arriver le plus tôt possible à la paix. Or, une faute grave a été commise, qui aurait pu être irréparable et qui a exaspéré les musulmans avec lesquels nous aurions dû collaborer pour rétablir la paix. Je ne m'appesantis pas sur ce point, il ne faut pas parler des erreurs du passé, sinon pour éviter leur retour, et il est inutile d'attaquer leurs auteurs. En Cilicie, tout a été fait, et bien fait, pour qu'il n'y ait pas de représailles contre nos alliés; en Cilicie — c'est là le but principal auquel nous tendions — tout est fait maintenant pour que notre situation économique devienne des plus brillantes et que nous profitions des sacrifices que nous avons consentis.

Mais certaines conventions ont été conclues, qui nous faisaient, à mon sens, dans les autres régions, la pire des situations.

Les événements sont venus, ils nous ont mis, en somme — sauf sur un point, sur lequel je vais insister tout à l'heure — dans une position bien meilleure, et nous pourrions nous installer là, j'en ai la conviction, sans faire désormais de grands sacrifices en hommes ni en argent.

Ce résultat, que je trouve très brillant, il faut dire que nous le devons d'abord à nos héroïques soldats et à notre aimable général Gouraud, qui a été en ce pays digne de ce qu'il a été pendant toute la campagne de France. (*Très bien! très bien!*)

Nos soldats, sous les ordres d'un tel général, ont consolidé là tout ce que nous avaient donné nos ancêtres. Ils ont rétabli une situation qui aurait pu être très compromise. Parmi nos soldats, il ne faut pas seulement parler de ceux qui sont d'origine française, il faut saluer aussi ces soldats africains, qui ont fait preuve d'une vaillance égale à celle qu'ils avaient montrée en France.

Mais j'ai dit qu'il y avait encore un point noir dans ce pays : le Sénat me permettra de m'étendre, quoique très brièvement, sur la question de la Palestine.

Je n'exagérerai pas en disant qu'il y a eu en France, parmi tous ceux qui connaissent les questions d'Orient, une véritable stupéfaction en voyant l'Angleterre recevoir le mandat sur la Palestine. (*Applaudissements à droite.*)

En effet, quels droits, traditionnels ou actuels, l'Angleterre avait-elle donc sur la Palestine? Aucun, alors que la France avait tous les droits, alors que la France avait des intérêts de la plus haute importance à sauvegarder, alors que tous les régimes politiques, ainsi que mon ami Flaminio Piccoli le disait à cette tribune avec éloquence, avaient tenu à y maintenir notre position : la Monarchie d'abord, la Convention ensuite, en pleine Terreur, ainsi que tous les gouvernements qui ont suivi.

On rappelait tout à l'heure le traité de Berlin. Il faut citer l'article 62, relatif à la Terre Sainte :

« Les droits acquis à la France sont expressément réservés et il est entendu qu'aucune atteinte ne saurait être portée au *statu quo* dans les lieux saints. »

Au bas de ce traité il y avait la signature de tous les pays de l'Europe, et celle de l'Angleterre en bonne et grande place.

On fait l'énumération de tous les établissements installés en Terre Sainte. Où sont les établissements de l'Angleterre? Si nous envisageons les travaux publics, nous voyons qu'ils ont tous été exécutés par la France : en Palestine, tous les chemins de fer soit concédés, soit déjà construits, toutes les entreprises et, en particulier, les entreprises d'électricité sont à nous. Comparez donc la situation de l'Angleterre et la nôtre en Syrie. Voici les chiffres :

Finances : France, 58 p. 100; Angleterre 13 p. 100.

Travaux publics : France, 70 p. 100; Angleterre, 10 p. 100.

Chemins de fer : France, 4,603 kilomètres; Angleterre, 624 kilomètres.

Etablissements scolaires et hospitaliers : France, 70 p. 100; Angleterre, 10 p. 100.

Clientèle de protection, la France, depuis des siècles, a tout et l'Angleterre n'a rien.

M. JÉNOUVRIER. — Et on lui a tout donné!

M. DE LAMARZELLE. — Et avec cela, mandat de l'Angleterre en Palestine!

Est-ce dans l'intérêt de l'Angleterre que ce mandat lui a été consenti? Non, c'est dans l'intérêt je ne dirai pas des juifs, comme on le dit quelquefois, mais de certains juifs. Est-ce dans l'intérêt des juifs de Judée? Est-ce dans l'intérêt de ces juifs chassés par Titus dans les conditions que vous savez, privés de leur patrie, à qui, en somme, on ne ferait que la restituer? Non, les juifs de Palestine, ce sont les juifs chassés d'Espagne à la fin du quinzième siècle, qui se sont d'abord établis à Livourne, qui, ensuite, sont allés s'établir en terre sainte et qui ont vécu sous notre protection.

Faut-il dire que ces juifs sont aborigènes de ce pays? Les Arabes répondent à ce sujet : « Pas du tout, c'est nous qui sommes les aborigènes. Il y a de cela bien longtemps, mais quand il s'agit d'aborigènes, il faut bien aller jusqu'à l'origine. Nous étions les possesseurs de la terre de Chanaan, et ce sont les Juifs qui nous en ont chassés. »

Regardez les chiffres de la population.

Il y a là-bas 65,000 juifs contre 515,000 musulmans et 63,000 chrétiens. On ne pouvait pas véritablement donner la domination de ce pays, et je vous montrerai tout à l'heure que c'est cependant ce qui a été fait, à 65,000 habitants contre 515,000 et 63,000. Alors, au profit de quels juifs? Au profit d'une secte que vous connaissez, qui vit aux Etats-Unis et que l'on appelle les Sionistes. Ils rêvent de reconstruire la Palestine comme l'ancienne patrie de leur nation.

M. GAUDIN DE VILLAIN. — S'ils pouvaient tous y retourner!

M. DE LAMARZELLE. — Il faut rendre cette justice aux juifs des autres pays : c'est contre eux, contre leurs idées, contre l'idée, notamment, des juifs français, que ce projet s'accomplit. Non seulement les juifs français, mais la majorité des juifs des autres nations est hostile à cette immigration des juifs en Palestine. D'ailleurs, ils ont de trop bonnes raisons de combattre cette idée. Ils n'ont pas besoin, ces juifs-là, de trouver une nationalité autre que celle qu'ils ont actuellement, française, italienne, anglaise ou américaine. Croyez-vous qu'ils vont renoncer à tous les avantages que leur donne leur nationalité européenne ou américaine pour se grouper là-bas dans cette terre que vous connaissez?

Quels sont les gens qui vont là-bas en Palestine? Ce ne sont pas les juifs appartenant à ces nationalités dont je viens de parler, c'est un prolétariat russe, c'est, surtout, un prolétariat allemand, ce sont des judéo-allemands, des bolcheviks russes, qui s'y installent, qui se livrent à l'accaparement de ce pays. Tous les fonctionnaires, sous la responsabilité et par la volonté de l'Angleterre, sont remplacés par des fonctionnaires judéo-allemands.



Voulez-vous une preuve de cet accaparement? Voici un événement qui, en ce moment, fait littéralement hurler les habitants de ce pays. Un Juif très riche vient d'acheter, en Palestine, 18.000 hectares pour les donner à ses coreligionnaires. Je ne lui en fais pas reproche; c'est, je le veux bien, un homme généreux qui fait la charité à ses compatriotes, mais vous comprenez le mécontentement que cela doit causer dans la nation qui tient ce pays depuis des siècles!

Cet accaparement se fait contre la France. La langue française est prohibée dans toutes les administrations..

M. JÉNOUVRIER. — Et dans les écoles.

M. DE LAMARZELLE. — J'en parlerai tout à l'heure.

Des impôts énormes, qui n'existaient pas sous l'administration turque, frappent maintenant tous les ressortissants français. Notre juridiction consulaire, qui fonctionnait en vertu des capitulations, disparaît, malgré nos lois françaises. Le droit de circulation appartient à l'Angleterre seule. C'est elle seule qui donne les passeports permettant d'entrer dans la terre sainte, et, tandis que les Allemands y entrent comme ils veulent, les religieux comme les autres, l'Angleterre fait attendre indéfiniment les passeports à tous les ressortissants français.

M. DOMINIQUE DELAHAYE. — C'est abominable!

M. JULES DELAHAYE. — C'est une trahison!

M. DE LAMARZELLE. — J'affirme que ce que je dis est la vérité.

Il y a plus encore, à mon avis. Tous les monuments des catholiques de Jérusalem et de Terre Sainte avaient arboré notre drapeau depuis des siècles, comme vous le savez. Le drapeau français, pourtant, a combattu à côté du drapeau anglais, mais les Anglais donnent l'ordre de le retirer des monuments: il n'y est plus, par la volonté des Anglais. Cela encore, je l'affirme, et je défie quiconque de m'apporter un démenti.

Je vous citerai un autre fait bien caractéristique aussi, celui-là. En 1914, avant la guerre, il y avait un couvent, dit de la Dormition, qui était occupé par des moines allemands. Avec la guerre, ces moines disparurent, et, depuis l'armistice, le couvent était occupé par des moines belges. De par la volonté, de par les ordres de l'Angleterre, les religieux belges viennent d'être expulsés et remplacés par des religieux allemands.

M. GUILLOTEAUX. — C'est dur!

M. DE LAMARZELLE. — On cherchera peut-être à démentir les faits que je viens de rapporter, mais je ne le crois pas, ou bien on cherchera à les atténuer. Mais, à côté de ces faits, il y a un écrit, un projet de traité qui a été envoyé par l'Angleterre à la Société des nations. C'est le mandat britannique pour la Palestine. C'est la consécration juridique de l'éviction des Français de toute la Palestine. D'abord, article 22, proscription de la langue française.

Par l'article 22, l'anglais, l'arabe et l'hébreu seront les langues officielles de la Palestine. C'en est donc fini de la langue française et ceci atteint absolument et en plein cœur toutes nos écoles françaises. On n'apprendra plus le français comme on le faisait jusqu'ici d'une façon générale en Palestine.

Il y a plus. Il résulte de la combinaison des articles 13, 8 et 9 que le Protectorat religieux de la France est supprimé sans la volonté, sans le consentement du concédant et du bénéficiaire, c'est-à-dire de la France.

D'après l'article 4 du projet, il est constitué dans ce pays une espèce d'avocat d'office — c'est le terme qu'on m'a donné et il est très exact — pour les Juifs; un autre est constitué pour l'Islam; il va en être constitué un pour la religion orthodoxe grecque; seule la religion catholique est mise de côté. Or, la religion catholique, vous le savez, vos pères de la Convention vous l'ont appris, Messieurs de la gauche, la religion catholique là-bas, c'est la France elle-même. (*Applaudissements à droite.*)

Ainsi toutes les religions ont leur avocat d'office officiel: seule la religion catholique en est privée.

M. DOMINIQUE DELAHAYE. — C'est de la folie anglaise toute pure.

M. VICTOR BÉRARD. — Le délégué apostolique n'est-il pas l'avocat d'office des catholiques?

M. DE LAMARZELLE. — J'espère bien qu'il le sera. Seulement pour qu'il défende les intérêts de la France comme ils doivent être défendus, il faudra que nous ayons auprès du Vatican quelqu'un qui puisse défendre nos droits. Mais ceci est une question différente.

M. VICTOR BÉRARD. — Le Vatican a nommé un franciscain anglais comme délégué apostolique.

M. DE LAMARZELLE. — Je le crois bien, ce sont les Anglais qui le lui ont demandé. Voilà un argument contre votre thèse future, Monsieur Victor Bérard; je m'en souviendrai lorsque nous discuterons ici le rétablissement de l'ambassade auprès du Vatican.

M. HERVEY. — Il serait peut-être temps d'aborder ce débat.

M. DE LAMARZELLE. — D'autre part, l'article 16 organise la surveillance des missionnaires en ces termes:

« Le mandataire sera chargé d'exercer sur l'action des missionnaires en Palestine telle surveillance que pourra rendre nécessaire le maintien de l'ordre public et d'un bon gouvernement. »

Voici les missionnaires placés — vous voyez les termes injurieux pour eux — sous la surveillance de la haute police du gouvernement anglais ou juif.

M. JULES DELAHAYE. — Qui a signé cela?

M. DE LAMARZELLE. — Ce sont les termes du mandat envoyé par les Anglais à la ratification de la Société des nations.

M. JULES DELAHAYE. — Le gouvernement français n'a pas protesté?

M. DOMINIQUE DELAHAYE. — C'est M. Briand qui a livré la Palestine aux Juifs! (*Mouvements divers.*)

M. ARISTIDE BRIAND, président du Conseil, ministre des Affaires étrangères. — Vous connaissez bien mal l'histoire, Monsieur le Sénateur.

M. DOMINIQUE DELAHAYE. — Je cite mes sources: *Action Française*, 21 janvier. Lisez l'article! (*Exclamations et rires.*)

M. JULES DELAHAYE. — Il n'y a pas de mauvaise source pour les faits.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Alors, je trouve bien modéré l'honorable M. Dominique Delahaye. (*Sourires.*)

M. JULES DELAHAYE. — Il n'est pas de bonne politique d'exclure un journal à cause de son nom. *L'Action Française* a cité M. Nordau. C'est M. Nordau qui accuse M. Briand, ce n'est pas *L'Action Française*. (*Exclamations sur divers bancs.*)

M. DE LAMARZELLE. — Les missionnaires, agents incontestables de l'influence française, vont être placés là-bas sous la surveillance de la haute police. Mais voici un autre fait grave.

Les Anglais assignent l'exécution du mandat en Palestine au Colonial office, tout comme le mandat sur la Mésopotamie. Ceci n'a l'air de rien: Colonial office ou Foreign office, il semble que cela importe peu dans un pays où les Anglais exercent la souveraineté; nous allons voir d'ailleurs s'ils ont le droit de l'exercer. Cela signifie simplement que si nos nationaux ou nos protégés — qui sont encore nos protégés — ont à se plaindre de vexations de la part des fonctionnaires anglais ou juifs, ils ne peuvent plus agir par la voie diplomatique; en fait, aucune de leurs plaintes n'est entendue.

Nous en avons déjà eu un exemple. Pendant la guerre, la Syrie, la Palestine étaient du ressort du War office, du ministère de la guerre. Quand nos ressortissants, quand des Français de là-bas se plaignaient de vexations, lord Allenby répondait à notre ministère des Affaires étran-



gères qui lui avait transmis la plainte: « Je ne connais que le War office ». Aucune suite n'était donnée.

Tels sont les faits. Nous allons tout à l'heure nous demander si on a le droit de les commettre car enfin c'est tout de même une question qu'il faut se poser.

En fait, je le répète, tout l'ensemble est livré aux sionistes et à l'autorité anglaise. Aussi se plaint-on de cette situation là-bas, d'abord nos ressortissants qui en sont les premières victimes, sans parler des plaintes qui viennent des Etats-Unis.

On dira peut-être que le sionisme est une secte américaine: oui, mais il y a aussi aux Etats-Unis des protestants chez lesquels s'éleve un mouvement très violent, dont il faudra bien tenir compte un jour, et qui est dirigé contre la situation actuelle résultant de ce qu'on a fait en Palestine.

Quant aux Musulmans, un mot caractérisera leur état d'âme. Ils sont absolument exaspérés de ce qui se passe en Palestine lorsqu'ils voient, livrés aux Juifs, ce pays, qui avant le projet de mandat anglais, ne comptait que 65.000 juifs quand les musulmans y étaient 515.000 (1).

M. DOMINIQUE DELAHAYE. — Il y a vraiment de quoi (Rires.)

M. DE LAMARZELLE. — Dans une correspondance qui m'a été adressée, je relève un mot qui est l'expression même de la vérité: « Cela secoue tout l'Islam. » Vous savez le danger que cette situation présente pour nous.

M. DOMINIQUE DELAHAYE. — Les vèpres de Jérusalem que je vous ai annoncées pour bientôt!

M. DE LAMARZELLE. — Cette situation ne peut pas durer, parce qu'elle est absolument arbitraire et sans fondement juridique.

Certains et même des Français très bien intentionnés, disent qu'elle est la conséquence du traité de Sèvres...

M. VICTOR BÉRARD. — Pas du tout!

M. DE LAMARZELLE... comme de l'arrangement soumis à la société des nations dont je vous ai parlé tout à l'heure.

A cette thèse, il a déjà été répondu que le traité de Sèvres lui-même et l'arrangement ne sont que de simples projets. L'article 8 de notre constitution exige, d'ailleurs, que le Parlement soit consulté; ces sortes de traités ne peuvent être valables sans le consentement et le vote du Parlement.

M. DOMINIQUE DELAHAYE. — Et le Sénat français vaut le Sénat américain! (Très bien!)

M. DE LAMARZELLE. — Le traité de Sèvres n'est pas signé par notre Président de la République, ni par le sultan. D'ailleurs, les arrangements de Londres, dont je félicite hautement le Gouvernement, ont tout remis en cause.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Il s'agit d'accords antérieurs au traité de Sèvres.

M. DE LAMARZELLE. — C'est encore mieux!

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Ils existent.

M. DE LAMARZELLE. — Aussi bien cette discussion est-elle oiseuse...

M. PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Tout à fait.

M. DE LAMARZELLE... car aurions-nous une Constitution différente, serions-nous sous le même régime que l'Angleterre où le roi a le droit, sans le Parlement, de faire les traités, qu'un traité de pareille importance, qui aliène des droits datant de plusieurs siècles, ne serait pas possible sans que le Parlement ait été consulté.

Je viens de rappeler la Constitution anglaise où le roi négocie et ratifie seul les traités; cependant l'Angleterre n'a jamais conclu ou exécuté de traité ou pris de mesures semblables à celles dont je parlais tout à l'heure sans avis du Parlement. Vous vous rappelez à ce propos ce qui s'est passé à la Chambre des Communes, le 25 mai dernier, où lord Cecil — je cite un entrefilet du *Times* — demanda

que, même lorsque la société des nations aurait sanctionné les mandats, le Parlement eût le droit de les ratifier ou de les décliner.

Et nous, qui sommes dans une situation autrement favorable que l'Angleterre dans ces pays, nous qui tirons notre droit des capitulations, nous verrions nos ressortissants et notre drapeau lui-même insultés sans que le Parlement ait le droit de dire son mot!

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Il ne faut pas dire à la tribune, cette chose absolument inexacte, que l'Angleterre laisse insulter le drapeau français.

M. DE LAMARZELLE. — Monsieur le Président du Conseil, vous connaissez trop bien la tribune... Vous avez eu raison de protester.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Ce n'est pas une chose qu'on puisse dire. Je me réserve de vous répondre d'une façon générale, mais je suis étonné de vos paroles.

M. DE LAMARZELLE. — Vous avez raison, Monsieur le Président du Conseil, j'ai été plus loin que ma pensée. Mais vous allez voir quelle distinction je fais au sujet de l'Angleterre. Je retire donc le mot que j'ai dit (*Applaudissements*); je n'aurais pourtant pas besoin de le retirer, car vous allez voir que je n'accuse pas l'Angleterre, mais bien une minime fraction de l'opinion publique anglaise que j'ai grand soin de distinguer des braves gens qui, lorsque vous sortiez du palais de Saint-James où vous veniez de signer l'accord de Londres, vous criaient: « Faites-les payer! Faites-les payer! » La voilà, la vraie Angleterre. (*Nouveaux applaudissements.*)

J'ai bientôt terminé, Messieurs, et je vous remercie de la grande attention avec laquelle vous m'écoutez. Je n'en abuserai pas. (*Parlez! Parlez!*)

Si j'ai cru insister sur des questions à résoudre, il reste cependant un fait capital que je dois retenir: à savoir la reprise de l'alliance turque sortie de la conférence de Londres.

Toutefois, depuis les conversations de Londres, il y a un fait nouveau qui peut compromettre le résultat acquis et auquel j'aurais pu peut-être borner mon intervention.

Comment avons-nous obtenu, comment avez-vous obtenu ce résultat si appréciable du rétablissement de l'alliance turque? Vous le devez à une modification du traité de Sèvres inspirée par une très importante fraction de l'opinion publique anglaise qui juge que la restauration de cette alliance turque est de l'intérêt de l'Angleterre aussi bien que de la France; et si le peuple anglais est avec nous, si nous avons tout à en attendre, il faut en chercher la raison dans ce qui se passe dans l'Inde.

Je n'apprendrai rien à personne ici en disant que dans l'Inde existent d'abord deux partis hindous: un parti loyaliste qui est fidèle à l'Angleterre, à la condition qu'il obtiendra l'autonomie; un autre parti, absolument intransigeant, qui veut se débarrasser de la domination anglaise sous quelque nom qu'elle se cache. Et puis — et c'est l'important — entre ces deux partis hindous un parti musulman considérable et qui tient, en réalité, entre ses mains le sort de l'Inde. La victoire de l'Angleterre, le maintien de la domination anglaise sur l'Inde dépend de la question de savoir de quel côté se portera le parti musulman. Ce parti musulman de l'Inde se rattache au califat de Constantinople.

En Angleterre, il y a eu, à un certain moment, des velléités de détrôner le sultan de Constantinople, de mettre la capitale ottomane sous mandat international. C'est à cause du parti hindou que l'Angleterre a renoncé à ce projet.

Ce parti musulman de l'Inde a été, je répète le mot parce que c'est le seul qui convienne, exaspéré par le projet du traité de Sèvres. Alors il s'est immédiatement jeté du côté du parti hindou opposé à l'Angleterre. Il y a eu d'abord des conséquences économiques qui ont tout

(1) Phrase rectifiée d'après le *Journal officiel* du 7 avril 1921, p. 606 (2<sup>e</sup> séance du Sénat, le 6 avril 1921).



de suite frappé l'Angleterre. Je lis dans le *Temps* du 8 mars dernier :

« Pour le moment, les musulmans font cause commune avec les intransigeants, et la situation est grave. La population refuse de coopérer avec les autorités britanniques pour faire fonctionner les services publics. Dans les ports de Kurrachee, Bombay et Calcutta, s'accumulent les marchandises britanniques que la population refuse d'acheter. On prétend que la valeur totale de ces stocks approche de 100 millions de livres sterling. »

Le parlement de l'Inde lui-même vient de prendre des mesures contre les marchandises arrivant de l'Angleterre, ce qui a provoqué des protestations de la part des fabricants de Manchester. La situation est donc très grave. Comment y remédier !

Il y a deux méthodes. La première est celle de la réconciliation ; la manière douce, juste, ajouterai-je. La seconde, qui a cours en Angleterre et que l'on peut qualifier de manière forte, consiste à croire que tout le mouvement anti-anglais des musulmans de l'Inde venant de Turquie, celle-ci doit être supprimée. Morte la bête, mort le venin.

Au lendemain de la conférence de Londres, la question était presque résolue. Constantinople et Angora allaient s'entendre sur certaines propositions, la Grèce paraissait prête à incliner vers la concession. Je touche là un sujet où j'ai besoin de mesurer mes paroles, je commence par le dire ; mais il faut que je parle.

Or, par le renouveau de l'offensive grecque, tout paraît bien être remis en question. Cette offensive semble bien être la conséquence de ce que nous avons obtenu à Londres.

Il se fait en ce moment une campagne très dangereuse, qui consiste à dire que la Grèce est de connivence avec les autorités anglaises. C'est faux, malgré quelques apparences.

« Comment, dit-on, le général Papoulas aurait-il pu tenter cette offensive sans l'autorisation de l'Angleterre ? » On montre, d'autre part, les actes de M. Gounaris, l'évadé de Corse où nous l'avions interné, cet ennemi de la France, qui, pendant la guerre, aurait voulu imiter Talaat pacha secondant l'Allemagne. Et on ajoute : « Comment se fait-il que ce Gounaris, qui est l'ennemi des alliés, soit reçu officiellement à Londres comme il l'a été ? »

Il s'agit d'empêcher que cette campagne continue. J'espère, d'ailleurs, que la tournure prise par la nouvelle offensive des Grecs fera que bientôt ce danger sera loin de nous. Je le dis haut parce que je le pense.

Alors, monsieur le Président du Conseil, il vous reste à être ce qu'il faut toujours être vis-à-vis de l'Angleterre. Nous y avons de grands amis. Comme je le disais tout à l'heure, lorsque nous éprouvons une déception de ce qui s'y passe, nous avons grand tort de dire que c'est l'Angleterre qui est coupable. Non, ce n'est qu'un parti anglais, ce n'est pas l'Angleterre. L'opinion anglaise, dans sa grande majorité, est avec nous.

Elle y est par sympathie d'abord, — elle se rappelle ses compagnons d'armes, — puis aussi par intérêt.

Quant à nous, nous avons besoin de l'Angleterre, et il faut faire tout ce que nous pourrions pour conserver son appui. Or, comme elle a besoin de nous, nous devons lui parler avec la conscience de notre rang et de notre force. C'est, vis-à-vis d'un peuple qui aime la fierté chez les autres comme chez lui, une politique qui réussit toujours.

Vous vous rappelez que l'an dernier, en face de prétentions injustifiables d'adversaires et aussi d'alliés, hélas ! M. Millerand s'est dressé en donnant l'ordre à nos soldats d'aller immédiatement occuper certains territoires allemands. Il a eu alors avec lui toute la France victorieuse.

M. DOMINIQUE DELAHAYE. — Il aurait dû les y laisser plus longtemps pour qu'ils aillent jusqu'à Berlin.

M. DE LAMARZELLE. — Vous savez aussi qu'alors l'Angleterre, du jour au lendemain, a changé du tout au tout ; elle nous a portés aux nues parce que nous avons fait un acte de force digne de nous.

Je résumerai l'attitude que nous devons avoir vis-à-vis de nos alliés comme de ceux qui sont encore nos ennemis. Il faut que nous nous montrions et que nous agissions en vainqueurs. (*Applaudissements.*)

Vainqueurs, les Alliés le sont comme nous, je le sais. Ils ont mérité de l'être. Seulement, par le sang de nos enfants qui a coulé en quantités énormes sur les champs de bataille, par les blessures qui ont été faites à notre sol, en un mot par ce qu'il y a eu de plus beau, de plus méritoire, de plus grand au monde, par le sacrifice, nous avons, nous Français, la primauté de la victoire. Il s'agit de savoir en profiter. (*Vifs applaudissements.*)

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Chastenet.

M. GUILLAUME CHASTENET. — J'y renonce, et cède mon tour à M. Jonnart.

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Jonnart.

M. JONNART. — Messieurs, je ne propose pas de m'étendre sur les différentes manifestations de notre politique en Orient. Je veux surtout vous parler de l'administration de la Syrie et du mandat qui va nous y être confié. Je n'ai pas la prétention de rapporter du voyage que j'ai récemment accompli une opinion définitive, mais seulement des impressions qui n'ont de valeur qu'en raison de la petite expérience que je puis avoir des choses administratives et de la politique orientale.

Je ne fais pas partie de la commission des affaires extérieures du Sénat.

M. DE SELVES. — C'est regrettable.

M. JONNART. — Je n'ai donc pas assisté à ses délibérations sur l'organisation de notre mandat en Syrie, mais j'en ai recueilli les échos et je crois pouvoir affirmer, sans plus attendre, qu'elle a bien jugé la situation et nettement précisé les idées directrices qui doivent commander l'action du haut commissaire et limiter son rôle.

Personne, j'imagine, ne songe à réclamer l'évacuation de la Syrie. Des centaines et des centaines de mille d'individus parlent français en Orient. Vous vous rendez compte de l'emprise, du puissant rayonnement extérieur de la langue d'un pays.

La France connaît ce bienfait ; elle jouit de cette gloire. Quelles que soient les préoccupations qui nous absorbent en Europe à l'heure présente, nous ne saurions nous résoudre à l'éventualité d'un renoncement à notre politique traditionnelle, sans nous exposer à une atteinte, une grave atteinte à notre prestige, et à nos intérêts économiques dans tout l'Orient. (*Très bien ! très bien ! et applaudissements.*)

Mais nous nous trouvons en présence d'une situation financière trop critique, trop angoissante, pour que nous autorisions sur un point quelconque du globe des dépenses exagérées (*Applaudissements à gauche*), toute dépense ne répondant pas à des nécessités pressantes, inéluctables.

Et ceux d'entre nous qui représentent les régions dévastées, qui, tous les jours, ont le regret, la douleur de constater que le Trésor, aux prises avec des embarras inouïs, ne peut que bien imparfaitement seconder l'œuvre de la reconstitution, ceux-là surtout doivent se dresser contre le vote de crédit dont l'emploi n'est pas rigoureusement justifié. (*Vifs applaudissements.*)

Or, on a trop dépensé, et on dépense trop pour une besogne qui risque de compliquer, sinon de compromettre, la mission que nous avons assumée en Asie Mineure.

Je ne voudrais certes pas exagérer les critiques. Je m'empresse de reconnaître que le général Gouraud n'a pu donner toute son attention, consacrer tous ses efforts à l'organisation administrative. Jusqu'ici, nous avons vécu là-bas sous le régime de l'occupation militaire. Le général



Gouraud, qui jouit en Syrie d'un prestige incomparable, non seulement parce que c'est un beau et grand soldat, un des vainqueurs de la grande guerre, mais aussi parce qu'il personnifie l'honnêteté et la droiture françaises (*Vifs applaudissements*) et représente une valeur incontestée, le général Gouraud, dis-je, a dû faire face à des événements qui ont absorbé le meilleur de son temps et de son activité.

D'abord, la guerre avec les Turcs, en Cilicie, lui a causé de sérieuses appréhensions. Puis les intrigues de l'émir Fayçal, la lutte contre les bandes soudoyées par l'émir qui nous ont obligé à d'incessants efforts pour maintenir la sécurité, tout cela a détourné le haut commissaire des études administratives et économiques. Situation d'autant plus regrettable que la guerre a complètement désorganisé l'administration syrienne.

Mais il semble que la période transitoire touche à son terme, que nous allons enfin entrer dans la période d'organisation définitive. Le terrain, nous dit-on, va être déblayé.

Je ne suis pas certain qu'il le soit tout à fait. Les accords avec Moustapha Kemal et les Turcs laissent subsister bien des points d'interrogation. Je n'en sais que ce qu'ont bien voulu nous en dire les journaux, mais je ne suis pas très rassuré.

Si, d'autre part, l'émir Fayçal, ou son frère, est reconnu par nos amis les Anglais comme roi de Mésopotamie, cet acte que je pourrais qualifier de peu amical...

M. DOMINIQUE DELAHAYE. — C'est un euphémisme !

M. JONNART. — ... ne serait pas de nature à rendre à la Syrie le calme et l'apaisement dont elle a besoin pour s'adapter à un nouvel état de choses. (*Très bien ! très bien !*)

Quoi qu'il en soit, nous ne pouvons pas différer la discussion des principes qui doivent présider à l'exercice du mandat que les circonstances nous ont amenés à accepter en Syrie.

Le mandat, c'est quelque chose de nouveau dans le droit des gens.

Il ne nous confère pas un droit d'administration directe : ce n'est pas non plus le protectorat. Il ne nous attribue qu'un droit d'assistance, un rôle de conseiller auprès d'un état reconnu indépendant et qui va faire l'apprentissage de la liberté.

J'ai voulu savoir si l'objet et le but du mandat avaient été nettement définis par le Gouvernement dans ses instructions à nos représentants en Syrie, si le mandat était bien compris là-bas dans le sens où il a été conçu.

Eh bien ! je ne le crois pas. J'ai pu me rendre compte sur place que les observations formulées par la commission des affaires extérieures sont fondées et qu'il faut changer de système.

Quand on débarque à Beyrouth, on aperçoit, dominant la grande ville, une énorme bâtisse, construite quelques années avant la guerre, qu'on appelle le sérail, c'est-à-dire le palais de l'administration. Jusqu'en 1914, c'était une caserne, une vaste caserne. Pendant la guerre, les Turcs et les Allemands y ont installé les services administratifs et ceux du ravitaillement de l'armée. C'est là que sont installés les bureaux du haut-commissariat. Ils utilisent aussi un bâtiment voisin plus modeste, dénommé le petit sérail, où siégeaient avant la guerre les fonctionnaires de l'administration turque.

Les Turcs en effet n'entretenaient en Syrie qu'un assez petit nombre de fonctionnaires aux côtés de l'administration syrienne.

Quand on a touché terre, on a donc l'impression que le haut-commissariat comporte des services nombreux et importants. Et dès qu'on pénètre dans le sérail, il semble qu'on se retrouve dans un des ministères les plus peuplés de Paris. A côté du haut-commissaire adjoint, il y a autant de conseillers français qu'il y a de ministres et de

sous-secrétaires d'Etat en France. (*Mouvements divers.*)

Chaque conseiller veut avoir son bureau : de ci, de là, des conseillers adjoints, des conseillers stagiaires, des employés, des dactylographes, beaucoup de dactylographes. (*Exclamations.*)

Le haut-commissaire adjoint, M. Robert de Caix, que la plupart d'entre nous connaissent et dont nous apprécions la haute conscience et la valeur intellectuelle, voit arriver pour ainsi dire à chaque courrier, de nouveaux collaborateurs.

M. VICTOR BÉRARD. — Qui les envoie ?

M. JONNART. — Et, à côté, c'est l'état-major du général Gouraud, c'est son cabinet politique, le service de renseignements, bref, un personnel touffu, beaucoup trop touffu. J'ajoute que je me méfie, pour ma part, des cabinets politiques et des services de renseignements trop nombreux auprès des administrateurs. (*Très bien ! très bien !*) J'en ai connu dans ma carrière. Généralement, les chefs passent leur temps à réparer les erreurs, j'allais dire les gaffes, de leurs subordonnés. (*Vifs applaudissements.*)

Donc le haut-commissariat a un trop grand nombre de fonctionnaires, qui n'ont à peu près aucun lien entre eux, qui s'ignorent presque, qui agissent isolément.

Et si, maintenant, vous considérez l'administration des quatre gouvernements récemment créés, ceux du grand Liban, de Damas, d'Alep et des Alaouites, vous retrouvez auprès du gouverneur de chacun de ces territoires — gouverneurs français, sauf à Damas — encore des conseillers. Et dans chaque sandjak — les gouvernements sont divisés en circonscriptions analogues à nos départements — vous retrouvez auprès du préfet encore des conseillers. Je crois même qu'à côté de certains sous-préfets, il y a aussi un conseiller. (*Rires.*)

M. FRANÇOIS-SAINT-MAUR. — Cela pourrait constituer un débouché pour les sous-préfets français !

M. JONNART. — Vous comprenez sans peine que cette invasion de fonctionnaires s'abattant sur la Syrie produit un fâcheux effet dans un pays qui, affranchi de la domination turque, s'enorgueillit de son indépendance et la proclame très haut.

Et puis — c'est fatal — un aussi grand nombre de fonctionnaires militaires et civils ne peuvent être triés sur le volet. J'en ai retrouvé en Syrie quelques-uns de grande valeur, spécialement choisis par le général Gouraud. Mais la masse est médiocre et il y en a dont les antécédents sont franchement mauvais. (*Mouvement.*)

M. ALBERT PEYRONNET. — Qui est-ce qui les nomme ?

M. JONNART. — Je ne vous parlerai pas de quelques séances retentissantes des conseils de guerre ; mais j'indiquerai que, le jour de mon départ, on a suspendu de ses fonctions — on l'a probablement arrêté depuis — le conseiller de la douane, qui était un personnage marquant de l'équipe française, puisque les droits de douane constitueront plus tard la principale ressource du budget syrien.

Il se passe, Messieurs, en Syrie, ce qui se passe trop souvent quand les administrations centrales, les cabinets des ministres et les bureaux ministériels se chargent d'expédier des fonctionnaires hors de France, dans nos possessions lointaines. Ils trouvent commode de déverser dans ces territoires lointains des fonctionnaires médiocres, dont le maintien est difficile, sinon impossible, dans les fonctions métropolitaines qu'ils occupent. (*Vifs applaudissements.*)

M. MAUGER. — Mais qui donc les nomme ?

M. JONNART. — Le général Gouraud et M. Robert de Caix déplorent à coup sûr de pareilles nominations, mais leur volonté est dominée par celle des bureaux ministériels.

J'ai connu moi-même cette situation en Algérie, mais là, j'avoue que, quelquefois, je me suis regimbé ; je me suis dressé contre les errements et les prétentions de



certaines bureaux ministériels, en refusant de laisser débarquer des fonctionnaires qui étaient des non-valeurs ou même quelque chose de pire. (*Vifs applaudissements sur tous les bancs.*)

C'est précisément, Monsieur le président du Conseil, dans ces territoires où tout est nouveau pour nous, où nous devons faire aimer et respecter la France, acclimater nos meilleures méthodes administratives, conquérir les intelligences et les âmes, c'est dans ces territoires où l'on devrait envoyer des fonctionnaires d'élite, des fonctionnaires modèles, dont les antécédents devraient être passés au crible, c'est là qu'on expédie trop souvent ceux qui n'ont pas réussi en France.

Je me suis permis de dire au général Gouraud, que je connais et que j'aime depuis longtemps, qu'à mon avis, il lui suffirait de 15, 20 ou 30 collaborateurs au plus, bien choisis, choisis par lui, qui n'iraient pas là-bas pour faire de l'administration directe, mais qui se tiendraient à côté de la haute administration syrienne, derrière elle, pour l'assister, orienter ses efforts, redresser ses méthodes, ses erreurs et ses abus. La Syrie doit pouvoir faire face à ses dépenses d'administration, il ne faut pas les multiplier inconsidérément.

Ces collaborateurs du haut commissariat n'auraient pas la prétention de tout réformer et de tout transformer en un tour de main, ni de faire pleuvoir sur la Syrie, comme à l'heure actuelle, des arrêtés et des décrets. Ils devraient exercer une surveillance discrète et continue, se déplacer beaucoup, aller sur place pour se rendre compte des besoins des populations. Ils devraient inspecter les gouvernorats et les préfectures, et sans intervention brutale ou tracassière, ils ne tarderaient pas à s'imposer par leur haute valeur morale, leur expérience administrative, la dignité de leur vie, la considération dont ils seraient entourés. (*Très bien !*)

Monsieur le président du Conseil, il ne faut rien précipiter, il faut voir, réfléchir, pénétrer dans l'intimité de ce peuple, qui est susceptible, qui s'est frotté à l'Europe, qui a évolué, qui n'a pas grand'chose de commun avec nos populations de l'Afrique du Nord.

Je comprends bien que des fonctionnaires français aient le désir de faire de l'administration directe quand ils se trouvent en présence d'une administration gâtée par les maîtres que lui envoyait Constantinople. Mais ce n'est pas en quelques semaines, ni en quelques mois, qu'on redressera une pareille mentalité : c'est en donnant le bon exemple, en gagnant peu à peu la confiance du peuple par la diffusion de l'instruction et par le relèvement économique du pays. Vous élèverez ainsi le niveau moral et intellectuel, et vous rapprocherez de vous ces populations, vous les dominerez par l'intérêt.

Non, il ne faut rien précipiter. De graves problèmes se posent, dont il me semble qu'on recherche la solution immédiate anxieusement, fiévreusement. Pourquoi tant de hâte? La Syrie sera-t-elle une? ou bien constituera-t-elle une fédération, une confédération? La réforme des impôts, et notamment la transformation de la dime devront-elles être activement poursuivies? Ces questions, quelques autres, il faut les laisser mûrir : rien ne presse. Pour les impôts, il suffirait pour le moment d'en régulariser et d'en purifier la perception.

On me dit qu'une commission siège au ministère des affaires étrangères en vue de la codification de la législation ottomane en Syrie. Je ne vois pas, pour ma part, d'inconvénient à ce qu'on se livre à des études à ce sujet, mais qu'on y prenne garde! Qu'on n'aille pas demain ou après-demain promulguer un pareil code, on risquerait de soulever des protestations inattendues et des résistances sans nombre. En pareille matière comme en beaucoup d'autres, il ne faut rien faire sans procéder à une enquête longue et minutieuse, sans conférer avec les chefs politiques, les chefs religieux, les représentants de l'agriculture, de l'industrie et du commerce. (*Très bien !*)

J'ai pris la liberté d'indiquer au général Gouraud mon petit programme d'administration. Pour le moment, il devrait, à mon avis, porter surtout son attention sur trois services et leur apporter toute l'aide possible : le service de l'enseignement, celui de travaux publics, celui de l'archéologie.

Une école normale formant des instituteurs musulmans nous permettrait de multiplier les écoles primaires arabes qui sont en trop petit nombre.

Le service des travaux publics devrait pousser toutes les études de routes, de chemins de fer, d'aménagement des ports, d'irrigation. Il y a de l'eau, en Syrie. C'est un pays qui, jadis, n'a pas dû seulement sa fortune au commerce des Phéniciens cantonnés sur la côte : il a joui d'une prospérité agricole qu'il peut connaître de nouveau. La mauvaise administration turque a paralysé son essor, tari les sources de sa richesse, mais c'est un pays qui, au point de vue agricole, peut et doit être revivifié. Il faudra du temps, sans doute; la vérité à ce point de vue est entre l'optimisme officiel et certaines appréciations trop décourageantes.

Mais, dans cet ordre d'idées, nous pouvons apporter aux Syriens une assistance, des encouragements, des conseils précieux et, croyez-moi, ce sera encore le meilleur moyen de nous concilier leurs sympathies et leur reconnaissance.

Ai-je besoin d'insister sur la nécessité de constituer un service archéologique, conseillé, dirigé par les maîtres de la science française?

Les Allemands avaient bien compris cette nécessité, quand ils avaient déblayé les terrains de Baalbeck, où se dressent d'admirables ruines qui comptent parmi les plus beaux vestiges de l'antiquité. Mais les Allemands ne devaient pas s'en tenir à Baalbeck; ils avaient le dessein d'explorer les régions de Palmyre, d'Antioche, de Tyr, de Sidon, et d'autres encore. Nous ne pouvons mieux faire que d'essayer de transformer la Syrie, avec des routes, des chemins de fer, des hôtels appropriés, en une contrée particulièrement recherchée par les touristes.

L'enseignement, les travaux publics, l'archéologie sont des domaines, où nous pouvons exercer immédiatement l'action la plus utile, la plus féconde. Pour le reste, soyons prudents, soyons patients et n'oublions pas que nous ne sommes que les mandataires de la Société des nations.

Ne nous faisons pas illusion au surplus. La tâche que nous avons entreprise en Syrie est une des plus difficiles que nous ayons assumées. M. Flandin le disait, tout à l'heure; la Syrie est une mosaïque de races et de religions. Les races et les religions s'y entremêlent, et, dans chaque race et chaque religion, apparaissent des divisions qui creusent dans une même région des fossés profonds.

Quoi que nous fassions, si bienveillante que soit notre intervention, nous soulèverons toujours des critiques et des mécontentements.

Avant la guerre, les musulmans et les chrétiens s'accordaient souvent pour appeler la France de leurs vœux. Que se passe-t-il chez les musulmans?

L'idée du royaume arabe en Asie Mineure, que j'ai combattue vivement, que le Gouvernement français a laissée s'étaler sans en entrevoir le danger, dont le gouvernement britannique a fait une réalité, commettant à son point de vue et même au point de vue arabe une faute presque irréparable, l'idée du royaume arabe a germé en Syrie et les musulmans, qui tournaient jadis leurs regards de notre côté, en ont été troublés. Il s'agit de ressaisir ces populations musulmanes.

M. le PRÉSIDENT DU CONSEIL. — C'est fait.

M. JONNART. — Le général Gouraud le comprend, il s'y emploiera, il y réussira, je l'espère.

M. le PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Il y a déjà réussi en grande partie.



M. JONNART. — Tenez pour certain, Monsieur le président du Conseil, que la politique indigène suivie dans l'Afrique du Nord et en Algérie, au Maroc, en Tunisie ne laisse pas de se répercuter en Orient...

M. DE SELVES. — C'est certain.

M. JONNART. — ... et c'est une raison avec beaucoup d'autres qui m'a fait adopter en Algérie une politique indigène des plus bienveillantes et des plus libérales. (*Applaudissements.*)

Je me souviens qu'à propos d'un débat sur la question indigène en Algérie, Jaurès disait à la Chambre : « Il y a entre toutes les parties du monde musulman une étroite solidarité qui s'est affirmée à bien des reprises et qui nous oblige à prolonger l'action morale de notre pays sur les parties mêmes des populations musulmanes qui ne sont pas directement incorporées à l'empire de la France. »

J'applaudissais cette déclaration et je pouvais démontrer qu'elle dominait toute ma politique indigène en Algérie.

Quant aux chrétiens de Syrie, ils ont été particulièrement éprouvés par la guerre. Plus de 180.000 Libanais sont morts de faim, systématiquement affamés. C'est une désolation de voir sur toutes les routes les charmantes petites maisons libanaises abandonnées ou en ruines. L'émigration en Amérique est considérable. Est-il possible de l'enrayer ? Il le faut, et je suis heureux de faire connaître au Sénat que la Chambre de commerce de Lyon, les fabricants et banquiers lyonnais font les plus généreux efforts pour ressusciter l'élevage du ver à soie dans le Liban et surtout pour y rétablir les filatures de soie (*Très bien ! très bien !*)

Je le répète, la tâche sera difficile : nous en viendrons à bout, rien ne nous découragera, à la condition qu'il n'en résulte pas pour notre budget des charges écrasantes. (*Approbat.*)

Mais soyez assurés que, quelque effort que nous fassions pour mener notre mission à bien, nous heurterons des ambitions et des appétits que nous ne pourrions pas satisfaire. Nous n'éviterons pas les critiques ni les récriminations ; il faut que, le cas échéant, nous puissions y répondre victorieusement.

Vous savez que l'article 22 du pacte, qui a développé la théorie du mandat, impose au mandataire l'obligation de rendre annuellement compte de sa gestion dans un rapport au conseil de la Société des nations. Il faut que nous puissions dire bientôt : « Voilà notre œuvre, voilà ce que nous avons fait pour les Syriens et comment nous avons servi là-bas les intérêts de la civilisation. Jugez nos actes, ils nous défendent mieux qu'aucun discours. » (*Très bien ! très bien !*)

C'est pour cela qu'au risque d'importuner le Sénat en exposant mes vues peut-être un peu trop longuement (*Parlez ! Parlez !*), j'ai tenu à apporter ma petite collaboration à l'œuvre de demain.

Je suis d'accord avec la commission des affaires étrangères, d'accord avec la commission des finances. Le gouvernement est-il d'accord avec nous ? Va-t-il, dès demain, tout de suite, ramener en France bon nombre de fonctionnaires dont le choix n'a pas toujours été très judicieux ?

Il faut que les Syriens s'habituent à s'administrer eux-mêmes et, dans une large mesure, à leurs propres frais. Nous leur apportons l'indépendance, la garantie contre les périls extérieurs. C'est quelque chose. L'indépendance, ils l'ont réclamée avec une admirable ténacité. Apprenons leur qu'un peuple n'est pas indépendant s'il n'a pas un budget honnête et en équilibre. (*Très bien ! très bien !*)

Le gouvernement va-t-il donner l'ordre d'établir dès l'an prochain un budget syrien ? Va-t-il, sans plus attendre, réaliser toutes les économies possibles commandées par la situation financière, j'ajouterai toutes les économies désirables pour l'organisation rationnelle et le succès de notre mandat ?

Je lui demande de nous communiquer le projet de mandat rédigé par le ministère des affaires étrangères. C'est un document intéressant à connaître et à comparer avec les projets de mandats relatifs à la Mésopotamie et à la Palestine. Je lui demande de ne plus envoyer de nouveaux fonctionnaires au général Gouraud, mais de lui transmettre des instructions très nettes et très précises. Je connais ce noble soldat ; il s'y conformera. Vous pouvez, Monsieur le président du Conseil, lui faire pleine confiance. En un mot, nous comptons sur le Gouvernement pour contribuer, d'une manière efficace, par des décisions réfléchies, des mesures ordonnées et méthodiques, sans dépenses excessives, imprudentes et même dangereuses, au rayonnement du génie français dans le Levant, à l'épanouissement de notre prestige et de notre influence. (*Vifs applaudissements prolongés. L'orateur, en regagnant sa place, reçoit les félicitations de ses collègues.*)

Après deux autres discours, relatifs à d'autres questions que celles du Levant, prononcés l'un par M. Henri de Jouvenel et l'autre par M. Gaudin de Villaine, M. Aristide Briand est monté à la tribune pour répondre aux différents sénateurs qui avaient parlé avant lui. Voici la partie de son discours relative aux affaires du Levant.

D'autres orateurs ont apporté ici leurs préoccupations au sujet de notre politique en Orient. La France est un trop grand pays pour se désintéresser, même quand elle est aux prises avec des difficultés plus directes et plus immédiates, d'un champ quelconque de l'activité mondiale. Personnellement, il ne m'a jamais échappé que la puissance morale et que le prestige de la France en Orient lui créent des droits et lui imposent des devoirs qui ne sont pas négligeables.

Je me permets de faire remarquer aux honorables orateurs qui m'ont précédé à cette tribune qu'en pleine guerre — en 1916 — lorsqu'il apparaissait que la Turquie — alors notre ennemie — pouvait être appelée à disparaître de certaines régions de l'Asie Mineure, j'ai pensé, avec le Gouvernement français tout entier, que les droits de la France devaient être respectés dans ces régions.

Des accords ont été signés en 1916. Vous les connaissez, ils ne négligeaient aucune des régions sur lesquelles la France traditionnelle avait étendu son prestige. Ces accords, vous le savez, ont été depuis remis en discussion. Ils ont fait l'objet de tractations, de débats même, auxquels, personnellement, j'ai pris part à la Chambre des députés.

L'honorable M. de Lamarzelle aurait pu alors, peut-être, faire valoir utilement ses considérations éloquentes.

M. JULES DELAHAYE. — Il n'y a pas eu de vote (*Rumeurs*).

M. DOMINIQUE DELAHAYE. — Je les ai apportées, moi-même, ces réclamations ! (*Exclamations.*)

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Vous n'avez pas ignoré ces tractations. Il y a eu des débats très étendus ; on a su que des tractations s'engageaient entre la France et ses alliés.

M. DOMINIQUE DELAHAYE. — Il n'y a rien de fait tant que nous n'avons pas voté. (*Bruit.*)

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Ce n'est pas ce que je dis : je ne dis pas que c'est voté, je dis qu'il y a eu des discussions, à ce moment, et que, par conséquent, les mêmes préoccupations pouvaient s'affirmer avec plus de force et d'efficacité qu'aujourd'hui, car le Gouvernement français se trouve désormais en présence d'accords. Vous dites : « Des accords, nous ne connaissons pas cela ; nous ne connaissons, comme accords, que ceux qui ont été ratifiés par le parlement. »

Si cette méthode est admise, les négociations diplo-



matiques de notre pays avec les autres pays seraient singulièrement handicapées et nos intérêts ne seraient guère favorisés.

M. DOMINIQUE DELAHAYE. — Je vous demande pardon, c'est le contraire! (*Exclamations*).

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Non, les accords sur la place publique, c'est une chose impossible.

M. DOMINIQUE DELAHAYE. — Il ne s'agit pas de place publique!

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — L'accord vient devant le Parlement lorsqu'il a été réglé, lorsqu'il est définitif entre gouvernements, il est alors ratifié par les Parlements. Mais, s'il est entendu que nos gouvernements n'ont pas le pouvoir d'engager des pourparlers et même des promesses, quel rôle sera celui de la France dans le concert diplomatique?

M. JULES DELAHAYE. — Et notre rôle à nous? Nous voilà bien petits garçons!

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Lorsqu'on a le bonheur Monsieur Delahaye, de vivre dans un pays qui s'est donné des institutions démocratiques comme le vôtre (*Très bien!*), voici ce qui arrive : c'est que le Gouvernement, s'il sait s'inspirer des principes du régime sous lequel il gouverne, se tient aussi fréquemment et aussi étroitement que possible en contact avec le Parlement, de telle manière qu'à aucun moment il ne puisse y avoir surprise pour le Parlement. C'est ainsi que j'ai compris mon rôle.

M. LE RAPPORTEUR GÉNÉRAL. — Vous avez bien raison!

M. JULES DELAHAYE. — Voulez-vous me permettre... (*Mouvements divers*).

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Non, je vous en prie... Je me suis efforcé en toutes circonstances, et devant les commissions et devant les Chambres...

M. JULES DELAHAYE. — C'est inexact! (*Vives dénégations à gauche et au centre*).

M. LE PRÉSIDENT. — Je vous rappelle à l'ordre, Monsieur Jules Delahaye. (*Vive approbation*).

M. JULES DELAHAYE. — Pendant quatre ans, j'ai fait partie de la commission des affaires étrangères de la Chambre des députés, et jamais je n'ai entendu parler de ces accords. (*Exclamations*).

M. PICHÉRY. — Ils ont été remis à la commission des affaires extérieures de la Chambre, dont je faisais partie! (*Très bien*).

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Encore récemment, un membre de cette commission dont vous dites avoir fait partie me rappelait que tous les accords de 1916, dont vous venez de parler, ont été portés devant cette commission, qu'ils ont été discutés en détail, qu'ils ont été connus par elle.

M. PICHÉRY. — C'est très exact!

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Voilà un membre de cette commission qui en témoigne...

M. JULES DELAHAYE. — Pardon!...

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Je vous demande également pardon, mais je ne discute pas avec vous. (*Vifs applaudissements*).

M. DOMINIQUE DELAHAYE. — Ah! vous ne discutez pas avec nous! (*Mouvements divers*).

M. JULES DELAHAYE. — Vous me prêtez un propos que je n'ai pas tenu. Je sais bien ce qui s'est passé... (*Interruptions et bruit*).

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Je suis forcé de pratiquer cette politique, elle est difficile, elle demande, d'abord, une très grande confiance entre les Chambres et le Gouvernement, elle demande, de la part du Gouvernement, une très grande réserve, beaucoup de tact et de mesure (*Très bien! très bien!*), et la possibilité pour le Parlement, que les affaires les plus graves, les plus délicates, soient traitées dans les commissions.

L'honorable M. Jonnart a apporté à la tribune des sug-

gestions au sujet de la Syrie; et ces suggestions venant d'un homme qui a rendu à la France de signalés services en Algérie, ne peuvent pas passer inaperçues. Mais j'ai eu l'honneur d'aller devant les deux commissions, celle des finances et celle des affaires étrangères, et ce qu'il a dit à propos du mandat sur la Syrie est exactement ce que j'ai indiqué aux deux commissions.

J'ai le malheur de n'être au Gouvernement que depuis deux mois. J'ai eu beaucoup de soucis au cours de ces deux mois, beaucoup de choses à faire, et dans des ordres très divers. Je me suis efforcé de réaliser le plus possible; je suis obligé d'avouer avec modestie que je n'ai pas tout fait. Mais nous avons déjà donné des instructions et des ordres pour qu'en Syrie les choses prennent l'équilibre désiré par l'honorable M. Jonnart.

Maintenant je viens lui dire : pour apprécier le rôle du Gouvernement français, de la France en Syrie, il faut savoir comment elle a pris ce pays, dans quel état il était. On sortait d'une guerre au cours de laquelle la Syrie avait été éprouvée de toutes les manières, pillée, ravagée, réduite à la famine, massacrée dans certaines de ses parties, les voies de chemins de fer enlevées, les chemins de communication détruits, tout bouleversé... et c'est dans ces conditions que la France est venue, mais elle est venue avec l'émir Fayçal, qui a contribué à entretenir un esprit de révolte contre la France. Il a fallu recommencer la guerre contre lui et vous savez dans quelles conditions difficiles le problème a dû être résolu. Ce n'était pas tout; dans cette occupation militaire de la Syrie, la France devait se substituer à tout : les fonctionnaires turcs étaient partis, il fallait choisir parmi les fonctionnaires syriens, dont une grande partie avaient été installés par l'émir lui-même. Tout était à faire, et, pendant ce temps-là, il y avait la guerre à soutenir en Cilicie, et dans les conditions difficiles que vous savez.

En ce qui me concerne, Messieurs, j'admets la critique et je crois même que c'est une chose tout à fait salutaire pour un Gouvernement de s'emplir les oreilles de bonnes et saines critiques, du genre de celles de M. Jonnart. Mais M. Jonnart a été, lui aussi, à la tête d'un pays, il a administré l'Algérie à une époque où elle ne sortait pas d'une occupation militaire et où elle n'avait pas à retrouver son équilibre au milieu des plus grandes difficultés. Pourtant cette situation plutôt favorable ne l'a jamais mis à l'abri des critiques et des reproches, et il sait combien il peut y en avoir qui ne sont pas justifiés. Je ne voudrais pas prétendre que, parmi les critiques qu'il a formulées ici aujourd'hui, il n'y en ait pas de justes.

Mais je voudrais bien qu'il le sentit lui-même : lorsqu'il s'agit de tout un personnel administratif qui a été difficilement recruté — M. le ministre des finances vous dira avec quelle peine on a pu obtenir, dans les ministères, des fonctionnaires pour la Syrie — ce serait commettre vis-à-vis de ce personnel un acte d'injustice que de pratiquer, pour deux ou trois brebis galeuses qui se seraient introduites dans le troupeau, la formule : *Ab uno disce omnes*.

Ce personnel est, peut-être, en nombre excessif, mais il est dans une période de transition, sur les difficultés de laquelle j'appelle votre attention. Vous connaissez la probité d'esprit du général Gouraud, vous savez avec quelle intelligence et avec quel zèle il sert l'intérêt de la France. Rien n'a été fait qu'en accord avec lui. Il vient de passer plus de deux mois en France.

Tout le recrutement du personnel de fonctionnaires pour la Syrie a été fait d'accord avec lui. Il a été demandé aux ministères de l'intérieur, des finances, des colonies, d'après des indications très nettes fournies par lui aux différents ministères. Ce personnel a été pris dans les cadres, par exemple, au ministère de l'intérieur, parmi les sous-préfets. (*Mouvements divers*.) Le contrôleur des



douanes dont vous avez parlé a été pris au ministère des finances. Vraiment, je ne crois pas que, dans l'ensemble, il faille jeter l'anathème à ce personnel.

J'admets, d'ailleurs, très volontiers qu'il soit peut-être nombreux et qu'il faille le réduire...

M. LE RAPPORTEUR GÉNÉRAL. — Très bien!

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — ... pour donner à notre présence en Syrie son véritable caractère. Nous ne faisons pas là une œuvre de protectorat : nous devons nous inspirer de l'idée de mandat; c'est une idée entièrement neuve. Mais il est certain que, par sa nouveauté même, elle doit nous appeler à une méthode d'administration différente de toutes celles qui ont été pratiquées dans le passé.

Quelle doit être cette administration? Elle doit être aussi légère que possible, superposée à toutes les possibilités. (*Interruptions.*)

J'avoue, Messieurs, que d'entrer dans ces détails, c'est un peu fastidieux. Je dois pourtant aux orateurs qui m'ont précédé de leur répondre, surtout quand il s'agit des suggestions que M. Jonnart a apportées à la tribune (*Parlez! Parlez!*). Nous devons utiliser dans la plus large mesure les facultés administratives locales. C'est ce que nous commençons déjà à faire, et c'est le système que demain nous étendrons. (*Très bien!*) Nous voulons arriver à ce que l'autorité française soit aussi tenue que possible et donner aux populations de la Syrie le maximum d'autonomie. L'administration centrale ne serait qu'un lien entre les différents Etats qui seront créés selon la diversité des races qui s'y trouvent : elle aurait simplement pour effet de relier entre eux les intérêts économiques et de donner des directions générales, qui sont, du reste, sollicitées par ces populations.

Maintenant je dirai à l'honorable M. Jonnart que notre situation morale en Syrie est excellente, que le contentement y est général. On trouvera toujours, dans un pays comme la Syrie, des traces de mécontentement, surtout quand ce pays sort de l'occupation militaire. Mais le calme y est complet, la confiance en la France y est complète, elle ne perd pas une occasion de s'exprimer et demain, par des actes successifs, dont le programme sera arrêté à mon département, nous réaliserons ce que j'ai dit aux deux commissions réunies et ce qui me semble être le fond du désir de l'honorable M. Jonnart.

M. JONNART. — Je ne vous demande pas autre chose.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Nous réduirons, par conséquent, au minimum l'administration centrale pour donner aux populations le maximum de liberté.

L'honorable M. de Lamarzelle a exprimé des regrets au sujet de la Palestine. Qu'il me permette de le lui dire, nous nous trouvons en présence d'une promesse, d'un engagement. La Palestine, c'est le mandat de nos amis et alliés anglais.

M. DE LAMARZELLE. — C'est ce que je regrette.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — C'est un fait et, en ce qui me concerne, c'est un fait dont je tiendrai compte loyalement. (*Applaudissements.*)

M. DOMINIQUE DELAHAYE. — Si c'est vous qui l'avez suggéré, je le comprends, et c'est précisément cela que je vous reproche.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Non, Monsieur Delahaye, vous savez très bien que je ne l'ai pas suggéré.

M. DOMINIQUE DELAHAYE. — Je vous demande pardon.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Vous le savez très bien et vous n'en doutez pas un seul instant. (*Vifs applaudissements.*)

M. DOMINIQUE DELAHAYE. — J'ai ici la preuve... (*Exclamations.*)

M. LE PRÉSIDENT. — Je vous en prie, Monsieur Delahaye, laissez M. le président du Conseil poursuivre son exposé (*Très bien! très bien!*)

M. DOMINIQUE DELAHAYE. — C'est le fond même du sujet. (*Rumeurs.*)

M. JULES DELAHAYE. — Quelle intolérance!

M. DOMINIQUE DELAHAYE. — S'il faut qu'il y ait un encensoir comme accessoire dans les discussions avec M. le président du Conseil, je tâcherai d'apprendre à manier l'encensoir. (*Nouvelles exclamations et bruit.*)

M. LE PRÉSIDENT. — Quand M. le président expose une question aussi importante avec l'autorité qui appartient au chef d'un gouvernement qui parle au nom de la France, il a le droit d'être écouté sans interruptions. (*Vifs applaudissements répétés.*)

MM. JULES ET DOMINIQUE DELAHAYE. — Nous aussi, nous parlons au nom de la France!

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Le gouvernement britannique n'a certainement pas en vue de remplir son mandat en Palestine dans un sentiment d'animosité contre la France...

M. DOMINIQUE DELAHAYE. — C'est cependant ce qu'il fait tous les jours.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous répondrez, vous êtes inscrit.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — ... ni de heurter toutes les traditions françaises qui existent dans ce pays.

M. DOMINIQUE DELAHAYE. — C'est nier l'évidence.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Quand on vient vous dire, par exemple, que le drapeau français a été abattu des monuments publics en Palestine, on pourrait croire qu'il y a là un geste grave, injurieux pour le pays.

En réalité, les choses ne se présentent pas ainsi. Lorsque nous avons remplacé nos amis anglais en Syrie, qu'ils avaient occupée avant nous, sur les monuments où pouvait se trouver le drapeau britannique, il était tout naturel que le drapeau français fût placé par substitution.

M. DE LAMARZELLE. — Les Anglais n'avaient pas de protectorat.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Je ne suis pas dans cet esprit qui consiste à toujours penser que nos alliés ont de mauvaises dispositions à notre égard. Je n'accepte pas cela.

M. DE LAMARZELLE. — Ni moi non plus. Je prends les faits, vous n'avez pas démenti un seul de ceux que j'ai cités à la tribune.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — J'ai pour l'Angleterre et pour son Gouvernement la plus grande admiration. (*Très bien!*) J'ai la plus grande reconnaissance, dans les conditions difficiles où ils sont placés, pour l'acte de solidarité qu'ils ont accompli avec la France et je considérerais que je manque à mon devoir si, ayant entendu les critiques que vous savez, je ne les relevais pas comme il convient. (*Vifs applaudissements.*)

S'il y a eu des abus commis en Palestine, l'honorable sénateur peut être certain qu'il suffira de les signaler au Gouvernement français pour que celui-ci les transmette dans une pensée très amicale au Gouvernement britannique et je suis sûr que celui-ci, ayant connaissance d'abus attentatoires aux traditions et aux intérêts français dans un pays où la France a un mandat, aura pour premier soin de les faire cesser.

M. JULES DELAHAYE. — Par exemple, la suppression de la langue française.

M. DE LAMARZELLE. — Je prends acte de cet engagement.

Dans la deuxième séance du 6 avril 1921, le Sénat a continué de discuter le budget du ministère des Affaires étrangères, et, à ce propos, différentes questions relatives au Levant.

M. Dominique Delahaye l'a fait dans presque tout le discours par lequel il a ouvert la discussion. Après avoir félicité M. Briand de la première



partie de son discours de la veille — la partie relative à l'Allemagne — il a indiqué que la seconde partie de ce même discours n'avait pas obtenu l'adhésion unanime du Sénat, et déclaré vouloir indiquer pourquoi, lui personnellement, il ne pouvait pas l'approuver.

M. DOMINIQUE DELAHAYE. — « Il ne m'a pas échappé, a dit M. Briand, que la puissance morale et que le prestige de la France en Orient lui créent des droits et lui imposent des devoirs qui ne sont pas négligeables. » Cela, au contraire, vous a échappé dès l'origine, car le 25 juin 1920 vous avez dit à la Chambre, en parlant de Mossoul et de la Palestine, qu'il y avait en tout cela des possibilités de discussion et d'échange.

M. VICTOR BÉRARD. — Naturellement.

M. DOMINIQUE DELAHAYE. — Quelle aberration! Le droit et le devoir de la France étaient de rester la première en Orient puisqu'elle y était la première avant la guerre.

Et lorsque M. le président du Conseil reprochait à M. de Lamarzelle de n'avoir pas fait entendre plus tôt ses réclamations, ignorait-il les démarches que ses collègues de la droite du Sénat et de la Chambre ont faites auprès de M. Clemenceau avant l'armistice et jusqu'au jour de l'armistice? Nous avons vu qu'à propos de Mossoul il nous endormait. Et le comité Dupleix, n'a-t-il pas, lui aussi, réclamé inlassablement que l'on gardât Cilicie, Syrie, Palestine, Kurdistan avec Mossoul?

Déjà vos accords de 1916 étaient une régression indigne de la France; ils nous mettaient sur une pente dangereuse. Alors, vous pouviez tout réclamer, la Palestine, tout, absolument tout! Et cependant vous avez accepté d'être à égalité avec les Anglais en Palestine, et même à Mossoul, puisque l'odieuse Feyçal les représentait dans cette région. Aviez-vous donc oublié l'histoire, dont vous aviez l'air de faire fi hier? Vous appeliez l'histoire des futilités. Eh bien! et l'Égypte? Ne savez-vous pas que l'on ne peut jamais être deux sur une même terre avec les Anglais?

De même, quand on connaît un peu l'histoire, on n'oublie pas le sort des Autrichiens et des duchés danois en 1864, et le condominium avec les Prussiens qui aboutit, en 1866, à Sadowa.

Il ne faut pas d'incompatibilité dans les intérêts si l'on ne veut pas arriver à la brouille, finalement à la guerre. Ainsi, vous n'avez pas eu là une notion exacte des intérêts français.

Vous avez soutenu une thèse plus que singulière sur le rôle des plénipotentiaires. Les plénipotentiaires ou ministres ont pour mission exclusive de conduire les négociations, qui ne sont jamais un engagement de la France avant le débat public et l'approbation des Chambres. C'est seulement après ce débat que le président de la République est autorisé à apposer sa signature sur les conventions et les traités. Telle est la vérité constitutionnelle; votre thèse la viole audacieusement.

Le Sénat français vaut le Sénat américain, vous ai-je déjà dit hier. Il vous le fera bien voir si je réussis à le convaincre de vos imprudences et de vos inexactitudes.

Hier, Monsieur le président du Conseil, en pleine bataille diplomatique, vous avez commis une inexactitude d'une énormité inconcevable. Vous nous avez présenté l'Angleterre comme déjà munie d'un mandat sur la Palestine. Elle l'a demandé il y a un mois; on a commencé à discuter, puis on a cessé. L'Angleterre a son foyer sioniste en Palestine, mais elle n'a pas du tout de mandat sur ce pays, pas davantage sur Mossoul et le Kurdistan. Les États-Unis le contestent.

Nous sommes donc en pleine bataille diplomatique. Singulier spectacle que celui d'un pays qui a gagné la guerre

grâce au génie de ses généraux! Alors que les généraux, dans la bataille, ont tous les impedimenta des armées, dans la diplomatie, c'est l'esprit seul qui travaille. Or, ce pays qui a gagné les batailles de la guerre, a perdu invariablement toutes les batailles diplomatiques. Cependant, au quai d'Orsay, c'est toujours le même général qui commande. A la guerre, quand un général perdait une bataille ou qu'il ne semblait pas capable de la gagner, on l'envoyait à Limoges. Ceci s'est fait à toutes les époques sous tous les gouvernements. On se sépare du général qui perd les batailles. Au quai d'Orsay, celui qui les a toutes perdues monte constamment en grade. Il a maintenant je ne sais combien d'étoiles. C'est M. Berthelot, pour ne pas le nommer.

Voilà pourquoi vous allez de défaite en défaite dans les batailles diplomatiques.

Cependant, la Palestine, que vous abandonnez, considère que la France s'occupe encore d'elle. Même si l'on réussit à faire payer l'Allemagne, la France ne peut se relever, redevenir un pays producteur, si elle n'arrive pas, tout en apportant la civilisation, sans grands frais généraux, à ces pays les plus féconds du monde, à y trouver les débouchés qui lui sont nécessaires. Ce sera la fin de Marseille.

C'est M. Victor Bérard lui-même qui va vous persuader, mais point le Victor Bérard du 28 juillet 1920. M. Victor Bérard est très éloquent, mais il change d'idées avec une grande facilité.

M. GUILLAUME CHASTENET. — L'homme absurde est celui qui ne change jamais.

M. DOMINIQUE DELAHAYE. — Je le comparerais volontiers à une girouette si je ne craignais de faire une comparaison irrévérencieuse. (*Exclamations et rires.*)

M. VICTOR BÉRARD. — Hier, vous m'avez fait battre avec votre approbation, aujourd'hui vous me ferez triompher avec vos irrévérences. (*Rires et applaudissements.*)

M. ROUSTAN. — S'il s'agit d'une girouette, en tout cas c'est une girouette qui ne perd pas le Nord. (*On rit.*)

M. DOMINIQUE DELAHAYE. — Je le crois bien, elle se dirige toujours vers l'Angleterre! (*Nouveaux rires.*)

M. Victor Bérard est peut-être celui qui a parlé dans les meilleurs termes de ces pays que je vous recommande d'occuper. Mes citations, vous allez le voir, ne feront pas double emploi avec celles de M. Flandin. Il s'agit encore de son livre : *Le Sultan, l'Islam et la France.*

« 1<sup>o</sup> Sur la richesse de la Mésopotamie... »

M. VICTOR BÉRARD. — Mais, mon cher collègue, nous n'allons pas en Mésopotamie.

M. DOMINIQUE DELAHAYE. — Mais j'espère bien qu'après mon plaidoyer, nous irons en Mésopotamie, à Mossoul et en Palestine.

M. VICTOR BÉRARD. — Rien que cela!

M. DOMINIQUE DELAHAYE. — Oui, je ne suis pas comme vous, un défaitiste, je ne m'arrête jamais devant l'obstacle. J'estime trop les Anglais pour mettre en doute leurs intentions, mais je vous ai dit que Lloyd George, l'homme de paille des juifs, est en train de rouler son pays. (*Vives exclamations et protestations.*)

M. LE PRÉSIDENT. — Je vous prie, Monsieur Dominique Delahaye, de ne pas mettre en cause le chef du gouvernement d'une nation amie.

M. DOMINIQUE DELAHAYE. — J'ai déjà dit la même chose et M. Léon Bourgeois ne m'a fait aucune observation. On voit bien que vous êtes à la frontière de la droite.

La plupart des Anglais ont d'ailleurs la même opinion que moi sur M. Lloyd George (*Protestations*), surtout ceux d'entre eux qui sont amis de la France.

M. ARISTIDE BRIAND, président du Conseil, ministre des affaires étrangères. — Je ne relève pas votre parole, monsieur le sénateur, parce que je suis bien certain que vous avez voulu plutôt faire de l'humour que porter véritablement atteinte au caractère de M. Lloyd George.



M. DOMINIQUE DELAHAYE. — Il n'en a pas !

Permettez-moi maintenant, Messieurs, de continuer par l'éloge du caractère de M. Victor Bérard. (*Sourires.*)

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Associez-y donc, je vous prie, celui de M. Lloyd George.

M. DOMINIQUE DELAHAYE. — Je ferai l'éloge du vôtre, si vous voulez, Monsieur le président du conseil, pour la première partie de votre discours, mais pas celui de M. Lloyd George, à moins qu'avec votre grande éloquence vous n'arriviez à me convaincre. Mais je n'espère rien de lui. Je vous ai dit que s'il vous suivait jusqu'au delà du Rhin, c'était simplement pour vous empêcher d'aller trop loin et trop fort. Mais comme vous êtes, depuis hier, l'homme le plus résolu qui soit (*Rires*), je m'adresse à vous, le sourire sur les lèvres et la confiance dans le cœur.

Mais j'en reviens, Messieurs, à M. Victor Bérard.

Sur la richesse de la Mésopotamie : « Une plaine fluviale de quarante millions d'hectares : la France, eaux, montagnes et îles comprises, n'en a pas cinquante-quatre millions ; la rocailleuse Grande-Bretagne n'en a pas trente-deux millions.

« Cette plaine unie, que nulle montagne n'interrompt, s'allonge du 38° au 40° degré de latitude ; dans l'ancien monde, c'est l'intervalle entre Smyrne et Suez, entre Palerme et Ghadamès ; dans le nouveau, c'est l'intervalle entre Saint-Louis et la Nouvelle-Orléans. Inclinée de la cote 100 à la cote 0 — c'est l'écart entre Gérardmer et Marseille — cette plaine tient par le Nord à nos terres tempérées, par le Sud, elle est un delta tropical. Sagement exploitée, elle devrait être au Nord un verger, un vignoble et un champ de céréales, une Sicile et une Andalousie ; au Sud, une rizière, une cotonnière et une palmeraie, un Bengale et une Basse-Egypte.

M. VICTOR BÉRARD. — Voulez-vous me permettre de vous donner une appréciation ?

C'est très bien écrit, mais c'est mal lu. (*Rires.*)

M. DOMINIQUE DELAHAYE. — « Je vous avoue, mon cher collègue, que je n'ai jamais su ni lire ni écrire ». Ces paroles de Berryer s'appliquent singulièrement mieux à moi.

Il est cependant possible de faire votre éloge, même en lisant mal.

Je continue :

« Nous ne pouvons plus escompter l'interminable fécondité de la cotonnière d'Amérique... D'autre part, les industries japonaise, chinoise et indoue accaparent peu à peu la récolte de l'Extrême-Orient ; l'Europe crée des cotonnières africaines, dont le rendement est douteux... Et nous laissons en friche ces millions d'hectares que, demain, le chemin de fer de Bagdad mettra à la porte des échelles de Syrie, dans la dépendance de nos flottes méditerranéennes.

« Des pentes du Taurus aux rives du golfe, la ligne ferrée traversera quelque jour un champ de coton presque continu (p. 347 et 348). »

Je vous citerai encore quelques lignes de M. Victor Bérard sur la facilité de faire la police dans ces régions :

« La locomotive qui ravitaille le sédentaire et permet à tout instant de concentrer les troupes de police est contre le nomade une arme irrésistible (p. 345). »

Ainsi, mes chers collègues, quand M. Bérard vous dira le contraire, souvenez-vous de son opinion première.

Il y a encore une autre raison d'obtenir de l'Angleterre son assentiment à ce que le mandat, qu'elle n'a pas encore reçu, nous soit donné par cette fameuse Société des nations, dont nous payons les trois quarts des frais généraux. Car il est au moins singulier que nous y ayons peu de voix, mais beaucoup de dépenses. Comme elle n'est pas reconnue par les Etats-Unis, elle vaut ce qu'elle vaut. C'est tout de même un singulier spectacle de voir

que le sort de la France dépend de la distribution des mandats par un tel organisme.

Enfin, c'est la mode ! Je dirai presque : c'est un infantilisme, une puérité bien plus grande que de comparer les événements historiques du passé avec ceux du présent.

Je ne reprendrai pas ma théorie sur les quatre règles de l'hégémonie mondiale. Je l'ai fait une première fois ; vous étiez absent ce jour-là, monsieur le Président du Conseil, et vous m'aviez enlevé la moitié de mon auditoire qui était allée vous entendre dans la salle des conférences. (*Sourires.*) Aujourd'hui que vous êtes dans la salle des séances, comme c'est moi qui parle, l'auditoire n'est venu que rare. *Apparent vari nantes.*

L'Angleterre est forcément menacée dans les Indes, je vous ai dit pourquoi. C'est la raison qui a déterminé Lloyd George à mettre sa main dans celle des Soviets. Car ce n'est pas pour le commerce qu'il fera avec ces voleurs qu'il a fait ce geste. Il espère les dompter et ainsi conserver les Indes. Je souhaite à l'Angleterre, de tout mon cœur, de conserver les Indes ; mais qu'elle se défie de Rufus Isaac, lord Reading.

Si, par malheur, l'Angleterre venait à perdre les Indes, quel péril cela serait pour la civilisation européenne ! Le Cilicie est justement un point de rencontre qui sépare l'ancien monde du nôtre. Il faut donc que le premier soldat du monde, gardien de la civilisation chrétienne, soit sur le passage de cette route d'invasion. C'est de toute nécessité.

Il le faut aussi pour un autre motif. Il le faut parce que la guerre a multiplié par huit nos dépenses et que, dans ce pays-là, en quelques années, vous pourrez multiplier par huit le rendement. Vous arriverez ainsi à rétablir la France dans une situation normale.

Que l'Angleterre le comprenne ! Je suis son meilleur ami, tout en n'admirant pas son Premier. C'est là que nous sommes véritablement ses amis et ses alliés. Qu'elle abandonne cet amour-propre qui lui fait désirer toutes choses ! Sans quoi elle mourrait d'indigestion en excitant contre elle la haine générale. Il faut qu'elle reconnaisse leurs droits à ceux qui sont là-bas de tout temps. N'étions-nous pas dans ce pays avant même la venue du Christ ? Je ne veux pas abuser des documents historiques, mais il est certain que ce pays est français ; ce n'est pas un pays turc, c'est le pays français par excellence et l'attitude actuelle de l'Angleterre à notre égard, quoiqu'en ait dit M. le président du Conseil, est de ruiner toutes nos œuvres.

M. Poincaré, dans un article que je n'ai pas lu, mais qu'on m'a cité et qu'on m'a dit fort beau, a énuméré toutes les œuvres que nous avons dans ce pays et il a dit qu'il dépendait de la France que ces œuvres soient maintenues : elles sont toutes menacées maintenant, et quand M. le président du conseil nous fait croire qu'en s'adressant à l'Angleterre, l'état de chose actuel cessera, il nous abuse. Je prends, dans la *Libre parole* de vendredi dernier, un article de M. Oscar Havard, qui est allé dernièrement à Constantinople et en Egypte. Il a écrit d'Alexandrie, et voici ce qu'il dit :

« A Caïffa, les sœurs de Saint-Vincent-de-Paul, les frères des écoles chrétiennes et les carmélites tertiaires, arrivant de France, n'ont pas pu rentrer dans leurs demeures. »

M. GUILLAUME CHASTENET. — « Tertiaire » est dur !

M. DOMINIQUE DELAHAYE. — Comment dur ! vous ne savez pas ce que c'est, païen ! (*Rires.*)

M. GUILLAUME CHASTENET. — Dites-le moi, je vous en prie.

M. DOMINIQUE DELAHAYE. — Vous m'en priez ! Je ne veux pas répondre à votre prière, car si un catholique, ou un baptisé, ignore ce qu'il y a d'honneur dans le tiers ordre de Saint-François dont ont fait partie nos plus grands rois, je puis bien l'appeler païen ! Ce n'est pas une injure.

« A Caïffa, les sœurs de Saint-Vincent-de-Paul, les



frères des écoles chrétiennes et les carmélites tertiaires arrivant de France n'ont pas pu entrer dans leurs demeures. Au mois de janvier 1921, les Anglais occupaient encore les couvents.

Après avoir pu visiter sa maison, la supérieure des Carmélites enseignantes écrit à l'œuvre des écoles d'Orient : « Comment vous décrire nos pauvres établissements ? Les murs sont debout, mais dans quel état ? Portes et fenêtres ont disparu. Bien que les Turcs n'aient pas passé par là, il n'y reste rien, ni mobilier, ni linge, ni fournitures classiques ! Tout est sale à faire peur : la vermine est ici chez elle. »

Pendant ce temps-là, les maisons religieuses allemandes sont intactes, les Anglais les ont respectées. Nos alliés retardent le plus longtemps possible la réouverture des classes. On dirait qu'ils veulent profiter de leur occupation intérimaire pour ruiner nos établissements et y substituer des maisons protestantes. Le souverain pontife, instruit de ces menées, disait l'année dernière — vous voyez que ce n'est pas nouveau, puisque cela dure depuis un an — dans son discours consistorial : « Nous savons que des Français non catholiques, puissants par leur influence et leurs richesses, exploitent les misères et les ruines causées par la guerre en Terre sainte, en établissant des écoles, là où les nôtres sont impuissantes à réparer leurs propres pertes. » Une supérieure a vu ses plus justes réclamations repoussées par les autorités britanniques. Le motif : la supplique de cette bonne Française était rédigée dans notre langue.

Encouragés par ces affronts infligés à la France, les juifs, lisons-nous dans le dernier *Bulletin de l'œuvre des écoles d'Orient*, les juifs ont osé inviter les frères à enseigner l'hébreu dans leurs écoles et les dominicains à ouvrir leur couvent de Saint-Etienne aux conférences des sionistes. »

Voilà, Messieurs, l'insolence avec laquelle se conduisent les coloniaux anglais à l'égard des catholiques.

Là encore, le quai d'Orsay est coupable dans une certaine mesure. A côté du grand général dont je vous ai parlé, il y a quatre protestants qui, sans doute, sont des hommes très distingués, et à qui je souhaiterais de l'avancement, mais pour qu'ils ne s'occupent plus des intérêts catholiques en Orient, parce que je ne vois pas des protestants s'occupant des intérêts catholiques avec plus d'utilité que des catholiques protestants. C'est ce qui arrive, pourtant, et cela, c'est très mauvais.

Un sénateur à gauche. — Ils sont beaucoup plus généreux à votre égard que vous ne l'êtes envers eux.

M. DOMINIQUE DELAHAYE. — Vous trouvez, mon cher collègue ?

Pour moi, cela est sujet à révision.

Il y a là quatre hommes...

M. ALBERT PEYRONNET. — Et un caporal ? (*Sourires.*)

M. GAUDIN DE VILLAINÉ. — C'est le caporal qui manque.

M. DOMINIQUE DELAHAYE. — Il n'y a pas de caporal. Il y a là le grand général Berthelot, et les autres sont eux-mêmes de petits généraux.

Il m'est arrivé en chemin de fer une singulière aventure. Revenant d'Angers, je me trouvais avec M. le député Barillet. Je lui exposais mes vues et la cause des difficultés que nous éprouvons. Un homme, dans un coin du wagon, m'écoutait avec une attention soutenue. J'avais énuméré ceux qu'un député radical a appelé les quatre assiégés de la Rochelle, parce qu'ils ont fait appel du pied et de la langue à l'Angleterre, M. Gout, M. Kammerer, M. Bargeton et M. Seydoux.

En descendant sur le quai de la gare, d'une façon fort polie, le Monsieur silencieux me dit : « Je suis M. Gout. » — « Eh bien ! Monsieur, vous savez donc ce que je pense de vous. » — « Oui ; seulement je ne suis plus au ministère des affaires étrangères depuis un an. D'ailleurs j'ai refusé

beaucoup de choses aux Anglais et je me suis un peu brouillé avec eux. » — « Alors, ils devaient vous en demander davantage ? » — « Je suis maintenant à la Société des Nations. » — président : Hymans, juif belge — « Mes compliments ! » et comme c'est un homme fort poli, que je ne suis pas impoli, non plus, nous nous sommes tout de même serré la main.

Tachez donc de vous arranger, Monsieur le ministre des Affaires étrangères, pour que désormais, au Quai d'Orsay, les messieurs que je signale aient de l'avancement, mais ne s'occupent plus des affaires des catholiques, car ils embrouilleraient tout. Pour le quart d'heure, ma situation est difficile : je vous ai dit en particulier quelques paroles que je ne veux pas répéter à la tribune, car si je vous attaque ici, monsieur le Président du Conseil, très délibérément, dans les couloirs, quelquefois, nous nous parlons d'une façon fort civile.

Maintenant, j'en arrive à mon accusation capitale contre vous.

M. ARISTIDE BRIAND, *président du Conseil, ministre des affaires étrangères.* — J'en frémis d'avance !

Un sénateur à gauche. Changeons de journal !

M. DOMINIQUE DELAHAYE. — Je ne lirai que de bons journaux. Je vous ai parlé, Messieurs, de *l'Action Française*, qui vous a fait pousser ces clameurs : elle est d'ailleurs acclamée par les uns et vitupérée par les autres. Seules, les choses qui ont une valeur se discutent. C'est le numéro du 21 janvier : je ne lirai pas la manchette parce que je vous lirai tout à l'heure quelque chose de plus gracieux. Mais je vais lire le titre parce qu'il faut que vous nous renseigniez sur ce point d'histoire, d'autant plus que dans la *Libre Parole*, on accuse au même propos M. Delcassé. Est-ce vous ou Delcassé ? (*Exclamations !*)

Plusieurs sénateurs. — Cela n'a pas d'importance.

M. DOMINIQUE DELAHAYE. — Mais je vous demande bien pardon, messieurs, cela a beaucoup d'importance.

M. LE RAPPORTEUR GÉNÉRAL. — Ce qui a de l'importance pour le moment, c'est le budget.

Voix nombreuses. — Le budget !

M. DOMINIQUE DELAHAYE. — Croyez-vous que vous allez m'arrêter quand je veux parler des juifs ? Leur êtes-vous donc inféodés ? (*Mouvements divers.*)

C'est M. Briand qui a donné la Palestine aux Juifs.

En attendant, marquons un point de fait qui est d'importance !

« Un ami de Zeitoun met opportunément sous nos yeux un article de la *Revue sioniste*, numéro du 17 décembre dernier » — il n'a pas été fait pour les besoins de la cause ! — « d'où il ressort très clairement que le véritable auteur du don de la Palestine aux sionistes juifs n'est aucunement M. Lloyd George, comme on le croyait jusqu'ici, mais Aristide Briand en personne. Cela est attesté par un témoin qui n'est autre que le docteur Max Nordau, le grand chef du sionisme, auteur de l'article dont j'extrais l'essentiel... »

Entre parenthèse, vous me permettrez de vous demander, Monsieur le Président du Conseil, pourquoi tolérez-vous ce gaillard-là en France ? Vous savez bien qu'en Espagne il a été espion et ennemi de la France ! Vous éprouvez le besoin de le laisser faire des conférences sionistes à Paris ; vous allez voir comment il vous arrange.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — On n'est jamais que trahi par les siens. (*Sourires.*)

M. DOMINIQUE DELAHAYE. — Voici l'article dont il s'agit : « Ici, nous arrivons au tournant décisif des affaires sionistes.

« La guerre allait entrer dans sa troisième année... »

J'interromps ici M. Nordau pour préciser. L'entrée dans la troisième année de la guerre, c'est peut être le début de 1916. Alors la phrase de M. Nordau signifie décembre 1915. M. Briand était notre ministre des affaires étran-



gères. On peut aussi ne dater la troisième année de la guerre que du 2 août 1916; mais, au moment indiqué, dans ce cas, notre ministre des affaires étrangères était encore M. Briand. Le point noté, continuons notre lecture :

« ... La guerre allait entrer dans sa troisième année. Les alliés avaient pris la Turquie par le revers et ouvert la campagne en Palestine et en Mésopotamie... »

Plusieurs sénateurs à gauche. — Au budget!

M. DOMINIQUE DELAHAYE. — Quand j'entends crier : « Au budget ! », alors que je parle de la Palestine et de la Mésopotamie, pays qui, sous notre influence, peuvent remettre à flot nos finances, je vous trouve vraiment insoucieux de l'intérêt de la France, laissez-moi vous le dire une fois pour toutes.

M. HENRY CHÉRON, rapporteur général. — C'est un sujet tout à fait en dehors du budget.

M. DOMINIQUE DELAHAYE. — C'est essentiellement une question budgétaire. Parce que vous n'osez pas la traiter, ce n'est pas une raison pour que je ne la traite pas.

Mais j'abrège, Messieurs. (Exclamations.) Voilà M. Chéron qui fait la moue, et quand la bonne fée barbuée fait la moue, je ne puis lui résister. (Rires.)

« Le point de départ de l'action anglaise, qui aboutissait à la déclaration Balfour du 2 novembre 1917 et à son incorporation dans le traité de paix avec la Turquie, signé à San-Remo, le 24 avril 1920, a été l'instruction des affaires étrangères à M. Picot. On jugeait à Paris que les alliés ne devaient négliger aucune coopération qui pouvait être utile à leur cause. »

Voilà pourquoi on fait cette histoire du sionisme. Et bien! là les Anglais ont déjà obtenu, à l'instigation de la France, ce qu'on appelle le foyer juif en Palestine. Mais j'ai lu dans des documents que ce serait la nouvelle patrie des Juifs et qu'ils auraient là quelque chose comme la facilité d'une naturalisation à la Delbrück : ils seraient à fois Juifs de Palestine et Français.

Or, les bons Juifs de France ne veulent pas de cette combinaison. Il faudra tout de même bien que vous veniez nous expliquer à la tribune en quoi consiste le foyer juif, que vous consentiez à nous dire si c'est vous qui avez donné, sous forme de foyer juif, la Palestine aux Juifs.

Vous comprenez bien que, de par le monde de France, on commence à s'inquiéter singulièrement. Un grand orateur disait dernièrement cette phrase — elle ne vous vise pas, Monsieur le Président du Conseil, puisque la Palestine, on dit que vous l'avez donnée. — « Nos aïeux vendaient leurs châteaux pour délivrer la Palestine et maintenant on a vu des Français vendre la Palestine pour acheter des châteaux. » (Exclamations sur un grand nombre de bancs.)

Il faut qu'on sache où sont les acheteurs et les vendeurs. Cela devient absolument intolérable!

Dans la fin de son discours, M. Dominique Delahaye n'a pas parlé des questions du Levant, sauf pour déclarer que la France, pour pouvoir faire œuvre utile, devait posséder « ces belles terres, ce paradis terrestre constitué par la Syrie, la Palestine, la Cilicie, la Mésopotamie du Nord, y compris les pétroles de Mossoul ». Et il a ajouté, en parlant du Président du Conseil : « Persuadez les Anglais et si vous n'y parvenez pas, prenez les tout de même, c'est indispensable pour tirer la France d'affaire ».

Des paroles de M. François Albert relatives aux conséquences pratiques du plébiscite de la Haute-Silésie, et de la première partie du dis-

cours de M. Ribot, consacrée aux affaires d'Allemagne, nous n'avons rien à citer ici; nous devons, au contraire, reproduire dans l'Asie française les dernières paroles prononcées à la tribune du Sénat par le sénateur du Pas-de-Calais.

M. RIBOT. — Puisque je suis à la tribune, vous me permettez, Messieurs, de dire un mot, un simple mot, sur la discussion qui s'est produite ici au sujet de la Palestine.

J'ai écouté hier le langage de M. de Lamarzelle et j'espère qu'il a noirci plutôt le tableau. Je ne puis pas croire que les Anglais, je ne dis pas le gouvernement anglais, mais les agents de l'Angleterre, qui ne sont pas toujours pleinement d'accord avec leur gouvernement et qui mettent souvent plus de zèle que ce gouvernement lui-même dans l'exécution des conventions, veillent aujourd'hui faire la guerre à ceux qui représentent dans la Palestine l'influence française et nos glorieuses traditions.

M. DE LAMARZELLE. — Je demande la parole.

M. RIBOT. — On peut proscrire le français, interdire l'enseignement du français dans les écoles. Pour ma part, je ne veux pas le croire. Mais enfin, Messieurs, la question est grave et elle est délicate. Nous ne devons rien abandonner de ce qui a fait l'honneur de la France, de tous ces efforts qui ont été dépensés là et qui ont valu à notre pays une clientèle qu'il ne doit pas délaïsser.

Nous avons consenti, par l'accord de 1916, à l'internationalisation de la Palestine. Il y aurait eu un changement depuis, mais ce n'est certainement pas M. Briand, quoi qu'en ait dit M. Delahaye, qui a fait ce changement. (Très bien! à gauche.)

Nous avons, par le Traité de Sèvres, qui n'est pas encore ratifié, d'ailleurs, consenti à donner à l'Angleterre mandat sur la Palestine. Quelles garanties ont été prises pour protéger le droit, les traditions que nous avons sur ce pays et que nous ne voulons pas abandonner? C'est un sujet très délicat à examiner. Mais il est certain qu'il y a eu des tractations, des conversations, il y a eu même, dit-on, des engagements. Sous quelle forme? M. le président du Conseil disait hier qu'on ne peut pas faire de diplomatie dans les Chambres, qu'il faut s'en remettre au Gouvernement, et que si l'on se réserve le droit de désavouer le Gouvernement, il n'y a plus de diplomatie possible.

Je reconnais tous les droits et tous les devoirs des gouvernements et la nécessité où nous sommes, que nous devons accepter de bon cœur, de laisser au Gouvernement l'initiative nécessaire. Mais, si le Gouvernement engage les Chambres sans se tenir en contact avec elles, sans s'assurer d'avance qu'il aura leur assentiment, il nous expose à des aventures et à des accidents graves (Très bien!), à ce qui s'est passé, à ce qui se passe en ce moment aux Etats-Unis. (Nouvelle approbation.) Quand il s'agit du patrimoine de la France et de ses droits, le Gouvernement ne peut s'engager et engager la France que lorsqu'il est sûr d'avoir l'adhésion de la majorité des Chambres. (Très bien! très bien!)

Je demande quels engagements ont été pris, où ils ont été pris, dans quels termes, s'il y a eu des signatures échangées, ou s'il y a simplement des procès-verbaux, des résumés de conversation, des échanges de vue.

La Commission des Affaires étrangères a demandé communication de ces documents, on ne les lui a pas remis.

M. VICTOR BÉRARD. — Il y a un an.

M. RIBOT. — Je demande à M. le président du Conseil, s'il croit qu'il n'y a pas d'inconvénient à le faire, de vouloir bien mettre à la disposition de la Commission ces documents, tout ce qui explique l'attitude prise par les gouvernements précédents, afin que nous puissions apprécier dans quelle mesure les droits de la France ont été défen-



us et quelles garanties nous avons encore dans ce pays où notre nom a été si longtemps aimé et respecté, et où continue encore, je l'espère, à flotter le drapeau français. (Très bien ! très bien ! et vifs applaudissements.)

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. de Lamarzelle.

M. DE LAMARZELLE. — Notre honorable collègue M. Ribot vient de dire qu'au sujet de la Palestine j'avais noirci le tableau.

Je le désirerais énormément; mais si j'avais noirci le tableau, il me semble que le président du Conseil aurait au moins tenté d'effacer la mauvaise impression que les faits que j'ai cités ici avaient pu produire sur le Sénat.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Je l'ai fait!

M. DE LAMARZELLE. — Je ne l'ai point vu!

Quels sont les faits que j'avais cités? J'avais dit: « La langue française, qui est la langue de la Palestine depuis des siècles, est proscrite de l'administration. » Est-ce exact?

J'avais dit que des impôts qui n'avaient jamais existé sous l'empire des Ottomans sont exigés aujourd'hui des communautés qui étaient protégées par nous.

J'avais dit encore que les capitulations qui, d'après les traités français, existent toujours, sont considérées là-bas comme si elles n'existaient pas.

L'autorité anglaise seule donne le droit de circulation, les passeports. Elle fait attendre les passeports pendant des mois. Elle les refuse à des Français, à des protégés français; elle les donne à tous les religieux allemands, à tous les Allemands, les juifs allemands, notamment, qui les demandent.

Enfin, monsieur le président du Conseil, j'ai demandé à monter à cette tribune pour rectifier un passage de votre admirable et si éloquent discours d'hier. C'est au sujet du drapeau.

Vous avez dit que les Anglais, en Palestine, n'avaient fait que ce que nous avons fait nous-mêmes ailleurs: lorsque nous avons occupé un pays, nous avons enlevé les drapeaux anglais des monuments publics. Les Anglais ont fait de même en Palestine, en enlevant des monuments publics les drapeaux français.

Ce n'est pas cela que j'avais dit, ce n'est pas cela qui est. J'avais dit qu'il y avait des établissements français et protégés français, des établissements privés, qui étaient là depuis des siècles, et qui, parce qu'ils étaient protégés français, avaient toujours le drapeau français sur leurs monuments. Or, c'est de ces monuments privés que l'autorité anglaise a donné ordre de l'enlever.

M. GAUDIN DE VILLA NE. — C'est très vrai.

M. DE LAMARZELLE. — Voilà ce que j'ai dit; voilà ce qui est; mais à ce fait pas plus qu'aux autres, vous n'avez répondu.

Si vous avez un démenti à apporter, j'en serai fort heureux, monsieur le Président du Conseil, et je serai le premier à vous remercier d'avoir fait tous vos efforts pour sauvegarder là-bas le bon renom français et les belles traditions que tous ceux qui ont le cœur vraiment français cherchent à conserver. (Applaudissements à droite et sur divers bancs.)

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Je demande la parole.

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. le président du Conseil.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Messieurs, après les très longues explications que j'ai fournies hier au Sénat — et je m'excuse d'avoir ainsi retenu votre attention (Protestations) — je reviens à la tribune pour répondre aux questions précises qui viennent de m'être posées.

Il est absolument indispensable qu'entre le Parlement et le Gouvernement, en présence des difficultés que nous rencontrons, l'accord se fasse et soit complet sur tous les points.

M. Ribot et M. de Lamarzelle m'ont interrogé. Je prie

ces deux honorables sénateurs de vouloir bien réfléchir à ceci. Nous sommes en présence d'un problème qui domine tous les autres, dont la solution importe avant toute autre à notre pays (Marques d'approbation à gauche); et c'est à la solution de ce problème que doivent s'appliquer tout d'abord l'attention, l'effort du Gouvernement. Or, je dis que ce problème est insoluble, si la France ne l'aborde pas avec la volonté de le résoudre en accord entier et cordial avec ses alliés.

M. VICTOR BÉRARD. — Parfaitement.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — L'honorable M. Ribot a eu bien souvent la responsabilité du pouvoir: dans des heures difficiles, il a eu la charge du ministère des Affaires étrangères: il n'ignore pas combien, à de certains moments, certaines questions sont délicates, et quelles susceptibilités peuvent être éveillées, si on essaye, je ne dirai pas de les résoudre, mais même de les aborder.

La Palestine, Messieurs, a fait partie, à un moment donné, d'un ensemble d'accords que je considère comme un honneur pour mon Gouvernement d'avoir réalisés en pleine guerre, en vue de certaines éventualités, dans un moment où la Russie était encore à nos côtés, où il semblait que la Turquie devait disparaître de certaines régions, où il paraissait tout naturel au Gouvernement de faire respecter dans ces régions le prestige séculaire et les traditions de la France.

Quels avaient été ces accords? Je les rappelle au Sénat en quelques mots. La Syrie, la Cilicie, Mossoul, une partie du Kurdistan, un couloir vers la Perse pour garder contact avec un pays où la langue française est très largement parlée, où la culture française est très répandue, avaient été réservés à la France. La Palestine avait été considérée comme un lieu à internationaliser, précisément à cause de la diversité des cultes et de certaines difficultés qu'il ne fallait pas songer à faire peser sur un seul pays. Mais, dans cette internationalisation, qui ne comprend que la France était appelée à jouer un rôle de premier plan, justement par suite de son caractère de nation protectrice des chrétiens, à cause des capitulations et de toutes les traditions que personne ne contestait?

Voilà quelle avait été l'œuvre de mon Gouvernement dans des circonstances particulières. Je n'aurai pas l'injustice de déclarer ici que le respect de cette œuvre s'imposait, d'une manière absolue, aux Gouvernements qui, par la suite, ayant à tenir compte d'autres circonstances et d'autres difficultés, dans une situation nouvelle, ont pu être contraints de modifier le caractère et la disposition de ces accords.

En fait, en présence de quoi me trouve-je à l'heure actuelle? Je me trouve en présence d'un gouvernement ami et allié auquel, dans des discussions ardentes, passionnées, inspirées par le souci de l'intérêt de leur pays qu'ont tous les chefs de gouvernement, des modifications ont été consenties. Pourquoi? En vue de quel avantage? Je n'ai pas à le rechercher devant vous. Mais si des concessions ont été faites, si des accords qui étaient favorables à la France ont été modifiés, vous voudrez bien admettre que ceux qui ont consenti ces concessions l'ont fait dans un intérêt compensatoire déterminé.

Ce qui est certain, c'est que ces accords ont été modifiés et qu'à l'heure actuelle, je le déclare ici à cette tribune et j'espère que je serai en accord avec le Sénat tout entier, y compris l'honorable M. de Lamarzelle...

M. DE LAMARZELLE. — Je ne demande que cela.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — ... Il y a un intérêt patriotique qui doit dominer toutes les autres considérations, même les plus élevées, même les plus sacrées. Des promesses ont été faites, des accords ont été signés; je considère qu'ils me lient. Ils ne vous lient pas, c'est entendu, vous pouvez les déchirer (Vives dénégations sur de nombreux bancs)... Alors, qu'on n'ait donc pas l'air, vainement sur-



tout, puisqu'on n'a pas l'intention d'y toucher, qu'on ne commette donc pas l'imprudence de laisser croire qu'on aurait le désir de les voir disparaître. Ils nous engagent et nous devons les respecter. Si nous avons l'air de vouloir revenir sur le passé, si nous donnons l'impression que nous avons un vague espoir de modifier les concessions jadis faites, nous risquerions d'énerver nos alliés et de les écarter de nous.

M. RIBOT. — Il ne s'agit pas de cela. Nous demandons à connaître ces accords.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Je sais bien, Monsieur Ribot, que ce n'est pas dans votre esprit. Mais je ne vous réponds pas seulement, je réponds à un ensemble de discours, qui, demain, seront rapprochés, groupés, mis sous les yeux de nos amis et alliés anglais et exploités par une organisation attentive qui nous suit, qui cherche toutes les erreurs que nous pouvons commettre, qui est aux aguets de toutes nos pensées, pour les exploiter contre nous. (Applaudissements).

Je trouve que la situation est déjà assez compliquée lorsqu'il s'agit de régler nos affaires avec l'Allemagne d'accord avec nos Alliés, sans qu'on vienne la compliquer encore de toutes ces choses inutiles et qui ne peuvent aboutir à aucun résultat pratique.

Voilà ce que je veux dire au Sénat. Je le dis très nettement et très franchement, sans avoir l'intention de rien cacher aux deux Assemblées. Au contraire, je considère que c'est une force pour les Gouvernements, dans un régime comme le nôtre, que de s'engager dans des discussions internationales avec l'autorité que leur donne l'appui du Parlement, représentant d'une opinion publique sans laquelle on ne peut rien.

C'est pourquoi je me félicite même de ces discussions et de l'impression qui s'en dégage. Dès demain je m'en ferai un argument à l'égard de nos Alliés; car sur certains points il peut être nécessaire de leur faire apparaître les difficultés que rencontre le Gouvernement français du fait que le pays et ses représentants lui donnent des directions d'ailleurs bien naturelles.

Mais, ceci dit, qu'il soit bien entendu que ce qui a été fait, et raisonnablement fait, doit être respecté.

Vous aurez demain des précisions. Mais je peux vous dire, dès maintenant, ceci.

Nous avons un mandat sur la Syrie, mandat qui n'est pas absolu, qui n'est pas complet. Il y a des difficultés qui tiennent au jeu de la Société des Nations, au fait que l'Amérique, à l'heure présente, ne prend pas part à nos pourparlers, et vous savez à quel point en France le Gouvernement et le Parlement réunis le regrettent. C'est un fait. Ce qui n'est pas moins certain, c'est qu'entre l'Angleterre et la France il y a eu des accords.

Nous avons le mandat sur la Syrie, l'Angleterre a le mandat sur la Mésopotamie et la Palestine. Sur la Palestine, dans quelles conditions? C'est ici, Messieurs, que le champ s'ouvre à toutes les discussions. Il est parfaitement légitime que l'honorable M. de Lamarzelle tienne à faire respecter tout ce qui tient de très près à la grandeur, au prestige de la France, et que, même en présence d'un mandat anglais, il exige que le Gouvernement français fasse respecter les droits moraux essentiels de notre pays, s'il y est porté atteinte; c'est le devoir du Gouvernement de signaler ces atteintes à un pays ami et allié comme l'Angleterre.

Le gouvernement britannique — on peut en dire autant du Gouvernement français — a des agents, qu'un esprit de prosélytisme peut porter à certains actes inconsidérés, souvent injustes. Quelquefois le gouvernement intéressé les ignore, mais il suffit qu'on les lui signale, qu'on appelle son attention sur certains abus pour que immédiatement, dans une atmosphère de cordialité absolue, inspirée par

des sentiments de justice réciproques, ces abus soient redressés.

M. DE LAMARZELLE. — Je ne demande pas autre chose.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Voilà, Messieurs, dans quel sens je ne cesserai pas d'intervenir auprès de nos amis anglais. Déjà nous avons eu, sur ce point, un certain nombre de conversations à Londres même. M. Winston Churchill qui, vous le savez, est un très grand, un très sincère ami de la France, a été chargé d'aller étudier sur place la situation et les conditions dans lesquelles l'Angleterre peut organiser son mandat; nous lui avons démontré la nécessité de nous entendre dans ces régions, d'avoir une action commune étroitement liée, fraternelle. C'est dans cet esprit qu'il a entrepris son voyage, promettant, du reste, qu'à son retour il passerait par Paris et échangerait ses impressions avec les nôtres.

Voilà, Messieurs, sur quel terrain je me placerai pour régler ces questions délicates, sans donner un seul instant à l'Angleterre l'impression que nous pourrions avoir l'arrière-pensée de reprendre les concessions que nous avons consenties. Et je suis bien sûr que je serai d'accord sur ce point avec l'honorable M. Ribot.

M. RIBOT. — Tout à fait.

Le président du Conseil, ministre des Affaires étrangères, a ensuite prononcé, au sujet du problème de la Haute-Silésie et de l'attitude des populations des régions françaises dévastées, des paroles qui lui ont valu les félicitations de nombreux sénateurs et les remerciements de M. Ribot. Celui-ci, revenant encore sur l'affaire de Palestine, a immédiatement ajouté :

M. RIBOT. — Quant à la Palestine, nous sommes tout à fait d'accord en ce sens que, si la parole de la France a été engagée, il n'y a pas de discussion.

M. DOMINIQUE DELAHAYE. — Elle n'est pas engagée tant que nous n'avons pas voté. (Protestations.)

M. RIBOT. — Nous tiendrons la parole qui a été donnée, et nous le ferons sans arrière-pensée, avec la loyauté et la cordialité qui doivent exister entre alliés.

Mais, cette déclaration faite, à laquelle tout le monde s'associera dans cette Assemblée, je tiens à dire qu'il doit y avoir entre les Chambres et le Gouvernement la même cordialité qu'entre les gouvernements eux-mêmes. (Très bien !)

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Parfaitement !

M. RIBOT. — Ce n'est pas en Angleterre, pays de liberté, qu'on s'étonnerait qu'une voix s'élevât dans le Parlement pour demander dans quelle mesure nous sommes engagés et quelles garanties ont été prises. La Commission des Affaires étrangères a demandé une communication discrète de ces documents : je pense que M. le président du Conseil ne verra pas d'inconvénient à obtempérer à ce désir.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Certainement.

M. RIBOT. — Mais, au fond, nous sommes d'accord avec lui, nous respecterons et nous exécuterons les engagements pris, quels qu'ils soient, dans leur teneur, avec cordialité, avec loyauté, comme il convient à la France. (Applaudissements.)

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. de Lamarzelle.

M. DE LAMARZELLE. — Je remercie M. le président du Conseil de sa réponse et je prends acte des promesses qu'il est venu apporter à cette tribune.

Il s'est engagé d'une façon absolue à demander des explications au gouvernement anglais. Je n'entends pas donner au mot « explications » un sens péjoratif qui n'est pas dans ma pensée, je demande simplement à savoir si des abus ont été commis. Ceux que j'ai signalés, je le répète, sont relatifs à l'interdiction de la langue française, aux



écoles, aux impôts, à l'inobservation des capitulations qui existent toujours légalement et, enfin, au drapeau : aucun élément n'a été apporté à la tribune sur ces différents points.

M. le président du Conseil nous a promis de demander des explications sur toutes ces questions, nous avons confiance qu'il fera justice à la France, à l'honneur français et qu'il réparera tous les inconvénients d'une situation dont, je le sais, d'autres que lui doivent porter devant l'histoire la responsabilité. (*Très bien ! et applaudissements à droite.*)

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. d'Estournelles de Constant.

M. D'ESTOURNELLES DE CONSTANT. — Messieurs, j'avais demandé la parole, mais j'y renonce, et voici pourquoi. M. le président du Conseil a résumé exactement ce que nous désirions entendre, à savoir que la solution de la plupart de nos difficultés dépendra du maintien de nos accords avec nos alliés : c'est pour moi l'essentiel.

Je comptais parler, et je suis obligé de m'excuser de ne pas le faire, de la Syrie et de la Cilicie. Voilà plus d'un an — le Sénat se le rappelle — que j'ai interpellé, avec une obstination qui n'a pas toujours été couronnée de succès (*Sourires*), les Gouvernements successifs sur ces expéditions militaires que, pour ma part, je déplorais.

M. le président du Conseil nous a déclaré que le Gouvernement avait pris, à la suite des accords de Londres, la résolution de rappeler nos troupes de Cilicie. C'est là un résultat dont il serait à la fois injuste et impolitique de ne pas tenir grand compte. (*Très bien ! très bien !*)

En ce qui concerne la Syrie, je ne veux pas jouer ici indéfiniment les Cassandra ni revenir sur des avertissements que j'ai donnés à maintes reprises, non que je ne tiennne, tout autant que M. de Lamarzelle et que n'importe lequel de nos collègues, au maintien de notre prestige en Orient...

M. DE LAMARZELLE. — Tous les Français pensent de même.

M. D'ESTOURNELLES DE CONSTANT. — ... mais simplement parce que je me suis toujours posé, en bon Français aussi, cette simple question : dans quelle mesure pouvons-nous entreprendre, sans nous épuiser — surtout après cette guerre de quatre ans et demi et après tant de sacrifices sans limites, en hommes et en argent — des expéditions lointaines simultanées sur plusieurs points de l'Europe, de l'Afrique et de l'Asie ?

M. DOMINIQUE DELAHAYE — Elles nous enrichiront.

M. D'ESTOURNELLES DE CONSTANT. — Cela dit, il est encore une raison qui me détermine à me taire aujourd'hui, c'est que M. Jonnart a pris hier excellemment la parole. Il a dénoncé avec une expérience, non seulement ancienne, mais aussi toute fraîche, puisqu'il arrive de Syrie, la réalité des abus scandaleux jusqu'au ridicule, que j'avais cru devoir par avance signaler au Gouvernement.

Je demanderai surtout, Monsieur le président du Conseil, à vous, à vos successeurs et à vos bureaux, et non pas seulement à vos bureaux du quai d'Orsay, car l'affaire est bien plus complexe, mais à tous les bureaux des différentes administrations qui sont et qui seront représentées en Syrie, de ne pas appliquer le fameux décret de décembre dernier dont nous avons réclamé l'annulation et dont M. Victor Bérard parlera, je crois, tout à l'heure. L'application de ce décret, en dépit des protestations de tous les hommes qui connaissent vraiment et personnellement la question, serait désastreuse. Je l'ai dit, redit et redit, aux divers présidents du Conseil que nous avons entendus à la Commission des Affaires étrangères depuis l'an dernier. Je demande qu'on n'assimile pas, en fait, sinon sur le papier, l'administration syrienne, l'administration de notre mandat, à une administration française, à une administration algérienne ou coloniale. C'est là le danger certain, inévitable, si nous envoyons administrer la Syrie par

une nuée de fonctionnaires de toutes les couleurs, arrivant de partout et où on n'a pas pu les caser ou les conserver ; et non seulement de France, d'Algérie, de Tunisie, du Maroc, mais de l'Afrique orientale ou occidentale, des Indes, des Antilles, de Madagascar, de l'île Bourbon, de l'Indochine, de l'Océanie (*Rires. — Très bien ! très bien !*)

Je demande que nous épargnions à la Syrie cette plaie qui est la nôtre, celle de la métropole, et bien plus encore celle de nos possessions lointaines, l'abus du fonctionnarisme sans contrôle et sans limite. Je demande que la Syrie, qui comptait sur la France, mais non sur une invasion de cette sorte, soit traitée autrement que nous n'avons traité nos infortunées régions dévastées, et, nos régions dévastées une fois saturées, l'Alsace et la Lorraine. Sur l'une et l'autre de ces belles régions, nous avons déversé nos laissés pour compte, nos déchets. Elles ne cessent de se lamenter. Aussi allons-nous détourner maintenant le courant funeste sur la Syrie... c'est l'engrenage. C'est fatal si nous appliquons le fameux décret, si nous ne décidons pas formellement qu'il ne sera pas appliqué.

Je demande à M. le président du Conseil de donner des instructions générales, absolues, pour que cet écueil soit évité : car, une fois que nous aurons ouvert les écluses et lâché l'épandage, le mal sera fait ; nous ne serons plus maîtres de nous arrêter. Voilà, Monsieur le président du Conseil et Messieurs les bureaux, si je puis dire (*Rires*), la recommandation pressante, insistante, que je me permets de vous adresser. (*Applaudissements.*)

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Je demande la parole.

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. le président du Conseil.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Messieurs, je voudrais vous donner au sujet de la Syrie un renseignement qui m'est parvenu aujourd'hui même et qui permettra au Sénat de se rendre compte de la situation morale de la France dans ce pays, malgré l'imperfection d'une administration qui, succédant à une occupation militaire à peine terminée, se trouve encore dans une période de transition.

En dépit de ces conditions défavorables, vous allez constater dans quelles dispositions d'esprit est cette population, hier si troublée et qui a été travaillée, vous vous en doutez bien, par de nombreuses intrigues.

Voici le télégramme qui nous parvient au sujet de la réception qui vient d'être faite au général Gouraud, à son arrivée à Beyrouth, le 5 avril.

Il s'y est rendu au milieu d'une affluence enthousiaste, représentant l'ensemble des confessions et des races.

Il y a reçu plus de 30 délégations envoyées non seulement par la ville de Beyrouth et le Liban, mais par les groupements importants de la Syrie. Tous avaient spontanément tenu à saluer dès son retour le haut commissaire et à lui manifester, en même temps que leurs sentiments de profond loyalisme, leur désir de travailler désormais pour la paix à l'œuvre économique entreprise par la France conformément au mandat dont elle est investie.

De toutes les parties de la Syrie, nous dit ce télégramme, des délégations sont venues et toutes, affirmant leur fidélité à la France, ont marqué leur volonté de recevoir ses directions et de travailler avec elle au bien-être du pays.

Voilà la situation. Je suis sûr qu'elle ira en s'améliorant encore lorsque nous aurons utilisé tous les concours que l'administration peut trouver parmi ces populations, lorsque nous aurons réduit au minimum l'ingérence de la métropole, lorsque le haut commissariat sera cantonné dans une tâche purement civile et que nous aurons établi les liens économiques indispensables aux sept Etats que nous serons appelés à créer et qui correspondent à la diversité de races et de cultures de ces régions.

Voilà, Messieurs, comment le Gouvernement comprend son rôle. Et, vous le voyez, le grand soldat qui a porté là-bas le prestige, le rayonnement du nom français y a déjà



remporté une victoire morale qui n'est pas négligeable. (*Vifs applaudissements.*)

La discussion générale du budget des Affaires étrangères a pris fin avec ces paroles du président du Conseil; mais elle n'a pas tardé à se rouvrir, à propos du chapitre 6 du budget extraordinaire, c'est-à-dire du budget du haut commissariat de France en Syrie. Il y a eu là, une fois encore, une discussion très intéressante et aussi très vive, dont nous reproduirons les parties les plus importantes dans le prochain numéro de l'*Asie française*.

**Etendue et population de la Syrie sous mandat français.** — Dans un article sur les gouvernements autonomes de la Syrie (Cf. l'*Asie française*, numéro de mars, p. 96), nous exprimions le regret de ne pouvoir donner, d'une manière tout au moins approximative, la superficie et la population des différents Etats déjà créés en Syrie. Nous devons à une obligeante communication de pouvoir aujourd'hui combler cette lacune et fournir à nos lecteurs quelques chiffres qui, sans être bien précis, leur permettront cependant de se faire quelque idée de l'importance relative des différents Etats dont l'ensemble constitue, soudé par le « plomb français », le « vitrail syrien ».

L'Etat du Grand-Liban, dont un recensement déjà commencé permettra de fixer d'ici quelque temps la population exacte, compte actuellement 726.000 habitants sur une superficie de 10.855 kilomètres carrés.

Plus au Nord, le territoire des Alaouites ne couvre que 6.200 kilomètres carrés; il est peuplé de 402.000 habitants.

Au Nord et à l'Est du territoire des Alaouites, le gouvernement d'Alep s'étend sur 61.775 kilomètres carrés, qui portent un total de 718.000 habitants.

Plus au Sud, voici le gouvernement de Damas, dont les 51.400 kilomètres carrés sont habités par une population de 706.000 âmes. De ces totaux, il conviendra sans doute de retrancher les chiffres relatifs au sandjak du Haourân, puisque celui-ci doit constituer, on se le rappelle (Cf. le numéro de mars, p. 113) un Etat autonome distinct du gouvernement de Damas. Dans ce cas, ce dernier gouvernement serait réduit à une superficie de 41.640 kilomètres carrés et à une population de 605.000 habitants, tandis que l'Etat druse du Haourân posséderait 101.000 habitants sur une étendue de 9.760 kilomètres carrés.

Que l'on ajoute à ces chiffres ceux des « confins militaires » qui couvrent une superficie de 48.200 kilomètres carrés peuplés de 799.000 habitants. On arrive ainsi pour la Syrie sous mandat français (telle que l'a définie le traité de Sèvres, et la Cilicie exclue) à un total général de 3.360.000 habitants, en chiffres ronds, sur un territoire de 178.400 kilomètres carrés. C'est un tiers de la superficie actuelle de la France (551.000 kilomètres carrés) et plus du douzième de sa population en 1911 (39.600.000 âmes).

Bien entendu, ces chiffres ne doivent être acceptés que sous bénéfice d'inventaire et comme absolument sujets à révision puisqu'aucun recensement sérieux n'a encore été effectué dans le pays. Tels quels, et si approximatifs soient-ils, ils nous ont paru de nature à intéresser les lecteurs de l'*Asie française*; ils mettent en pleine évidence, en effet, combien la Syrie a perdu d'habitants depuis les siècles anciens où elle était pleinement mise en valeur et possédait, dans ses villes opulentes et dans ses campagnes fécondes, une population que l'on a évaluée à quelque 20 millions d'habitants.

#### L'organisation de l'Etat du Grand Liban.

— Le général Gouraud a été, à son arrivée à Beyrouth, le 5 avril, accueilli par la population, avec un enthousiasme dont, dès le lendemain, le président du Conseil s'empressait de faire part au Sénat (Cf. plus haut, p. 215). Quelques jours plus tard, en présence de M. Edouard Soulier, député, il annonçait au Président et aux membres de la Commission administrative du Grand-Liban, qu'une nouvelle étape allait être réalisée, sous les auspices de la France puissance mandataire dans la voie de l'autonomie.

On sait comment l'Etat du Grand Liban est actuellement administré : par un haut fonctionnaire français ayant le titre de *Gouverneur*, assisté par une Commission administrative provisoire de 15 membres et par les directeurs indigènes des services généraux de l'Etat. Par sa déclaration du 20 avril, le Haut-Commissaire de France étend les attributions de la Commission administrative et lui donne un rôle consultatif plus étendu que celui dont elle jouissait jusqu'alors. Il établit d'autre part, auprès du Gouverneur français du Grand-Liban un secrétaire général libanais.

Ainsi la population libanaise collabore, plus intimement que par le passé, aux affaires du Gouvernement.

#### Organisation économique de la Syrie.

— En même temps qu'il réalisait un progrès important dans l'organisation de l'Etat du Grand-Liban, le Haut-Commissaire de France en Syrie indiquait de la manière la plus nette aux Libanais à qui il s'adressait quelles étaient, pour l'avenir, ses vues relatives à l'ensemble du pays. Après leur avoir rappelé dans quelles circonstances il avait proclamé solennellement, le 1<sup>er</sup> septembre 1920, l'indépendance du Grand-Liban, le général Gouraud s'attachait à leur faire comprendre combien était nécessaire, pour la vie même du pays, la constitution d'une union économique entre l'Etat du Grand-Liban et les autres Etats de la Syrie sous mandat français; il leur montrait comment pourrait être fondée une telle union : sur des accords conclus d'Etat à Etat, sous l'impartial arbitrage du représentant de la puissance mandataire. Ainsi se trouverait maintenue, en quelque manière du moins, dans les pays placés sous la tutelle de la France cette



unité syrienne que la géographie physique impose et qui persiste toujours en dépit de toutes les expériences contraires.

**La Foire-Exposition de Beyrouth.** — A plus d'un titre, la Foire-Exposition de Beyrouth s'annonce dès maintenant comme devant avoir de très heureuses conséquences. Elle a produit une impression excellente sur les populations syriennes qui ont été très surprises de voir surgir rapidement, des décombres et des amas de pierres des démolitions faites par les Turcs pendant la guerre, trois groupes de stands et de pavillons, grâce auxquels la ville a pris un aspect très commerçant et très animé. En outre, la participation de nombreuses maisons françaises (plus de 1.200) à la Foire-Exposition, a permis aux Syriens de se rendre compte que la France était productrice et exportatrice de marchandises qu'ils ignoraient complètement; de là, pour les tissus, les produits d'alimentation, les articles de mode et de luxe, la papeterie, les produits pharmaceutiques, la passation d'ordres très importants et des achats qu'ils ont pu, grâce à la monnaie syrienne, réaliser à meilleur compte et plus aisément que celui de toutes autres marchandises étrangères. D'autre part, le groupe important de maisons syriennes qui a participé à l'Exposition de Beyrouth a vu se produire une demande assez forte des produits de la petite industrie indigène, et notamment des tapis, et les Souks eux-mêmes ont été plus fréquentés qu'à l'ordinaire, si bien qu'on a pu constater sur le marché de Beyrouth une tendance très nette à la reprise des affaires, et enregistrer la réalisation d'achats par les commerçants de Damas et d'Alep. Tout, par conséquent, concourt à faire tenir pour très heureuse et pour féconde l'initiative de l'organisation d'une Foire-Exposition à Beyrouth. Nous reviendrons encore sur cette intéressante entreprise, lorsqu'auront été publiés les rapports du jury, dont les opérations ont été terminées dès le milieu de mai; on pourra certainement y puiser plus d'un renseignement intéressant pour les lecteurs de l'*Asie française*.

**Expériences de motoculture à Beyrouth.** — Au cours de la Foire, et tandis qu'étaient réunis à Beyrouth un certain nombre d'agriculteurs et de grands propriétaires syriens, les services agricoles du Haut-Commissariat ont procédé, en présence du général Gouraud et de délégations venues de Damas et d'Alep, à des expériences de motoculture. Différents tracteurs agricoles, des meilleures marques françaises, ont fonctionné de façon remarquable sur un sol durci et couvert d'herbes depuis plusieurs années, franchissant fossés et talus avec une aisance remarquable et produisant un labour excellent. C'est le 4 mai que ces expériences ont eu lieu; elles ont été suivies avec une grande attention par le public syrien et continuent très heureusement la série des expériences déjà commencées naguère à Alep par le général de Lamothe (Cf. l'*Asie française*, numéro de mars 1921, p. 113).

Au reste, pour que les cultivateurs puissent faire eux-mêmes des expériences et se rendent pratiquement compte de l'intérêt de la culture mécanique, les deux centres d'Alep et de Damas ont été pourvus chacun d'un tracteur qui est prêté aux cultivateurs. De là résultera sans doute un jour, si les efforts sont poursuivis avec ténacité, une répercussion véritable sur la mise en valeur des riches plaines de l'intérieur de la Syrie (plaines d'Alep, de la Bekaa, de Damas et du Haourân) comme aussi de la plaine littorale d'Akkar, toutes régions qui présentent de grandes « possibilités » agricoles jusqu'à présent inexploitées.

**Le Congrès palestinien de Caïffa.** — Il est trop tard pour parler longuement ici du Congrès qui a groupé à Caïffa, au mois de février, des représentants de toutes les associations musulmanes et chrétiennes de la Palestine, comme aussi des délégués élus de la populations pratiquant les deux religions chrétienne et musulmane. Mais du moins convient-il de reproduire, à titre documentaire, les principales décisions qu'avant de se séparer, les membres du Congrès ont votées comme conclusions de leurs six journées de délibérations. Ces résolutions sont les suivantes :

- 1) de protester contre l'atteinte portée, du chef de la Déclaration Balfour, aux droits politiques, sociaux et politiques des Palestiniens;
- 2) de demander la formation d'un Gouvernement national responsable devant une assemblée législative élue par la population de la langue arabe établie en Palestine au moment de la déclaration de guerre.
- 3) de recourir aux meilleurs moyens pour propager l'esprit d'association et de solidarité nationales parmi la population palestinienne;
- 4) de demander au Gouvernement :
  - a) la cessation de toute promulgation des lois nouvelles et l'abrogation de celles qui ont été promulguées récemment (notamment de la loi relative aux transactions foncières) jusqu'à ce qu'il ait été définitivement statué sur le sort du pays et qu'un gouvernement national ait été constitué;
  - b) la réouverture de la Banque agricole;
- 5) de demander la levée de l'interdiction d'exportation des céréales, notamment du maïs et de l'orge, ce qui atténuerait considérablement la crise étrangère qui pèse sur le pays;
- 6) de former un Comité exécutif qui siégerait à Jérusalem et qui aura pour mission de compléter les travaux du Congrès et d'exécuter ses décisions;
- 7) d'inviter la nation palestinienne à transmettre au dit Comité toutes observations utiles et de lui accorder tout son appui dans l'intérêt du gouvernement, de demeurer calme et tranquille et de s'en remettre à Dieu pour assurer le succès de sa cause.

Ce sont ces vœux, présentés à M. Winston Churchill par une délégation, que le ministre des Colonies a reçus à Jérusalem de la manière dont nous avons parlé dans notre dernier numéro (avril 1921, p. 163). Nous n'avons pas besoin d'en souligner de caractère hostile au sionisme; leur énoncé parle à lui seul.



**Les troubles de Palestine.** — De cette fin de non-recevoir opposée par M. Winston Churchill aux demandes des Palestiniens musulmans, on sait quelles ont été les conséquences. Des troubles sanglants se sont produits en différents points de la Palestine, troubles qui ont été qualifiés de « communistes » dans certains communiqués officiels britanniques, mais qui semblent avoir eu aussi une autre origine, et avoir été la conséquence de la venue d'Israélites indésirables, de bolchevistes russes dans le *Home* juif. A Jaffa, ailleurs encore (à Gaza, à Nazareth, à Naplouse, à Caïffa) des rixes ont eu lieu au début de mai et ont parfois occasionné des pertes de vies humaines. Aussi les autorités britanniques ont-elles, le 3 mai, proclamé la loi martiale afin de prévenir de nouveaux désordres. Finalement, en réponse à un télégramme du comité musulman et chrétien de Jaffa daté du 12 mai et formulant au nom de la population arabe de la Palestine, tant musulmane que chrétienne, les desiderata du congrès palestinien de Caïffa reproduits plus haut, Sir Herbert Samuel a suspendu l'immigration juive en Palestine.

**Le rôle de l'émir Abdullah en Transjordanie.** — Le dernier numéro de *l'Asie française* a fait une brève allusion (p. 163) aux agissements de l'émir Abdullah dans la contrée d'Oultre-Jourdain, comme on disait au moyen âge; il convient de revenir sur ce sujet et de préciser, à l'aide de documents anglais, le rôle joué par ce prince arabe dans les steppes situées à l'Est du Jourdain et de la Mer Morte.

Au lendemain du jour où l'émir Fayçal reçut à Khan Meisseloun la leçon que l'on sait et alla conter ses peines à ses amis les Anglais, la Transjordanie, c'est-à-dire les pays de la zone B des accords de mai 1916 placés sous son autorité (Gilead, Ammon, Moab, Edom) s'est trouvée abandonnée à elle-même. L'anarchie commençait à y prévaloir, en dépit des efforts des autorités locales et de quelques officiers anglais placés auprès d'elles, quand, à la demande de Fayçal, son frère aîné Abdullah (le second des fils du chérif Hussein) fut envoyé dans la contrée d'Oultre-Jourdain par son père, le roi du Hedjaz. Calmer les Arabes, très excités contre les Français au dire du général G. Haddad, le représentant de l'émir Fayçal à Londres (lettre insérée dans le *Times* du 31 mars 1921), et rétablir l'ordre en Transjordanie, voilà ce que s'empessa de tenter l'émir Abdullah et ce que, raconte-t-on, il réussit à réaliser; il aurait même obtenu de ses sujets le paiement des impôts aux autorités locales.

Le tableau n'est-il pas un peu flatté? et les Anglais (ils entretiennent auprès de l'émir Abdullah un de leurs officiers comme agent de liaison) sont-ils vraiment fondés à vanter comme ils le font — dans le *Times* du 6 avril, en particulier — les qualités de pondération du second fils du roi Hussein? Le temps seul prouvera que ce chef déjà mûr (il est âgé de plus de 45 ans) est effectivement animé d'intentions pacifiques et

qu'il n'est pas un adversaire irréconciliable de la France; il montrera si, loin de faire des pays de la Transjordanie une base d'attaques contre la Syrie de mandat français, Abdullah entend employer son influence en faveur de la tranquillité et du calme. A tous égards, on ne saurait trop souhaiter que l'émir Abdullah réalise le programme qu'on lui prête, et le haut-commissariat de la République française en Syrie n'y mettra sûrement nul obstacle.

On affirme, dans tous les cas, que M. Winston Churchill a reçu, à cet égard, pendant son séjour à Jérusalem, des assurances formelles de l'émir Abdullah.

**M. Winston Churchill à Jérusalem.** — Si intéressante que soit cette promesse, elle n'est pas le seul fait digne d'attention, avec celui dont nous avons parlé plus haut, qui ait marqué le séjour du ministre britannique des Colonies à Jérusalem. M. Winston Churchill a encore, le 29 mars, au cours d'une grande réunion de plus de 10.000 Juifs sur le mont Scopus, près de l'emplacement de la nouvelle Université Hébraïque, exalté la décision prise par l'Angleterre de faire une réalité de la Déclaration Balfour de 1917; puis, de concert avec le haut-commissaire anglais en Palestine, Sir Herbert Samuel, et avec M. Nahum Sokolow, le président du Conseil exécutif de l'Organisation sioniste, il a planté un arbre commémoratif.

Cela fait, sans visiter la Galilée, ni la Phénicie placée sous l'autorité britannique (Caïffa, Saint-Jean d'Acre) comme il en avait eu d'abord l'intention, M. Winston Churchill a regagné l'Angleterre.

**Mort du sultan de Koweït.** — Ce serait faire injure aux lecteurs de *l'Asie française* que de leur rappeler où se trouve la ville de Koweït et l'existence d'un sultanat de ce nom. Ils savent aussi que les Anglais ont envisagé l'éventualité de placer dans cette petite ville de la côte arabe du golfe Persique le point terminus du chemin de fer de Bagdad. Aussi convient-il de suivre avec attention toutes les modifications politiques qui peuvent se produire sur ce point. Or on en signale deux qui méritent d'être relevées: la mort (en février dernier) du cheick ou sultan Selim ibn Moubarek, qui avait succédé à son frère en 1917 et régnait depuis lors sur le sultanat de Koweït, est l'un de ces faits. L'autre est plus intéressant encore: le successeur du sultan défunt, son neveu Ahmed ibn Jobeïr, serait désormais assisté d'un Conseil consultatif de six notables du pays, sans parler, bien entendu, de l'agent que le Gouvernement britannique entretient depuis un certain temps à Koweït.

.....

**Nous accepterons avec reconnaissance les listes de noms pour la propagande que MM. les Adhérents voudraient bien nous adresser.**



## Extrême-Orient

**San Francisco et les pays asiatiques riverains du Pacifique.** — Si l'Etat américain de Californie s'oppose à la prétendue invasion de son territoire et à l'accaparement de ses champs et de ses cultures maraichères par les Nippons, les armateurs et les négociants de San Francisco sont loin, quant à eux, de dédaigner les profits que peuvent leur procurer les pays asiatiques situés de l'autre côté du Pacifique. Une décision récente de la Chambre de Commerce de cette ville en fournit une preuve formelle.

Sur la proposition de sa section du « commerce étranger », cette institution a résolu d'envoyer le plus tôt possible différents enquêteurs commerciaux dans les contrées situées à l'Ouest du grand océan. Ces enquêteurs, au nombre de cinq, devaient se rendre pour la Chambre de Commerce dans plusieurs terres continentales ou insulaires, de l'Asie, de la Malaisie ou de la Mélanésie, les plus importantes au point de vue commercial.

Aussitôt réunis les 600.000 dollars nécessaires pour leur voyage, ces enquêteurs ont quitté San Francisco pour gagner chacun son poste, préluant ainsi à une participation très active des ports occidentaux des Etats-Unis, et en particulier du grand port de la Californie à la mise en valeur et à l'exploitation commerciale des pays d'Extrême-Orient.

Ce fait semble donner raison à la politique que préconisait, à la fin de l'année dernière, un journal nippon qui se targue d'impartialité, l'*Osaka Asahi*. Il réclamait dans les derniers jours de novembre 1920, une discussion franche et nette entre les Etats-Unis et le Japon, au sujet de leurs intérêts réciproques en Chine et en Sibérie, et surtout au point de vue de leur expansion navale. Pour lui, une compétition maritime entre Japon et Amérique est aussi absurde que celle qui existait avant la Grande guerre entre la Grande-Bretagne et l'Allemagne. Mais la politique navale des Etats-Unis est menée par un groupe de marins, tandis que la diplomatie du pays est dirigée par des bureaucrates. Cette politique est donc plus impérialiste que démocratique.

Si les marins américains veulent anéantir le Japon pour se défaire d'un voisin gênant, la majorité des citoyens des Etats-Unis est (à en croire le journal nippon) opposée à une telle politique. C'est pourquoi l'*Asahi* réclame que des négociations intelligentes interviennent entre les deux pays, préviennent une compétition désastreuse, et maintiennent la bonne entente. Voilà précisément ce à quoi tend, semble-t-il, la nouvelle administration américaine du président Harding; certains faits que nous signalerons plus loin tendent à le faire croire.

## CHINE

**Une conférence des trois Grands-Toukouns.** — Pendant dix jours consécutifs, à la fin d'avril et au début de mai, les trois Grands chefs militaires de la Chine du Nord se sont réunis à Tien-tsin pour y examiner les affaires du pays. Ils ont appelé à eux le président du Conseil et plusieurs ministres, et ont conféré avec eux sur différents sujets, puis ont repris ensuite leurs conversations particulières.

Que sortira-t-il de cette conférence? Chang Tso-lin (le haut-commissaire inspecteur des trois provinces mandchouriennes), Tsao-Kun (le haut-commissaire inspecteur des trois provinces du Chi-li, du Chan-toung et du Ho-nan), et Wang Chan-yuan (le haut-commissaire inspecteur des provinces du Hou-pé et du Hou-nan) sont-ils enfin tombés d'accord sur un programme d'intérêt général? Ont-ils résolu de tirer la Chine du chaos politique dans lequel elle se trouve? Rien n'autorise à le penser. Si, en effet, les trois Grands-Toukouns préconisent la dislocation des troupes de leurs rivaux moins puissants, ils ont tous trois accru leurs propres armées, et ils ont recherché comment, pour supporter des charges financières plus lourdes, ils pourraient obtenir plus d'argent du gouvernement de Pékin.

Ainsi donc, en apparence tout au moins, bien piètre est le résultat de cette conférence: le changement du ministre des Finances, l'attribution d'une plus grande partie des recettes des voies ferrées à chacun des trois Grands-Toukouns; aucun abandon de leurs intérêts particuliers à chacun, si bien que, comme ces intérêts sont opposés, un conflit peut très bien surgir entre eux. Néanmoins, ils incarnent en quelque sorte dès maintenant, quelques-unes des revendications de l'opinion publique. Celle-ci ne veut plus du militarisme, et ils tendent jusqu'à un certain point à réagir contre elle; d'autre part, ils se sont rendus compte par eux-mêmes du chaos financier qui va sans cesse grandissant.

Ce sont des résultats présentant leur intérêt.

Si les Grands-Toukouns agissent avec modération, s'ils ne détruisent pas le peu de prestige que possède encore le Gouvernement central, ne devra-t-on pas voir dans la conférence de Tien-tsin un pas vers le fédéralisme?

**Sun Yat-sen, président de la Chine méridionale.** — Vers le fédéralisme de la Chine du Nord du moins, car la Chine du Sud persiste à demeurer isolée, malgré le décret d'union dont nous avons parlé naguère, au temps où il a été publié (Cf. l'*Asie française*, n° de novembre 1920, p. 382). En effet, le D<sup>r</sup> Sun Yat-sen a débuté pour protester contre le décret du 30 octobre dernier (n° de février 1921, p. 72-73); puis il a formellement assumé à Canton, le 3 mai, la charge de « président de la Chine », à laquelle l'avait appelé un peu auparavant le Parlement de Canton, le « parlement croupion » (si l'on peut dire).



le reste de celui qu'avait naguère dissous à Pékin le Président Li Yuan-hung. Il est ainsi devenu le président d'une Chine très réduite, réduite au seul Kouang-toung, auquel viendront sans doute se joindre des parties du Yunnan, du Kouei-tchéou et du Hou-nan.

Le nouveau président de la Chine méridionale a lancé une proclamation dans laquelle il préconise une politique empreinte de libéralisme et le respect formel des traités.

**Fin de l'état de guerre avec l'Allemagne.** — On sait que, pour des raisons particulières, la Chine s'était abstenue de signer la paix de Versailles du 28 juin 1919. Par suite, l'état de guerre avait continué entre la Chine et l'Allemagne, jusqu'au jour où le Président de la République chinoise avait déclaré, le 13 septembre de la même année, la cessation de l'état de guerre (v. *l'Asie française*, décembre 1919, p. 314-315). — Un arrangement a été négocié depuis lors entre les deux pays et est venu, à la date du 20 mai 1921, mettre fin officiellement à l'état de guerre.

De cet arrangement, qui doit servir de base à un traité de paix dont les termes seront arrêtés ultérieurement, voici les clauses essentielles :

Les relations diplomatiques et consulaires sont reprises entre les deux pays, et les relations commerciales sont désormais rétablies sur le principe de la réciprocité. L'Allemagne reconnaît toutes les obligations résultant pour elle des clauses de la paix de Versailles à l'égard de la Chine. De son côté, le gouvernement chinois s'engage à cesser désormais la liquidation des biens allemands séquestrés; il remboursera le produit des biens liquidés et abolira la réglementation concernant le commerce avec l'ennemi.

Ainsi donc, désormais, la Chine n'a plus à se préoccuper que du Japon, au sujet du Chan-toung. C'est là, il est vrai, le point de beaucoup le plus délicat, et les conquérants de Kiao-tcheou se sont établis dans le Chan-toung en maîtres qui n'envisagent nullement l'éventualité de l'abandonner.

**La question du Chan-toung.** — Voici précisément très longtemps qu'il n'a été parlé dans *l'Asie française* de la question du Chan-toung. C'est qu'en effet le litige entre Chine et Japon en est toujours resté au même point depuis le moment où à la fin du mois de juin 1919, les représentants de la Chine ont refusé de signer le Traité de Versailles.

Est-il bien besoin de rappeler ici les motifs de ce refus? Il suffit de se reporter aux trois articles 156, 157 et 158 de la paix du 28 juin 1919 (partie IV, section VIII) pour les comprendre. C'est en faveur du Japon, et non point de la Chine, que l'Allemagne a renoncé alors « à tous ses droits, titres et privilèges » sur le territoire de Kiao-tchéou et sur la province du Chan-toung. Elle l'a fait comme l'avaient voulu le Conseil des Quatre et la Conférence de la Paix, qui s'étaient refusés à tenir compte des réclamations formulées

par la Chine à l'encontre du Japon dès les premiers mois de l'année 1919, comme aussi des démêlés qui, dès la fin de 1914, avaient commencé entre Chine et Japon au sujet du Chan-toung.

Nous ne saurions raconter ici à nouveau une histoire dont cette revue a naguère retracé toutes les péripéties (Cf. *la Chine, le Japon et la Paix* dans le numéro de février-juillet 1919, p. 193-199); nous devons simplement constater que, depuis lors, la question n'a pas fait un pas, chacun des adversaires couchant obstinément sur ses positions. Voilà ce que montre très nettement, pour le Japon, une longue note remise le 15 juin, 1920 au gouvernement chinois au sujet du Chan-toung. Nous ne saurions reproduire intégralement cette note, ni même l'exposé que, peu après, le ministre nippon des affaires étrangères a distribué à la presse. En voici du moins un bref résumé.

Lorsque le Traité de Paix devint effectif, en janvier 1920, les droits et les intérêts allemands au Chan-toung passèrent en la possession du Japon en vertu des clauses de ce traité. Conformément à ses déclarations et engagements réitérés, et ayant l'intention d'effectuer la restitution de Kiao-Tchéou à la Chine et de régler les questions s'y rattachant, le gouvernement japonais a chargé son ministre à Pékin d'informer le gouvernement chinois de ce qui suit :

1° Que le gouvernement japonais désirait entamer des négociations avec le gouvernement chinois pour obtenir une solution rapide de la question entière.

2° Que le gouvernement japonais avait l'intention de retirer ses troupes le long de la voie ferrée du Chan-toung après un accord entre les deux gouvernements concernant les dispositions à prendre à Kiao-Tchéou.

Le gouvernement japonais espérait que le gouvernement chinois, appréciant ses intentions, organiserait promptement une force de police pour remplacer les troupes japonaises gardant le chemin de fer, même avant qu'un accord ait été conclu pour d'autres détails.

Mais le gouvernement chinois fit trainer les choses en longueur et, le 25 avril, le ministre du Japon à Berlin fit une nouvelle démarche pour souligner l'urgence qu'il y avait à régler la question. Le gouvernement chinois ne répondit que le 22 mai, en demandant un délai. Il ajoutait que la Chine n'ayant pas signé le Traité de Paix, n'était pas en état de négocier directement avec le Japon au sujet de la question de Tsing-Tao, et il concluait en demandant l'évacuation de la voie ferrée de Kiao-Tchéou à Tsi-nan-fou, cette question étant indépendante de celle de la restitution de Kiao-Tchéou à la Chine.

Dans une nouvelle note, le gouvernement japonais pressa le cabinet de Pékin de revenir sur sa décision et d'ouvrir les négociations aussi rapidement que possible. L'affaire en est restée là.

Les droits du Japon sont pourtant parfaitement clairs. En conformité du Traité de paix, tous droits et intérêts possédés autrefois par l'Allemagne dans le Chan-toung ont été transférés au Japon. Puisque le gouvernement chinois a antérieurement consenti au transfert, ces droits et intérêts sont passés légitimement au Japon. Par conséquent, il va de soi que le refus du gouvernement chinois de signer le Traité de Paix ne peut affecter ces droits d'une manière quelconque.

Econduite par la Conférence de la Paix, la Chine a mis dès lors tout son espoir dans la Société des Nations, et c'est sur elle qu'elle compte pour réparer les torts dont elle estime



avoir été la victime, de par les agissements du Japon. Voilà précisément ce que le président de la délégation chinoise à la Conférence de la Paix, M. W. K. Wellington Koo, déclarait au moment de quitter Paris, au milieu de juin 1920, c'est-à-dire à l'époque même où étaient publiés en Europe les conclusions du mémoire japonais que nous venons de résumer très brièvement.

Le seul regret que j'éprouve, disait-il, c'est que la Conférence de la Paix n'ait pas réglé la question du Chan-toung sur la base du droit et de la justice. Si on examine cette question de près, on s'aperçoit qu'elle est tout aussi mondiale que chinoise. L'Extrême-Orient ne peut plus être négligé, lorsque l'on considère les problèmes de la paix du monde. La dernière guerre a eu ses origines lointaines dans la rivalité du Japon et de la Russie et dans leurs tentatives de domination de la Mandchourie et de la Corée, qui ont amené la guerre russo-japonaise. La défaite subie par la Russie l'affaiblit à un tel point que l'Autriche, soutenue tacitement par l'Allemagne, fut incitée à annexer la Bosnie et l'Herzégovine, ce qui précipita le conflit entre le panslavisme et le pangermanisme. Laisser l'injustice du Chan-toung irréparable, c'est non seulement laisser une plaie ouverte, mais aussi conserver intact un germe de conflit. Maintenant, l'espoir de la Chine est fondé sur la Société des Nations. Cette organisation mondiale, conçue pendant les angoisses de la guerre, et née dans des circonstances défavorables, a déjà beaucoup fait. La volonté de rendre justice est en elle, bien que son pouvoir actuel de sanction soit limité. Je ne doute pas que lorsque la question du Chan-toung sera portée devant elle, pour être réglée dans l'intérêt supérieur de la justice et de la paix, elle sera fidèle aux principes qu'elle a reconnus. »

**La Chine et la Société des Nations.** — Depuis le moment où M. Koo a fait cette déclaration, près d'une année a passé; une longue session de la Société des Nations a été tenue à Genève, et la Chine attend toujours la sentence qui lui donnera satisfaction. Mais elle ne se décourage pas, ni ne renonce à son dessein. Si elle ne peut pas obtenir de la Société des Nations la justice qu'elle estime lui devoir être accordée, elle s'efforcera d'obtenir une révision des statuts qui régissent cette même société des Nations. Voilà ce que travaille dès maintenant à préparer le premier président de la Cour de Pékin, le Dr Wang Chung Hui, au cours de son voyage de Pékin à Genève.

A Vancouver, où il s'est d'abord arrêté, le Dr Wang a déclaré que la Chine, en cas de déni de justice de la part de la Société des Nations, était décidée à combattre ouvertement pour ses droits et ne reconnaîtrait jamais une Société des Nations qui ne lui assurerait pas son indépendance vis-à-vis du Japon. Déjà elle a nommé dix délégués qui sont chargés de provoquer une révision du Pacte de la Société des Nations. Lui-même, le Dr Wang, est un de ces dix délégués. Il

se propose de combattre au Canada le renouvellement de l'alliance anglo-nipponne, car une telle alliance ne peut que conduire à une guerre dans laquelle la Chine sera obligée d'intervenir aux côtés des Etats-Unis.

Il critique amèrement, d'autre part, l'article 21 du Pacte de la Société des Nations, dans lequel il voit un véritable défi à l'intégrité territoriale de la Chine. Dans les notes échangées naguère entre MM. Lansing et Ishii, il relève aussi une doctrine inadmissible pour la Chine, sur les droits que confère la proximité territoriale, et contre laquelle son pays se propose de protester.

Le Dr Wang a ajouté que l'inquiétude s'était accrue en Chine le jour où on avait constaté que le Japon fabriquait des quantités de mines sous-marines au moyen d'acier acheté aux Etats-Unis et en Angleterre.

**Les droits d'importation des marchandises américaines en Chine.** — En attendant que soit réglée la question du Chan-toung, la Chine entretient les rapports les plus amicaux avec la grande République des Etats-Unis d'Amérique, aux côtés de laquelle elle se rangerait, dit le Dr Wang Chung Hui, en cas de conflit avec le Japon. Elle a signé avec Washington, à la fin de janvier 1921, un traité de commerce dans lequel ont été déterminés avec précision les droits d'importation à percevoir sur les marchandises américaines qui entreraient sur le territoire de la République chinoise.

Un protocole international signé à Pékin en 1900 avait déclaré que des droits d'entrée équivalant à 5 0/0 de la valeur des marchandises étrangères entrant en Chine, seraient désormais perçus par les agents des douanes chinoises, mais que ces droits pourraient être réduits et ramenés à un tarif spécifique et enregistré. Par la suite, des négociations furent engagées dans le but de réduire ces droits *ad valorem* par l'adoption d'un tarif spécifique de droits d'entrée et de faire concorder les uns avec les autres une partie de nouveaux traités que la Chine avait signés avec les puissances étrangères.

Tandis que les négociations se poursuivaient, le prix des marchandises étrangères entrant en Chine monta de telle sorte que les droits spécifiques déterminés par le tarif chinois ne représentèrent plus que de manière très imparfaite le droit de 5 0/0 *ad valorem* prévu à l'origine. Pour modifier cette situation, les puissances étrangères nommèrent, à la demande du gouvernement chinois, des délégués qui se réunirent à Changhaï en 1918 dans le but de ramener les tarifs chinois au taux de 5 0/0 *ad valorem* qui avait été fixé naguère. La Commission internationale des tarifs qu'ils constituèrent s'acquitta effectivement de cette tâche; elle établit un tarif révisé que les puissances signataires du Protocole international de 1900 acceptèrent pour la plupart sans aucune formalité, comme une sorte de mesure administrative.



Il n'en fut pas ainsi aux Etats-Unis, où la revision du tarif annexé au traité de commerce conclu en 1903 avec la Chine fut tenue pour une véritable revision de ce traité lui-même. Aussi le gouvernement américain estima-t-il que le nouveau tarif devait être annexé à une nouvelle forme d'accord entre les Etats-Unis et la Chine, et que ce nouvel accord devait être approuvé par le Sénat. Voilà ce qui a été fait, et ce pourquoi le tarif révisé de 1918 est désormais appliqué aux importations de provenance américaine comme à celles de provenance européenne.

## JAPON

**Le voyage du prince héritier.** — Comme nous l'avions annoncé dans un de nos précédents numéros (cf. *l'Asie française* de mars, p. 121-122), le prince héritier de l'Empire du Japon, S. A. I. Hiro-Hito, a quitté le Japon pour se rendre dans les pays de l'Ouest de l'Europe et particulièrement en Angleterre. Il a passé le 18 mars par Singapour, où il a été fêté par les 700 Japonais qui constituent la colonie japonaise du lieu et a, pendant les trois jours suivants, été l'hôte du gouverneur britannique. De là, par Ceylan, où il a visité Colombo et Kandy, et par les possessions britanniques qui jalonnent la route d'Est en Ouest, il a gagné l'Angleterre. Nous aurons à revenir sur le séjour du prince impérial de l'autre côté de la Manche, comme aussi sur son séjour en France dans les premiers jours du mois de juin.

**La Nouvelle-Zélande et l'alliance anglo-japonaise.** — Tandis que le prince Hiro-Hito visite l'Angleterre, le gouvernement britannique étudiera-t-il avec lui la question du renouvellement de l'alliance anglo-nipponne? Toutes les conjectures sont permises sur ce point dont ne cessent naturellement de se préoccuper toutes les possessions du Royaume-Uni intéressées dans la question. Il y a quelques semaines, M. Massey, le premier ministre de la Nouvelle-Zélande, en fournissait une preuve lors de la clôture de la session parlementaire. Dans le discours qu'il prononçait à la Chambre des Représentants avant que les députés se séparassent, il déclarait qu'à son avis la Nouvelle-Zélande n'avait rien à perdre et avait au contraire beaucoup à gagner au renouvellement de l'alliance; et il évoquait le souvenir des services rendus par les Nippons pendant la Grande Guerre. « Aux termes du traité disait-il, les Japonais ne devaient prendre part à la guerre qu'en cas de collision dans l'Inde ou en Extrême-Orient; néanmoins, ils sont accourus à notre aide et ont assuré le transport de nos soldats.

**Méfiances australiennes.** — Tous les Anglais établis dans les terres que baigne l'Océan Pacifique ne sont pas aussi favorablement dis-

posés que le Premier de la Nouvelle-Zélande à l'égard du Japon. En Australie, l'activité nipponne inspire de vives inquiétudes; elles se manifestaient, récemment encore, au sujet des Japonais établis à Java. Ceux-ci sont devenus très nombreux dans cette partie des terres de l'Insulinde, et ils y font preuve d'une grande activité commerciale, comme d'ailleurs par toutes les terres que baigne l'Océan Pacifique. C'est ce que remarquait naguère le *Sydney Sun*; il faisait observer en même temps que le Japon se rapproche petit à petit de l'Australie, qu'il semble vouloir encercler. C'est, disait-il, une pénétration pacifique, qui contient les germes d'une menace pour l'avenir. Cette pénétration rappelle celle des Allemands. Si les nations n'y mettent bon ordre, le Japon ira lentement, mais sûrement, vers l'Europe.

Et le *Sydney Sun* concluait: « Pour que les générations futures puissent s'opposer à cette lente marche vers l'occident, il faut faire de l'Australie une nation puissante qui sache se faire respecter. »

**Japon et Etats-Unis.** — Nous avons laissé, dans notre numéro de février (p. 52-54), le différend américano-japonais relatif à la Californie au moment où, à la suite du vote émis par les électeurs de cet Etat, les Nippons établis sur le territoire californien s'étaient vu interdire la faculté d'y devenir désormais propriétaires fonciers. Depuis lors, M. Rolland H. Morris, ambassadeur des Etats-Unis à Tokio, a négocié avec le baron Shidehara un nouvel « accord de gentlemen » (*Gentlemen's Agreement*) relatif à l'immigration nipponne et à la loi foncière antijaponaise en Californie.

Mais cet accord, qu'avait approuvé provisoirement l'administration de M. Wilson, n'a pas trouvé le même accueil favorable auprès de M. Harding et de ses collaborateurs. Le nouveau président préfère traiter en bloc toutes les questions en litige entre Japon et Etats-Unis, celle de l'île de Yap comme celle de Californie. Dans de telles conditions, l'accord Morris-Shidehara ne fonctionnera même pas à titre d'essai. Aussi M. Morris a-t-il envoyé sa démission au président Harding, qui l'a immédiatement acceptée.

**La population de l'Empire, d'après les dernières statistiques.** — Les plus récentes statistiques de l'Empire nippon évaluent la population totale de cet Etat au chiffre de 77 millions d'âmes, en tenant compte des populations indigènes officiellement incorporées depuis un temps plus ou moins long à l'Empire: Coréens, Chinois, Sibériens.

Voici comment se répartit cette population totale suivant les différentes parties de l'Empire.

|                         |            |            |
|-------------------------|------------|------------|
| Japon proprement dit... | 55.961.149 | habitants. |
| Corée .....             | 17.284.207 | —          |
| Formose .....           | 3.654.698  | —          |
| Sakhaline .....         | 105.765    | —          |

Le total de 77.005.519 Nippons, obtenu par



l'addition de ces différents chiffres, est inférieur de plus de 600.000 unités à celui que donnaient les statistiques antérieures. Toutes ces statistiques sont sensiblement plus fortes que les nouvelles, une seule exceptée, la statistique relative à Sakhaline, et le fait s'explique parfaitement; ce n'est plus seulement du Sud de l'île, peuplé de 57.206 âmes, que parle la plus récente statistique, mais bien de l'île toute entière. A remarquer, d'autre part, que les statistiques nouvelles ne font pas encore entrer en ligne de compte les populations des anciens territoires allemands placés sous mandat japonais.

#### Importance des importations allemandes.

— Le numéro de mars de l'*Asie française* contenait (aux pages 122-123) quelques indications précises sur l'importance chaque jour grandissante des relations économiques et intellectuelles entre Allemagne et Japon, depuis la reprise des relations politiques. Les journaux du mois dernier en ont fourni une preuve nouvelle et vraiment digne d'attention. Durant le premier trimestre de l'année 1921, les importations d'Allemagne se sont élevées à un total de 437.500 livres sterling; voilà ce qui ressort des constatations faites à Osaka et à Kobé. Insignifiantes, au contraire, furent les marchandises sorties du Japon à destination de l'Allemagne.

Or ce n'est là, estime-t-on à Kobé, qu'un chiffre très inférieur au chiffre réel des marchandises allemandes introduites au Japon. L'Allemagne ne désire nullement divulguer l'importance véritable de son commerce avec l'Empire nippon; et l'essor du commerce néerlandais depuis la guerre suffit à prouver par quelle voie passent, pour gagner l'Extrême-Orient, nombre des marchandises allemandes.

**La production du sel à Formose.** — Ce n'est pas seulement du camphre que l'île de Formose fournit à l'Empire du Soleil-Levant; cette colonie nipponne est encore à nombre d'autres égards une source de richesse pour sa métropole. Elle est une précieuse productrice de ce riz, qui nourrit la population de l'Empire, et dont, au cours d'une période toute récente (1915 à 1919), le sol même de l'Empire ne produisait pas une quantité suffisante pour l'alimentation de ses habitants; elle est également une précieuse productrice de sel. Grâce à ses marais salants, dont la superficie exploitée était de plus de 50 kilomètres carrés au mois de mars 1919, Formose a pu en effet fournir en 1919 un huitième de la production totale de l'Empire, soit 116.400 tonnes de sel, réalisant ainsi, en l'espace de treize années, des progrès très considérables et passant de 55.164 tonnes en 1907 à un chiffre double en 1919. Encore ce chiffre n'a-t-il pas été le plus élevé obtenu au cours de la période, puisqu'en 1916, Formose a donné 190.693 tonnes de sel.

Comparée à ce qu'elle était il y a un quart de siècle, au moment de l'acquisition de l'île par le

Japon, la production du sel apparaît comme ayant beaucoup augmenté, grâce aux mesures prises par le Gouvernement impérial et aux efforts du Bureau du Monopole. Mais l'industrie salicole doit encore réaliser de nouveaux progrès, et avec une réelle facilité, puisqu'elle en est toujours restée aux vieux procédés d'évaporation au soleil, et que, par suite, elle subit toutes les conséquences des variations atmosphériques; on peut, en procédant d'autre manière, éviter bien des fluctuations dans la production. Voilà précisément une amélioration que se propose de réaliser le Gouvernement nippon; en présence d'une demande de plus en plus considérable, non pas seulement pour la consommation familiale (laquelle suit naturellement l'accroissement de la population), mais aussi pour une industrie chimique qui prend chaque jour plus d'essor, des dispositions ont été prises pour obtenir un rendement plus intensif des salines de Formose.

## ASIE ANGLAISE

**La nouvelle constitution et le Parlement.** — Nous avons donné (*Asie française*, avril 1921, p. 170) les noms des onze députés choisis par la Chambre des Communes pour faire partie de la commission mixte chargée des affaires de l'Inde. De son côté, la Chambre des Lords a désigné les personnalités suivantes: le comte Middleton, le comte Donoughmore, le vicomte Buxton, lord Harris, lord Chelmsford, lord Lamington, lord Islington, lord Carmichael, lord Sydenham, lord Meston, lord Clwyd. Le marquis de Crewe a refusé de faire partie de la commission. Lord Islington a été nommé président.

\* \*

De même que le Speaker, à la Chambre des Communes, avait invité les députés à ne pas s'immiscer dans les questions « transférées » (cf. *Asie Française*, avril 1921, p. 170), le comte Lytton, répondant à une question de lord Amptill, a déclaré que le gouvernement de l'Inde sous la nouvelle constitution serait absolument impossible, si le Parlement intervenait dans les questions administratives que l'on a confiées aux gouvernements locaux; « il ne faut pas déraciner constamment les jeunes plantes pour voir comment elles poussent. »

**Le déficit au Bengale.** — La province la plus nettement favorable à la nouvelle constitution est celle où la réforme risque le plus d'échouer. Cela est dû à la situation financière: le budget de cette année (1921-1922) accuse un déficit qui atteindra peut-être 3 crores, soit environ 2 millions de livres sterling. Comment sortir de cette difficulté? On ne peut guère accroître les ressources, le régime du *permanent settlement* ne permettant pas de taxer davantage la pro-



priété foncière. Les dépenses ont été fortement comprimées; le Conseil législatif a réduit de 23 lacs le budget de la police, ce qui pourrait compromettre la sécurité des Européens; une question a été posée à ce sujet au Secrétaire d'Etat, le 23 mars, à la Chambre des Communes, par Sir Charles Yate: M. Montagu a répondu que le gouverneur pouvait ne pas consentir à cette réduction.

Créer de nouveaux impôts serait un mauvais début pour les ministres indigènes récemment installés. L'automne dernier, la Ligue nationale libérale a adressé un long mémoire au gouvernement de l'Inde pour lui indiquer la gravité de la situation. Le président de cette Ligue, Sir Surendra Nath Banerjea, et le secrétaire, M. P. G. Mitter, sont maintenant ministres: que vont-ils faire? Les partisans de la non-coopération suivent les événements avec une joie non dissimulée: un échec de la réforme au Bengale aurait une répercussion immédiate dans tout le pays.

**Les dépenses militaires.** — La très lourde charge que l'entretien de l'armée représente pour le budget de l'Inde (41 1/2 millions de livres sterling cette année) préoccupe vivement l'opinion. On réduit les effectifs; le nombre des régiments de cavalerie est ramené de 39 à 21 (on compte que l'adjonction de mitrailleuses et de canons Hotchkiss compensera la diminution des hommes). Mais, d'autre part on va dépenser 860.000 livres st. pour améliorer la situation matérielle des soldats conformément aux conclusions du rapport de la commission Esher. Et il faut créer une aviation militaire et un service de transports automobiles.

Mais est-il prudent d'affaiblir l'armée au moment où la situation n'est rien moins que rassurante? Le *Pioneer* d'Allahabad pousse un cri d'alarme; il proteste contre la tendance à éliminer l'élément anglais; les troupes indigènes proviennent presque uniquement du Pendjab, où les troubles sont à l'état chronique.

M. Montagu a promis qu'aucune nouvelle réduction ne serait faite avant qu'une sous-commission du comité de défense de l'Empire n'ait donné son avis. Une commission choisie dans le conseil exécutif du vice-roi préparera la besogne de cette sous-commission.

**Les troubles.** — Des émeutes, les unes religieuses, d'autres agraires ou bien ouvrières, continuent à éclater dans diverses régions de l'Inde; c'est la preuve que le pays est travaillé par des ferments de mécontentement qu'exploitent les extrémistes. M. Montagu a dû avouer, à la Chambre des Communes, qu'il n'y avait pas eu moins de dix cas de désordre en mars; et le mois d'avril n'a pas été plus calme.

\*  
\*\*

L'affaire la plus grave est celle des Sikhs de Nankana. Depuis un certain temps une vive effervescence se manifeste parmi cette population:

les réformistes, qui, au congrès de Lahore en octobre dernier, ont adhéré au programme de non-coopération, demandent que les riches offrandes recueillies aux sanctuaires soient partagées entre tous les membres de la communauté; les « Vieux Sikhs », parmi lesquels se recrutent les « mahants », administrateurs des sanctuaires, considèrent ces offrandes comme leur appartenant en propre. Les réformistes s'emparèrent d'abord de plusieurs sanctuaires du Temple d'Or à Amritsar, sans opposition de la part des administrateurs; il en fut de même en d'autres endroits; aucun des deux partis ne voulut faire intervenir le gouvernement dans une querelle religieuse. Mais, à la fin de janvier, à Tarn Taran (district d'Amritsar), les réformistes rencontrèrent une violente résistance, il y eut deux tués et vingt-cinq blessés; après l'échauffourée, les adversaires se mirent d'accord pour supprimer tout témoignage et empêcher qu'on poursüivît les coupables.

Le sanctuaire de Nankana (à 40 milles de Lahore) passe pour le plus riche des Sikhs, le revenu annuel en serait de 5 lacs de roupies. Une bande de réformistes tenta de s'en emparer au début de mars; mais les mahants, prévenus, avaient réuni des forces. Il s'en suivit une véritable bataille: 139 personnes furent tuées, il y eut, paraît-il des atrocités. Des troupes furent envoyées. Ghandi, qui, naturellement, s'est rendu sur les lieux, prêche le calme; mais des Sikhs armés parcourent le pays, maltraitant les hommes, molestant les femmes, profanant les images saintes des Hindous; les paysans musulmans et hindous s'enfuient.

\*  
\*\*

Les troubles continuent dans le district de Rae Bareli (Provinces centrales). Le 23 mars, la foule, excitée par des agitateurs ambulants, a attaqué la police, délivré les orateurs arrêtés, assiégé les agents réfugiés dans la maison de la veuve d'un *talukdar*: 2 tués, 5 blessés. Le lendemain, la police essaya de nouveau de disperser les mutins, elle dut faire feu pour dégager le commissaire-adjoint: 2 tués, 7 blessés.

\*  
\*\*

A Trichur (près de la côte, à 40 milles au nord de Cochin), le 7 mars, bagarre entre chrétiens, désordres; la police a fait feu et blessé 8 personnes.

\*  
\*\*

Beaucoup plus grave fut l'émeute qui se produisit, le 26 avril, à Malegaon: c'est une ville de 19.000 âmes, dans le district de Nasik, au nord-est de Bombay. La cause semble en avoir été l'arrestation de volontaires pour la défense du Califat. Les fils télégraphiques ont été coupés, un temple hindou incendié: un sous-inspecteur et trois agents de police s'y étaient réfugiés, qui furent brûlés vifs; deux magistrats ont été bles-



sés; les rebelles parcourent les routes. Des troupes ont été envoyées de Nasik, de Deolali et de Manmad.

\*\*

Le 28 mars, à Nagpour, la foule a envahi six cabarets et brisé tout ce qui s'y trouvait; la police fit 30 arrestations. Le lendemain, nouvelle bagarre, la foule délivra les individus arrêtés, la police dut faire usage de ses armes: 9 tués, 13 blessés.

\*\*

Le 25 mars, 600 détenus se sont enfuis de la maison centrale de Rajshahi (Bengale oriental); ils ont fait main-basse sur les armes et les munitions appartenant aux gardiens. Le commissaire et l'inspecteur en chef des prisons du Bengale se sont rendus sur les lieux. On croit que les détenus politiques ont excité les autres, car des cris furent poussés en faveur de Gandhi.

\*\*

Dans l'Assam, plusieurs milliers d'ouvriers des plantations de thé se sont mis en grève; beaucoup, originaires des Provinces centrales, ont demandé à retourner dans leur pays. On craint que le chômage n'occasionne de la misère et des troubles.

\*\*

Une bagarre s'est produite, le 25 avril, à Giridih, district de Hazaribagh (Bihar et Orissa); une foule de plusieurs milliers de personnes a voulu délivrer un volontaire non-coopérationniste, inculpé de violences sur une femme et incarcéré. La prison et le poste de police ont été endommagés, des agents de police blessés.

\*\*

Gandhi préconise la résistance pacifique, les agitateurs musulmans excitent les passions: on voit le résultat.

**Le mouvement de non-coopération.** — Dans un de ses récents articles (cf. *Asie française*, avril 1921, p. 144), sir Valentine Chirol s'étonnait de l'alliance paradoxale conclue entre Gandhi, apôtre pacifique, et les deux frères Ali, partisans de la violence; il se demandait combien de temps encore les leaders musulmans garderaient leur épée au fourreau. Deux discours prononcés par M. Mohamed Ali à la conférence des volontaires musulmans de la Présidence de Madras jettent un peu de lumière sur cette question. Il a déclaré que ses sympathies allaient toujours aux moyens violents; mais ce serait une honte pour les 319 millions d'Indiens de s'attaquer à une poignée d'Anglais. Lorsque ceux-ci s'établirent dans l'Inde, ils n'amènèrent avec eux aucune force armée: sous prétexte de relations commerciales et sous le nom de « Compa-

gnie des Indes », ils vinrent comme des voleurs; c'est par l'ouverture par où il a pénétré dans la maison que le voleur doit être expulsé. Il faut donc faire aux envahisseurs une guerre économique.

Ainsi, dans l'alliance, prévaut l'influence de Gandhi: les agitateurs musulmans se sont rangés, pour le moment du moins, sous la bannière de l'ascète hindou.

**Les princes indigènes.** — La Chambre des Princes, inaugurée par le duc de Connaught, est définitivement organisée.

Elle élira annuellement un bureau permanent composé d'un chancelier et de quatre membres représentant l'Inde occidentale, l'Inde centrale, le Pendjab et le Rajpoutana. Ce bureau donnera son avis sur les questions qui lui seront soumises par le vice-roi et pourra appeler son attention sur d'autres. La Chambre se réunira une fois par an à Delhi; le vice-roi pourra la convoquer en session extraordinaire. L'ordre du jour sera fixé par le secrétaire politique d'accord avec le bureau; tout membre désirant faire inscrire une question à l'ordre du jour devra en avvertir le Secrétaire par écrit trois mois avant la session.

\*\*

Le gouvernement de l'Inde, pour se concilier la bonne volonté des Princes, vient de leur reconnaître un droit nouveau. S'il est nécessaire de réduire ou de supprimer les privilèges de l'un d'entre eux ou d'écarter de la succession au trône un membre de leur famille (au moins dans les grands Etats), la question sera portée, au cas où l'intéressé le désirera, devant une commission spéciale. Cette commission se composera de quatre membres (dont au moins deux princes) et sera présidée par un fonctionnaire de l'ordre judiciaire ayant au moins le rang de juge de haute-cour; le prince incriminé pourra se faire représenter par un avocat; les débats seront secrets. Si le gouvernement de l'Inde désapprouve la décision de la Commission, l'affaire sera soumise au secrétaire d'Etat, l'intéressé sera entendu. Cette procédure s'appliquera à tous les souverains membres de plein droit de la Chambre des Princes et pourra être étendue aux autres, si le gouverneur général le juge à propos. Au cas où la sécurité publique courrait un danger grave, le gouvernement de l'Inde ou un gouvernement provincial pourront toujours prendre des mesures immédiates.

En cas de conflit entre deux Etats indigènes, ou entre un Etat indigène et le gouvernement de l'Inde ou un gouvernement provincial, le gouverneur général pourra instituer un tribunal arbitral. Ce tribunal, présidé par un fonctionnaire de l'ordre judiciaire ayant au moins le rang de juge de haute-cour, comprendra deux arbitres nommés par les parties. Le gouverneur général, après avoir pris connaissance de l'avis de ce tribunal, rendra sa sentence; chacune des parties pourra interjeter appel auprès du secrétaire



d'Etat. Si le gouverneur général ne juge pas à propos d'instituer un tribunal arbitral, les parties s'adresseront directement au secrétaire d'Etat.

\* \* \*

Cet organisme nouveau pourra peut-être faire bientôt ses preuves. En effet, une révolution a éclaté dans le petit Etat musulman de Tonk (à 50 milles au sud de Jeypore et à 80 milles à l'est du district d'Ajmer-Merwara), le nabab ayant accepté les réformes réclamées par ses sujets, puis fait arrêter les chefs du mouvement.

**Le vote des femmes.** — Lorsque la commission mixte de membres des deux Chambres discutait la nouvelle constitution de l'Inde, Mrs. Naidu et d'autres dames indiennes demandèrent que le droit de vote fût accordé aux femmes. La Commission rejeta cette requête et décida de laisser à l'Assemblée législative de chaque province le soin de trancher la question.

Le Conseil législatif de la Présidence de Madras vient de reconnaître le droit de vote aux femmes par 47 voix contre 13 et 10 abstentions; les membres musulmans ont voté contre. Le gouvernement de Madras est tenu d'appliquer cette réforme; mais seuls les propriétaires peuvent voter, et peu de femmes possèdent quelque chose en propre, les biens étant la propriété indivise de la famille. C'est donc surtout une manifestation de principe. L'Association des femmes indiennes avait fait une active propagande.

Un projet analogue a été, il y a quelque temps, repoussé par le Conseil législatif de la Présidence de Bombay, parce qu'il aurait permis aux femmes d'être élues aussi bien qu'électrices.

Le Conseil législatif de Birmanie, à l'unanimité, a réclamé le droit de vote pour les femmes.

**Le palais du Parlement à Delhi.** — Les Anglais, ayant transporté la capitale à Delhi, veulent en faire une ville splendide, un majestueux ensemble de palais, d'avenues, de places et de fontaines. Sir Edwin Lutyens a dressé un plan grandiose. Malheureusement, les travaux n'avancent que très lentement: la situation politique ne laisse pas d'être critique, le budget est en déficit, le cours de la roupie ne se relève pas, on ne peut songer à un emprunt; on n'espère pas voir l'achèvement du projet avant dix ans.

Le palais du Parlement doit former le centre de la nouvelle ville; on y accédera par une avenue longue de trois kilomètres, bordée de jardins, de pièces d'eau et de fontaines; les frais sont évalués à 73 laks de roupies. L'architecte, M. Herbert Baker, a voulu symboliser la nouvelle constitution en réunissant sous le même toit le Conseil d'Etat, l'Assemblée législative et la Chambre des Princes; une vaste salle servira aux séances plénières.

La première pierre a été posée par le duc de Connaught.

La maquette, dont le *Times* a publié une reproduction, paraît écrasée. Pour Sir E. Lutyens, en effet, les édifices modernes ont une fâcheuse tendance à attirer les regards par une hauteur exagérée et à se transformer en gratte-ciel; il préfère l'idéal grec: selon lui, « le ciel est plus beau que les ornements architecturaux ».

**Le recensement.** — On ne pourra pas accuser l'administration anglaise de manquer de précision: elle annonce que le recensement effectué dans l'Inde le 16 mars dernier a donné le chiffre de 319.075.132 habitants, contre 315.000.000 en 1911 et 294.000.000 en 1901; la statistique est une science exacte!

Cette augmentation de 1,2 0/0 est la plus faible que l'on ait encore relevée depuis 50 ans que l'on a institué le recensement décennal dans tout le pays; elle avait été de 9,6 0/0 en 1891, de 1,4 en 1901, de 6,4 en 1911. Le *Times* attribue ce phénomène à l'épidémie d'influenza qui, en 1918, fit 6 millions de victimes et affaiblit beaucoup de ceux pour qui elle ne fut pas fatale, ainsi qu'à la disette causée, la même année, par la mousson défectueuse: 600.000 personnes durent recevoir des secours (196.784 en mars 1921). Mais il oublie de parler de tous les Indiens tués, blessés, prisonniers pendant la guerre.

Le mouvement de la population varie beaucoup suivant les diverses régions, ainsi que l'indique le tableau suivant:

#### Mouvement de la population.

|                       | 1901-11       | 1911-21       |
|-----------------------|---------------|---------------|
| Provinces Centrales.. | + 8 %         | stationnaire  |
| Provinces Unies.....  |               | — 2,6 %       |
| Bombay.....           |               | — 1,6         |
| Sindh.....            |               | — 6,7         |
| Bihar et Orissa.....  | + 3,8         | — 1,4         |
| Birmanie.....         |               | + 9           |
| Assam.....            | + 14          | + 13,2        |
| Pendjab.....          | en diminution | + 5,6         |
| Province frontière... | —             | + 2,3         |
| Haïderabad.....       | + 20          | — 6,9         |
| Baroda.....           |               | + 4,4         |
| Mysore.....           |               | + 2,9         |
| Travancore.....       |               | + 6,8         |
| Radjpoutana.....      | + 6,9         | — 6,8         |
| Gwalior.....          |               | — 1,3         |
| Etats Centraux.....   | + 12,8        | — 2,2         |
| Etats de Bombay.....  |               | stationnaires |
| Etats de Pendjab....  | — 4,8         | + 4,8         |

Le fait le plus frappant est la prédominance de la population rurale: il n'y a que 30 villes de plus de 100.000 habitants et 43 autres dépassant 50.000. Les anciennes cités religieuses et historiques se dépeuplent, les ports et les centres industriels augmentent au contraire rapidement:



|               |          |
|---------------|----------|
| Patna.....    | — 11,8 % |
| Jeypore.....  | — 12,3   |
| Baroda.....   | — 4,6    |
| Madras.....   | + 8      |
| Rangoun.....  | + 16     |
| Mysore.....   | + 17,7   |
| Delhi.....    | + 30     |
| Karatchi..... | + 45     |

Calcutta compte 884.705 habitants (+ 2,17 0/0); mais, si l'on y ajoute la banlieue, on arrive à 1.244.824 (+ 4,38 0/0). Bombay s'est accru beaucoup plus vite (26,2 0/0 de 1901 à 1911, 20 0/0 de 1911 à 1921); il atteint 1.172.953 âmes et 1.325.354 en comprenant la banlieue; c'est donc la seconde ville de l'empire britannique.

**Ceylan: Le commerce en 1920(1).**—Poursuite de la baisse de la roupie, les affaires ont été assez mauvaises; les planteurs de thé, de caoutchouc et de cacao sont dans une situation critique; ils ont dû restreindre la production, d'où une crise de chômage parmi les coolies; le gouvernement a été obligé d'en rapatrier un certain nombre. Seul le commerce du copra a été rémunérateur. La vente des noix de coco, après un boom momentané est redevenue très calme. Le marché des cotonnades s'est effondré dans le second semestre.

Nous croyons utile de donner les chiffres suivants que nous tirons du « supplément commercial » du *Manchester Guardian*.

### Exportations

|   | 1919        | Du 1 <sup>er</sup> janvier<br>au 30 novembre<br>1920 |
|---|-------------|--|
| Thé (livres anglaises).....                       | 178.887.001 | 166.801.085  |
| Caoutchouc (livres anglaises).....                | 83.668.988  | 77.969.655   |
| Cacao (quintaux de 50 kg.).....                   | 44.353      | 49.586   |
| Cardamome (livres anglaises).....                 | 480.509     | 297.254  |
| Cannelle — — — — —                                | 4.129.306   | 3.529.000  |
| Huile de coco (quintaux).....                     | 558.483     | 417.274  |
| Copra — — — — —                                   | 1.613.147   | 1.114.318  |
| Noix de coco.....                                 | 2.599.926   | 7.848.259  |
| — desséchées (livres<br>anglaises).....           | 61.702.173  | 55.883.791   |
| Poonac (quintaux).....                            | 65.594      | 74.441   |
| Plombagine (quintaux).....                        | 101.299     | 163.311  |
| Fibre de coco — — — — —                           | 291.921     | 387.943  |
| Huile de citronnelle (livres an-<br>glaises)..... | 964.890     | 942.453  |

(1) D'après le *Manchester Guardian Commercial, Annual review*, 27 janvier 1921.

### Importations (en roupies)

|                    | 1919      | 1920       |
|--------------------|-----------|------------|
| Cotonnades.....    | 6.329.078 | 16.911.033 |
| Toiles.....        | 36.053    | 102.364    |
| Soieries.....      | 8.623     | 134.037    |
| Argent.....        | 2.900     | 1.500.000  |
| Souverains-or..... | —         | 100.000    |

| Automobiles importés de : | Nombre | Valeur    |          |
|---------------------------|--------|-----------|----------|
| Grande-Bretagne.....      | 110    | 596.982   | roupies. |
| Canada.....               | 175    | 325.000   | —        |
| France.....               | 15     | 75.000    | —        |
| Allemagne.....            | 4      | 25.000    | —        |
| Italie.....               | 20     | 69.715    | —        |
| Etats-Unis.....           | 500    | 1.845.600 | —        |

### Châssis

|                          |     |           |   |
|--------------------------|-----|-----------|---|
| Grande-Bretagne.....     | 28  | 218.101   | — |
| Canada.....              | 16  | 38.156    | — |
| Etats-Unis.....          | 26  | 85.698    | — |
| Pièces détachées.....    | —   | 2.325.353 | — |
| Camions automobiles..... | 110 | 935.426   | — |
| Motocyclettes.....       | 470 | 445.268   | — |
| Pièces détachées.....    | —   | 336.794   | — |

**L'importation du charbon.** — A la fin de l'année dernière le gouvernement de l'Inde fit savoir que, dans un délai de trois mois, il cesserait d'envoyer les 50.000 tonnes de charbon qu'il avait fournies mensuellement à Colombo depuis juillet. L'émotion fut vive : l'élévation du fret ne permettait pas de faire venir du charbon du Pays de Galles; celui qu'on aurait pu importer du Japon coûtait trop cher; il y avait des conflits ouvriers dans les mines d'Australie et de l'Afrique du Sud. Ceylan demanda au gouvernement de l'Inde de revenir sur sa décision : celui-ci resta inexorable. Or la situation est maintenant renversée : charbon et fret ont brusquement baissé, les quais de Colombo sont encombrés, il n'y a plus de place disponible, Ceylan n'aura plus besoin de houille indienne d'ici la fin de l'année. On espère que les navires à destination de l'Angleterre et faisant escale à Colombo seront trop heureux de remplir leurs soutes, puisque la grève des mineurs anglais continue : c'est un mauvais vent, dit le proverbe, celui qui ne souffle favorablement pour personne.

**Ceylan : Projet de création d'un nouveau port.** — Pendant de longues années encore le port de Colombo suffira sans doute au trafic; cependant le gouvernement songe déjà à en créer un nouveau. On avait d'abord pensé à Galle, situé à 104 kilomètres au sud de Colombo; mais la rade est encombrée de rochers et de bancs de sable qui rendraient l'aménagement fort coûteux; de plus, ces deux villes étant desservies par la même ligne de chemin de fer, on aurait à craindre pour l'avenir un encombrement des marchandises.

On a donc fait choix de Trincomali, sur la côte est: sir Maurice Fitzmaurice, de la maison Coode, Matthews, Fitzmaurice et Wilson, ingénieurs-conseils pour les ports dans les colonies, s'y est



rendu en vue des études préliminaires; et déjà on signale des spéculations sur les terrains. Le port naturel est excellent et offre de nombreux mouil-



Comité de l'Asie Française.

G. Huré.

#### BAIE DE TRINCOMALI

lages bien abrités (1). On réunirait par voie ferrée Trincomali et Batticaloa à la ligne principale, assurant ainsi un débouché facile aux produits de l'intérieur.

**La réforme constitutionnelle en Birmanie.** — Les Birmans ne jouiront pas encore immédiatement des bienfaits de la dyarchie. Le secrétaire d'Etat avait voulu assimiler la Birmanie aux autres provinces de l'Inde (cf. *Asie française*, février 1921, p. 81), mais le gouvernement de l'Inde s'est obstiné à soutenir le système, moins libéral, qu'il avait établi (Cf. *Asie française*, novembre 1920, p. 388). M. Montagu aurait pu passer outre; mais il a préféré s'appuyer sur l'autorité du Parlement; et voici que la Chambre des

(1) « Trincomali, le seul port naturel de Ceylan, où les plus grands vaisseaux mouillent à l'abri de tous les vents, est un havre délaissé par le commerce.

Ouvrages défensifs sur les îles et les promontoires, à l'abri desquels viennent mouiller les vaisseaux de guerre.

La ville, bâtie sur une langue de terre élevée, entre une rade extérieure et le port, n'est qu'une bourgade.

Si des flottes étaient à l'ancre dans le port et si des maisons se pressaient autour des fortifications, Trincomali aurait la beauté de Rio de Janeiro.

Les îlots, les promontoires, les collines du littoral se succèdent autour des baies et des criques, en tableaux d'une variété infinie ». E. RECLUS, *Nouvelle Géographie Universelle* (1883).

lords a ajourné l'introduction de la dyarchie en Birmanie. La discussion fut vive quand le projet vint en seconde lecture, le 8 mars. Lord Sydenham proposa de le rejeter, sous le prétexte que les Birmans ne comprenaient rien au système de la dyarchie; la campagne en faveur de cette réforme vient uniquement de l'Inde. Au lieu d'imposer à la Birmanie une constitution qui conduit à l'anarchie, il vaudrait mieux la séparer complètement de l'Inde. Lord Selborne abonda dans le même sens. « Il n'y a pas plus de raison d'englober la Birmanie dans le gouvernement de l'Inde qu'il n'y en a d'y faire entrer les Etats malais, Ceylan, ou l'Est africain. » Le sous-secrétaire, le comte Lytton, avait déclaré que, si le projet était adopté en seconde lecture, le gouvernement le soumettrait à la Commission mixte de membres des deux Chambres chargée d'étudier les affaires de l'Inde; on mettrait sous les yeux de cette Commission toute la correspondance échangée entre le gouvernement de l'Inde et le ministère de l'Inde; et le projet reviendrait ensuite devant la Chambre des lords. Lord Amthill soutint que le Parlement n'a pas le droit de déléguer des pouvoirs, en matière législative, à une Commission, surtout quand la majorité de cette Commission est favorable aux vues du secrétaire d'Etat. Il proposa donc d'ajourner le débat jusqu'au moment où toute la correspondance relative à cette question aurait été déposée sur le bureau de la Chambre des lords. Cette solution fut finalement adoptée par 36 voix contre 31.

## AFGHANISTAN

**Le voyage du général Mohamed Vali-Khan.** — A plus d'une reprise déjà, l'*Asie française* a parlé de la mission afghane que dirige le général Mohamed Vali-Khan; elle publie dans ce numéro même (p. 194) le résumé du traité turco-afghan conclu par lui avec les Nationalistes d'Angora. Actuellement, le général Mohamed Vali-Khan et la mission afghane qu'il préside font leur tour d'Europe. De Moscou, ils se sont rendus à Berlin, où, au début d'avril, ils notifiaient au gouvernement allemand l'avènement de l'émir Amanullah; puis ils ont gagné en Italie, d'où ils se proposent de venir en France.

Nous reviendrons prochainement sur cette mission diplomatique, la première que les souverains de l'Afghanistan aient jusqu'à présent envoyée en Europe.

**La mission anglaise à Caboul.** — Les négociations relatives au traité à conclure entre l'émir et le gouvernement de l'Inde traînent en longueur; on semble craindre, à Simla, qu'elles n'aboutissent pas. Les intrigues bolchevistes vont leur train; dans une lettre publiée par le *Times*, le 17 mars, sir Robert Horne a attiré l'attention de M. Krassine sur ces menées, contraires à la



convention anglo-russe. Le correspondant du *Times* à Simla fait remarquer que les Afghans, remplis d'orgueil national, ne sont plus disposés à signer un accord sur les mêmes bases que sous le règne de la reine Victoria; ils veulent qu'on les considère comme une nation indépendante et désirent nouer des relations avec plusieurs Puissances européennes. Chez eux aussi un esprit nouveau se fait jour, dont il faut tenir compte.

## INDES NÉERLANDAISES

**Instituteurs allemands aux Indes néerlandaises.** — Dans un ouvrage excellent, et sur lequel nous revenons plus bas, M. Octave Collet a parlé de « la politique de neutralité sympathique observée durant la guerre mondiale par les Pays-Bas à l'égard de ceux qui, pendant quatre ans, furent les *presque vainqueurs* ». Cette politique continue encore, et va même s'accroissant de façon très nette, et l'on ne saurait s'en étonner en songeant à l'origine du prince Henri des Pays-Bas. Le gouvernement néerlandais en a récemment fourni la 'preuve en faisant passer deux cents instituteurs allemands dans les colonies de l'Insulinde.

Cette décision a été très sévèrement critiquée par la presse. Le Dr Devries-Fayens, en le commentant dans le *Telegraaf*, a écrit que l'envoi de 200 instituteurs allemands voulait dire qu'au bout de vingt ans, 800 Allemands propagandistes enseigneraient dans les Indes néerlandaises; pour lui, l'ambition coloniale allemande est actuellement aussi forte que jamais. Ce sont là des appréciations que n'infirment nullement le nouveau programme d'action de la *Deutsche Kolonialgesellschaft*.

## Bibliographie

**L'Acropole.** Revue mensuelle. Première année, n° 1 octobre 1920; n° 2, novembre 1920. Athènes, in-8°.

Cette revue, au titre bien significatif de l'endroit où elle se publie, veut être un des organes de la résurrection de l'Orient méditerranéen. Sans se désintéresser d'aucune des manifestations de l'esprit, elle entend s'occuper surtout, dans ses livraisons mensuelles, des sujets et des questions qui se rattachent au pays, aux peuples et aux civilisations du Levant. C'est bien là le programme réalisé dans les deux numéros que nous avons reçus de l'*Acropole*; on y trouve deux articles intéressants pour les lecteurs de l'*Asie française*, un de M. Macler sur la « Cilicie, porte de l'Arménie » et un de M. de Morgan « sur les pirates musulmans (de Tripoli de Syrie) à Salonique en 904 ».

**PIERRE REDAN : La Cilicie et le Problème ottoman.** Paris, Gauthier-Villars et C<sup>o</sup>, 1921, in-8° de VIII-148 pages, avec gravures en couleur et en noir et une carte.

Pendant longtemps, nous n'avons pas été bien renseignés sur la tâche accomplie en Cilicie par nos soldats au lendemain de la Grande Guerre. Tout récemment, l'étude publiée ici même par le colonel Normand sur l'*Oeuvre de la France en Cilicie* (n° de février 1921, p. 51-61) a montré combien excellente et utile à tous égards fut la besogne accomplie dans cette partie méridionale de l'Anatolie par le colonel Brémond et par ses collaborateurs. Voilà aussi ce que montre maintenant le livre de M. Pierre Redan sur *la Cilicie et le Problème ottoman*; mais il montre autre chose encore, et on jugerait mal de cet ouvrage d'après son titre. Ce que contient le petit volume de M. Redan, c'est en réalité une étude d'ensemble sur la Cilicie au quadruple point de vue physique, ethnographique, historique et économique; c'est simplement après avoir déterminé les grands traits de la Cilicie à chacun de ces points de vue, après avoir prouvé quelle mosaïque de races et de religions existe en Cilicie et quel avenir économique réel présente ce pays, c'est seulement alors que M. Pierre Redan traite dans un dernier et très court chapitre des relations de la contrée avec l'Empire Ottoman, pose les problèmes et formule des conclusions. Comme lui, chacun reconnaîtra que la Cilicie, « partie naturelle cloisonnée d'une Turquie d'Asie sans unité naturelle, peuplée d'une mosaïque de races dont la touranienne ne représente qu'une faible minorité, est une marche de l'Empire Ottoman »; comme lui aussi, on reconnaîtra de même que, « militairement, la Cilicie est nécessaire à la protection de la Syrie »; comme lui, on souhaiterait que la Cilicie entière, entre Mersina et Islahiyé fût pourvue, tout en demeurant dans le sein de l'Empire Ottoman, d'un contrôle français sur chacune de ses branches administratives.

On jugerait mal de l'intérêt du volume de M. Redan si l'on pensait que seul, le chapitre VII et dernier de ce livre mérite de retenir l'attention; les chapitres qui le précèdent contiennent nombre de faits précis et de renseignements utiles, dont l'*Asie française* reprendra bientôt quelques-uns, soit d'ordre ethnographique, soit d'ordre économique. A signaler aussi les deux chapitres historiques (ch. IV et V) dont les parties les plus développées ont trait à l'époque postérieure à 1918 et à l'administration française de la Cilicie en 1919 et en 1920.

**Cochinchine française. Procès-verbaux du Conseil colonial** (session extraordinaire de 1920). Saigon, C. Ardin, 1920, in-4° de 44 pages.

Dans cette session extraordinaire du mois de février 1920, le Conseil colonial a dû étudier surtout la question de l'augmentation du principal de l'impôt personnel des Asiatiques étrangers et de la création d'une taxe sur les femmes chinoises. Il s'est livré à ce propos à une discussion très intéressante, mais a fini par adopter avec quelques modifications les propositions du Gouvernement, à raison de circonstances d'opportunité.

**OCTAVE J.-A. COLLET : L'évolution de l'esprit indigène aux Indes orientales néerlandaises.** Bruxelles, librairie Falk fils, 1921, in-8° de 138 p.

M. Octave Collet connaît parfaitement les différentes parties de l'Insulinde; il y a résidé pendant longtemps et il les a étudiées au triple point de vue historique, économique et social. Voilà ce dont témoignent de nombreuses et très intéressantes publications: un gros volume sur *l'île de Java sous la domination française* au temps du Premier Empire, des études sur le Siam et sur les Etats fédé-



rés malais comme aussi sur le Sarawak, et enfin le remarquable volume dont il nous reste maintenant à parler.

Faire connaître la crise dont souffrent actuellement les Indes néerlandaises, c'est-à-dire un groupe de colonies « où le régime le plus adéquat et le plus juste est appliqué par une élite administrative dont l'éloge n'est plus à faire », montrer comment s'explique cette xénophobie des « intellectuels », indigènes de Java, suivis aveuglément par une partie des masses populaires, qui vient de s'affirmer virulente, voilà ce que s'est proposé M. Collet dans le livre dont nous avons placé le titre en tête de ce compte rendu. Pour atteindre pleinement son but, il a tenu à rappeler d'abord, et avec raison, ce que la colonisation néerlandaise a réalisé aux Indes pour justifier vis-à-vis d'elle-même la prise de possession de ces îles lointaines par les bénéfices moraux et les avantages économiques qu'elle y a apportés ; puis, après avoir pris cet exposé comme base (c'est son chapitre I, sur « la colonisation néerlandaise »), M. Collet a successivement étudié la fermentation des idées dans les possessions malaises des *Nederlands* (ch. II), et cette *Sarikat Islam*, cette « Union islamique », qui semble avoir été primitivement la coalition des intérêts des fabricants de *batik*, mais qui devint très vite une force redoutable entre les mains de quelques meneurs adroits, intrigants fanatiques et affamés de pouvoir (ch. III), et enfin le *Volksraad* ou « Conseil du Peuple » créé en 1916 (ch. IV), Analysant ensuite la situation actuelle dans son chapitre V, l'auteur montre combien les Indes néerlandaises ont aujourd'hui besoin d'une politique forte et impartiale, reconnaissable à sa continuité, combien elles ont besoin d'une action virile qui ne favorise plus implicitement ceux qui excitent au désordre et attaquent le pouvoir exécutif ; il rappelle ces paroles d'un sultan malais récemment détrôné : « Les Hollandais ne sont pas dignes d'être nos maîtres, puisque, disposant de la puissance, ils n'en font pas usage. Il en serait autrement, et les dominateurs actuels l'éprouveraient à leurs dépens, si nous pouvions user des forces auxquelles ils commandent. »

De telles paroles doivent être retenues et méditées ; elles montrent ce qui reste à faire, un travail efficace qui n'a jamais été entrepris jusqu'à présent, l'instruction éducative des populations. C'est là, d'ailleurs, une œuvre de très longue haleine, car il faut des générations successives pour combattre et annihiler l'action d'un élément moral dont on doit tenir compte, et qui est l'influence persistante des ancêtres.

Tel est, très succinctement exposé, le plan général du livre de M. Collet ; mais on ne saurait s'en contenter. Il faut lire ce volume et d'un bout à l'autre : on y trouvera une foule de renseignements précis, des indications d'une haute portée, toute une histoire que l'on connaît d'ordinaire fort mal, ... si même on la connaît. Aussi comprend-on que la Société belge d'études coloniales ait édité le travail de M. Collet sur « l'évolution de l'esprit indigène aux Indes-Orientales néerlandaises », et faut-il la remercier d'avoir fait à ce travail une place parmi ses publications, comme il faut remercier M. Collet de l'avoir écrit.

OCTAVE J.-A. COLLET : **La Situation économique des Indes orientales néerlandaises**. Bruxelles, Gollmaere, 1921, in-8° de 34 pages (avec 19 graphiques).

Dans cette excellente étude, qu'a d'abord publiée la *Revue Economique Internationale* d'avril 1921, M. Collet a donné un bref, mais très instructif aperçu de la situation économique actuelle des Indes orientales néerlandaises. Au moyen de chiffres et de graphiques, il a mis en pleine lumière un certain nombre de faits très importants : les uns, d'ordre ethnologique (la disproportion des éléments ethniques en présence), les autres, d'ordre économique (les progrès du Japon comme exportateur des produits des

Indes orientales néerlandaises, le rôle de Java comme exportateur de sucre de canne, etc.). Travail très substantiel, plein de faits et de chiffres qui inspirent plus d'une comparaison et d'une réflexion.

## CHEMIN DE FER DE PARIS A ORLÉANS

### SAISON THERMALE A SAINT-NECTAIRE PAR LE MONT-DORE

**Services automobiles en correspondance au Mont-Dore avec les trains express de ou pour Paris-Quai d'Orsay.**

**Service de nuit.** — A) Du 15 au 31 mai. — Paris départ 18 h. 35, Le Mont-Dore arrivée 6 h. 28, Saint-Nectaire arrivée 8 h. 30.

Voiture directe de 1<sup>re</sup> et de 2<sup>e</sup> classes entre Paris-Quai d'Orsay et Le Mont-Dore.

B) Du 1<sup>er</sup> juin au 20 septembre. — Paris départ à 22 h., Le Mont-Dore arrivée 7 h. 39, Saint-Nectaire arrivée à 9 h. 30.

Voitures directes des 3 classes. — Wagons-Lits avec couchettes entre Paris-Quai d'Orsay et Le Mont-Dore.

**Service de jour.** — Du 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre. — Paris départ 8 h. 01. Le Mont-Dore arrivée 18 h. 20, Saint-Nectaire arrivée 20 h.

Voitures directes des 3 classes. — Wagon-Restaurant entre Paris-Quai d'Orsay et Eygurande.

### Service automobile de la Bourboule-le-Mont-Dore-Besse par Murols.

Du 15 juin au 15 septembre. — La Bourboule départ 12 h. 45, le Mont-Dore départ 13 h., Murols arrivée 14 h. 05, Besse arrivée 14 h. 30.

Prix total par place et par voyage simple au départ de Paris-Quai d'Orsay pour Saint-Nectaire : 1<sup>re</sup> cl. 108 fr. 45, 2<sup>e</sup> cl. 75 fr. 40, 3<sup>e</sup> cl. 52 fr. 15 ; pour Besse : 1<sup>re</sup> cl. 110 fr. 45, 2<sup>e</sup> cl. 77 fr. 40, 3<sup>e</sup> cl. 54 fr. 15.

Billets directs et enregistrement direct des bagages de Paris-Quai d'Orsay pour Saint-Nectaire et pour Besse.

### STATION THERMALE DE SAINT-NECTAIRE

Les Services automobiles P.-L.-M., qui fonctionnent chaque année, en correspondance directe avec les trains de et pour Paris, pour la desserte de la station thermale de Saint-Nectaire, seront repris cette année :

A partir du 15 mai, entre Issoire et Saint-Nectaire.

A partir du 1<sup>er</sup> juin, entre Clermont Ferrand et Saint-Nectaire.

A cette même date, le service d'Issoire sera prolongé sur Murols et Besse.

Ces Services automobiles fonctionneront jusqu'au 30 septembre.

Une voiture directe avec places de lits-salon et 1<sup>re</sup> classe circulera entre Paris et Issoire-Saint-Nectaire à dater du 1<sup>er</sup> juin.

En outre, des billets directs avec enregistrement direct des bagages seront délivrés au départ des gares de Paris-P.-L.-M., Lyon-Perrache, Marseille-Saint-Charles, Nîmes, Saint-Etienne et Vichy pour Saint-Nectaire, Murols et Besse.

Le Gérant : A. MARTIAL.